



MINISTÈRE DU PORTEFEUILLE – MINISTÈRE DU BUDGET

**RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE DES ENTREPRISES ET
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
*EXERCICE 2023***

Document n°12

Kinshasa, Sept 2025

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	3
LISTE DE TABLEAUX	5
LISTE DE GRAPHIQUES	7
INTRODUCTION	9
RESUME EXECUTIF	11
CHAPITRE I : CONTEXTE ECONOMIQUE DE L'EVOLUTION DES ENTREPRISES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS EN 2023	15
I.2.1. Périmètre des entreprises publiques	18
I.2.1.1. Des Participations directes de l'Etat	18
I.2.1.2. Des Participations indirectes de l'Etat	19
I.2.1.3. De la valeur indicative du portefeuille de l'Etat	19
I.2.2. Périmètre des établissements publics en RDC en 2023	21
I.2.2.1. Répartition des établissements publics par caractéristique et par Ministère	22
I.2.2.2. De la valeur indicative des Etablissements Publics 2023	23
CHAPITRE II : ETAT DES LIEUX DES ENTREPRISES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS AU 31 DECEMBRE 2023	24
II.1. ETAT DES LIEUX DES ENTREPRISES PUBLIQUES	24
II.1.1. Principaux constats	24
II.1.2. Facteurs expliquant la contre-performance des entreprises publiques	25
II.1.2.1. Problèmes structurels des entreprises publiques	25
II.1.2.2. Mauvaise gouvernance des entreprises publiques	26
II.1.2.3. Les contraintes spécifiques relevées par les entreprises publiques	26
II.1.3. Recommandations	26
II.2. ETAT DES LIEUX DES ETABLISSEMENTS PUBLICS AU 31 DECEMBRE 2023	27
CHAPITRE III : GOUVERNANCE ET TRANSPARENCE DES ENTREPRISES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS EN 2023 ..	30
III.2.1. Transparence financière des entreprises publiques	35
III.2.1.1. Etat de la transmission des états financiers des entreprises publiques aux instances de contrôle	35
III.2.1.1.1. Transmission des états financiers à la Cour des Comptes	35
III.2.1.1.2. Transmission des états financiers au Conseil Permanent de la Comptabilité au Congo (CPCC)	35
III.2.1.1.3. Transmission des états financiers au Conseil Supérieur du Portefeuille (CSP)	36
III.2.1.2. Opinions des commissaires aux comptes	37
III.2.1.3. Situation de validation, par le Conseil Supérieur au Portefeuille, des prévisions budgétaires des entreprises publiques en 2023	38
III.2.1.4. Situation d'analyse des exécutions budgétaires des entreprises publiques en 2023 par le CSP	38
III.2.2. Transparence financière des établissements publics	39
III.2.2.1. Transmission des états financiers des établissements publics au CPCC	40
III.2.2.2. Transmission des états financiers des établissements publics à la Cour des comptes	40
CHAPITRE IV : PERFORMANCE FINANCIERE DES ENTREPRISES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS EN 2023	41
IV.1. PERFORMANCE FINANCIERE DES ENTREPRISES PUBLIQUES	41
IV.1.1. Indicateurs de gestion	42
VI.1.1.1. De la croissance	42
VI.1.1.1.1. Du chiffre d'affaires des entreprises publiques en 2023	43
VI.1.1.1.2. De la Valeur Ajoutée globale des entreprises publiques en 2023	45
VI.1.1.1.3. Des charges du personnel des entreprises publiques	46
VI.1.1.1.4. Impact des charges du personnel sur la croissance et la rentabilité d'exploitation des entreprises publiques	48
VI.1.1.2. De la rentabilité économique	50

VI.1.1.2.1.	Excédent Brut d'Exploitation	51
VI.1.1.2.2.	Des capitaux investis en 2023.....	52
VI.1.1.3.	Financement de la croissance	55
VI.1.1.3.1.	De la gestion des besoins en fonds de roulement d'exploitation.....	55
VI.1.1.3.2.	Excédent de Trésorerie d'Exploitation	57
VI.1.1.3.3.	Des Investissements des entreprises publiques en 2023	59
VI.1.1.3.4.	Du Disponible Après Financement Interne de la Croissance "DAFIC"	60
VI.1.1.3.5.	Evolution de l'investissement dans le cycle d'exploitation	62
VI.1.1.3.6.	Résultat Net Comptable.....	63
IV.1.2.	Indicateurs de la structure financière des entreprises publiques	64
VI.1.1.4.	De la solvabilité	67
IV.2.	PERFORMANCE FINANCIERE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS.....	73
CHAPITRE V : RELATIONS FINANCIERES ETAT- ENTREPRISES PUBLIQUES ET ETAT-ETABLISSEMENTS PUBLICS EN 2023		76
V.1.	RELATIONS FINANCIERES ETAT-ENTREPRISES PUBLIQUES	76
V.1.1.	Des flux financiers des entreprises publiques vers l'Etat.....	76
V.1.1.1.	Recettes fiscales et non fiscales	76
V.1.1.1.1.	Des recettes fiscales	76
V.1.1.1.1.1.	De l'Impôt Professionnel sur les Rémunérations (IPR)	77
V.1.1.1.1.2.	De l'Impôt sur les bénéfices et profits (IBP).....	78
V.1.1.1.1.3.	De la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).....	79
V.1.1.1.1.4.	Des recettes des douanes.....	80
V.1.1.1.2.	Des recettes non fiscales	82
V.1.2.	Des flux de l'Etat vers les entreprises publiques	84
V.1.2.1.	Subventions et interventions économiques versées aux entreprises publiques de 2021 à 2023	84
V.1.2.2.	Taxes affectées aux entreprises publiques	85
V.1.2.3.	Prêts rétrocédés et/ou emprunts garantis	86
V.1.2.4.	De prise de participation	88
V.1.2.5.	Prestations payées de l'Etat	88
V.2.	RELATIONS FINANCIERES ETAT-ETABLISSEMENTS PUBLICS EN 2023.....	90
V.2.1.	Des flux financiers des Etablissements publics vers l'Etat.....	90
V.2.1.1.	De l'Excédent de gestion	90
V.2.1.2.	Des Impôts et Taxes	91
V.2.2.	Des flux de l'Etat vers les Etablissements publics.....	92
V.2.2.1.	Interventions économiques versées aux établissements publics.....	92
V.2.2.2.	Subventions de l'Etat aux Etablissements Publics 2022-2023	93
V.2.2.3.	Evolution des Rémunérations de l'Etat aux Etablissements Publics 2022-2023	93
V.2.2.4.	Evolution des Investissements de l'Etat aux Etablissements Publics 2022-2023	94
CHAPITRES VI : RISQUES BUDGETAIRES LIÉS A LA GESTION DES ENTREPRISES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS		96
CONCLUSION		109
ANNEXES		111

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

1	AE	: Alimentation en eau Africaine Potable
2	AEP	: Alimentation en Eau Potable
3	AGE	: Assemblée Générale Extraordinaire
4	AGO	: Assemblée Générale Ordinaire
5	ANC	: Actif Net Comptable
6	ARCA	: Autorité de Régulation et Contrôle des Assurances
7	AUSCGIE	: Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique
8	BCDC SA	: Banque Commerciale Du Congo
9	BFR	: Besoins en Fonds de Roulement d'Exploitation,
10	CADECO	: Caisse d'Epargne du Congo
11	CINAT	: Cimenterie Nationale
12	CNSS	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale
13	INPP	: Institut National de Préparation Professionnel
14	ONEM	: Office National de l'Emploi
15	COBIL	: COBIL
16	COMINIÈRE	: La congolaise de l'exploitation minière
17	CONGO AIRWAYS	: CONGO AIRWAYS
18	COPIREP	: Comité de Pilotage de la Réforme des Entreprises Publiques
19	COREF	: Comité de Pilotage et d'Orientation de la Réforme de Finances Publiques
20	COVID 19	: Corona Virus
21	CPCC	: Conseil Permanent de la Comptabilité au Congo
22	CRD AG	: Congo Railways Development
23	CSP	: Conseil Supérieur du Portefeuille
24	CVM	: La Congolaise des Voies Maritimes
25	DAFIC	: Disponible Après Financement Interne de la Croissance
26	DG	: Directeur Général
27	DGA	: Directeur Général Adjoint
28	DGDA	: Direction Générale des Douanes et Accises
29	DGDP	: Direction Générale de la Dette Publique
30	DGI	: Direction Générale des Impôts
31	DGRAD	: Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participations
32	DP WORLD DRC	: Dubaï Port World DRC
33	DTS	: droits de tirage spéciaux
34	EBE	: Excédent Brut d'Exploitation
35	EQUITY BCDC	: EQUITY BCDC
36	ETE	: Excédent de Trésorerie d'Exploitation
37	FMI	: Fonds Monétaire International
38	GECAMINES SA	: Générale des Carrières et des Mines
39	GFP	: Gestion des Finances Publiques
40	IBP	: Impôt sur les bénéfices et profits
41	IPR	: Impôt Professionnel sur les Rémunérations
42	ISA	: International Standards on Auditing
43	JV	: Joint-Venture

44	KCC	: Kamoto Copper Company
45	LMC	: Lignes Maritimes Congolaises
46	LOFIP	: Loi relative aux Finances Publiques
47	MIBA	: Minière de Bakwanga
48	MSC	: Mediterranean Shipping Compagny
49	OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
50	ONEC	: Ordre National des Experts Comptables du Congo
51	PAG	: Programme d'Actions du Gouvernement
52	PARCAGRI	: Société d'Aménagement du Parc Agro-Industriel
53	PCA	: Président du Conseil d'Administration
54	PE	: Permis d'Exploitation
55	PEFA	: Public Expenditure and Financial Accountability
56	PIB	: Produit Intérieur Brut
57	PR	: Permis de Recherche
58	RDC	: République Démocratique du Congo
59	REGIDESO SA	: Régie de Distribution d'eau
60	RVA	: Régie des Voies Aériennes
61	SCFUF SA	: Société Commerciale des Chemins de Fer de l'Uélé
62	SCKM-Mn	: Société Commerciale Kisenge-Manganèse
63	SCPT	: Société Congolaise des Postes et Télécommunications
64	SCTP SA	: Société Congolaise des Transports et des Ports
65	SE	: Son Excellence
66	SEPAGRI	: Société d'Exploitation du Parc Agro-Industriel
67	SNCC SA	: Société Nationale des Chemins de fer du Congo
68	SNEL SA	: Société Nationale d'Electricité
69	SOCOF	: Société Congolaise de la fibre optique
70	SODIMICO	: Société de développement industriel et minier du Congo
71	SOFIDE	: Société Financière de Développement
72	SOKIMO	: Société Minière de Kilo-Moto
73	SONAHYDROC	: Société Nationale des Hydrocarbures du Congo
74	SONAL	: Société Nationale de Loterie
75	Tkm	: Tonne par Kilomètre
76	TVA	: taxe sur la valeur ajoutée
77	ZLECAF	: Zone de Libre-Echange Africaine

LISTE DE TABLEAUX

N°	INTITULES	REFERENCE PAGE
Tableau 01	Synthèse des participations directes de l'Etat par secteur et branche d'activités	20
Tableau 02	Synthèse des participations indirectes de l'Etat par Secteur et branche d'activités	20
Tableau 03	Valeur intrinsèque des participations de l'Etat dans les sociétés du Portefeuille	21
Tableau 04	Répartition des établissements publics par caractéristique	23
Tableau 05	Répartition des établissements publics par ministère	23
Tableau 06	Etat de transmission des états financiers à la Cour des Comptes 2021-2023	36
Tableau 07	Etat de transmission des états financiers au CPCC 2021-2023	37
Tableau 08	Etat de transmission des états financiers au CSP 2021-2023	37
Tableau 09	Opinions exprimées par les commissaires aux comptes sur les états financiers des entreprises publiques 2021-2023	38
Tableau 10	Situation de réception et de validation des prévisions budgétaires par le CSP 2021-2023	39
Tableau 11	Situation d'analyse des exécutions budgétaires des entreprises publiques en 2023	40
Tableau 12	Etat de transmission des états financiers des établissements publics au CPCC 2021-2023	41
Tableau 13	Synthèse de l'évolution globale des indicateurs clés de gestion 2021-2023 (USD)	43
Tableau 14	Evolution du Chiffre d'affaires des entreprises publiques (2021-2023)	44
Tableau 15	Croissance nominale et croissance réelle du chiffre d'affaires (en %)	45
Tableau 16	Evolution de la Valeur ajoutée produite par les entreprises publiques en 2023	46
Tableau 17	Evolution des charges du personnel des entreprises publiques (2021-2023)	48
Tableau 18	Evolution des charges du personnel et des effectifs du personnel des entreprises publiques 2021-2023	49
Tableau 19	Evolution de l'impact des charges du personnel sur le chiffre d'affaires des entreprises publiques 2022-2023	50
Tableau 20	Impact des charges du personnel sur la Valeur Ajoutée des entreprises publiques 2021-2023	51
Tableau 21	Evolution de l'Excédent Brut d'Exploitation	52
Tableau 22	Evolution des capitaux investis des entreprises publiques 2021-2023.	54
Tableau 23	Evolution du taux de Rentabilité d'exploitation (2021-2023)	55
Tableau 24	Evolution des Besoins en Fonds de Roulement des entreprises publiques 2021-2023	57
Tableau 25	Evolution des BFR globaux en nombre de jours du Chiffre d'Affaires (2021-2023)	58
Tableau 26	Evolution de l'Excédent de Trésorerie d'Exploitation des entreprises publiques 2021-2023	59
Tableau 27	Evolution des Investissements des Entreprises Publiques 2021-2023	61
Tableau 28	Evolution du Disponible Après Financement Interne de la Croissance "DAFIC" des entreprises publiques 2022-2023	62
Tableau 29	Investissements sur la Valeur Ajoutée	63
Tableau 30	Evolution du Résultat Net Comptable 2021-2023	65
Tableau 31	Evolution des Capitaux Propres des entreprises publiques 2021-2023	66

Tableau 32	Evolution du stock d'Endettement à Long et Moyen Terme	68
Tableau 33	Evolution de l'Autonomie financière	70
Tableau 34	Evolution des Immobilisations Nettes	71
Tableau 35	Evolution du Fonds de Roulement Net	72
Tableau 36	Evolution des Besoins en Fonds de Roulement	73
Tableau 37	Evolution de la Trésorerie Nette cumulée	74
Tableau 38	Indicateur de la structure financière en 2023	75
Tableau 39	Evolution des indicateurs de gestion	76
Tableau 40	Evolution de l'IPR par branche d'activités de 2021-2023 (CDF)	79
Tableau 41	Evolution de l'IBP par branche d'activités de 2021-2023 (en CDF)	80
Tableau 42	Evolution de la TVA reversée par les entreprises publiques par branche d'activité 2021-2023 en CDF	81
Tableau 43	Droits et Taxes payés par nature	82
Tableau 44	Evolution des Droits et taxes payés par branche d'activités par les entreprises publiques à la DGDA de 2021 à 2023.	83
Tableau 45	Evolution des Droits et Taxes payés par les entreprises publiques par branche d'activités et comptabilisés au Compte Général du Trésor 2021-2023	84
Tableau 46	Tableau n° 46 : Evolution des contributions des entreprises publiques au budget de l'Etat par branche d'activités de 2021 à 2023 en FC	85
Tableau 47	Evolution des flux des entreprises publiques vers l'Etat par branche d'activités de 2021-2023	86
Tableau 48	Evolution des Interventions économiques accordées aux entreprises publiques de 2021-2023 en CDF	87
Tableau 49	Evolution des Subventions accordées aux entreprises publiques de 2021 à 2023 en CDF	88
Tableau 50	Taxes affectées aux entreprises publiques 2021-2023	89
Tableau 51	Prêts rétrocédés aux entreprises publiques 2021-2023 en USD	90
Tableau 52	Evolution de la Dette de l'Etat envers la SNEL 2021-2023	91
Tableau 53	Evolution de la Dette de l'Etat envers la REGIDESO 2021-2023	92
Tableau 54	Excédents de gestion des Etablissements Publics exercice 2023	94
Tableau 55	Evolution des impôts et taxes payés par les établissements publics 2022-2023	95
Tableau 56	Evolution des interventions économiques en faveur des établissements publics 2022-2023	96
Tableau 57	Evolution des Subventions de l'Etat aux Etablissements Publics 2021-	96
Tableau 58	Evolution des Rémunérations de l'Etat aux Etablissements Publics 2021-2023	97
Tableau 59	Evolution des Investissements de l'Etat aux Etablissements Publics 2021-2023	98
Tableau 60	Ventilation du stock des dettes fiscales par entreprise publique en milliards de FC 2021-2023	105
Tableau 61	Résumé des risques budgétaires survenus en 2023 et leur niveau	105

LISTE DE GRAPHIQUES

N°	INTITULE DU GRAPHIQUE	PAGE
Graphique 01	Répartition de la Valeur Nette Comptable en 2023	21
Graphique 02	Répartition des établissements publics par caractéristique	22
Graphique 03	Graphique n° 03 : Evolution du chiffre d'affaires des entreprises publiques 2021-2023	46
Graphique 04	Evolution de la Valeur Ajoutée 2021-2023	48
Graphique 05	Evolution de la Valeur Ajoutée 2021-2023	48
Graphique 06	Evolution des charges du personnel et des effectifs des entreprises publiques 2021-2023	50
Graphique 07	Evolution impact des charges du personnel sur le Chiffre d'affaires 2021-2023 (%)	51
Graphique 08	Evolution des charges du personnel sur la Valeur Ajoutée 2021-2023 (%)	52
Graphique 09	Evolution de l'Excédent Brut d'Exploitation des entreprises publiques 2021-2023	54
Graphique 10	Evolution des Capitaux investis des entreprises publiques (2021-2023)	55
Graphique 11	Evolution du Taux de Rentabilité d'Exploitation des entreprises publiques 2021-2023	57
Graphique 12	Evolution des BFR globaux en nombre de jours du Chiffre d'Affaires 2021-2023	60
Graphique 13	Evolution de l'Excédent de la Trésorerie d'Exploitation de entreprises publiques 2022-2023	61
Graphique 14	Evolution moyenne des Investissements en immobilisation des Entreprises Publiques 2021-2023	63
Graphique 15	Evolution du Disponible Après Financement Interne de la Croissance "DAFIC" des entreprises publiques 2022-2023	64
Graphique 16	Evolution du Taux d'investissement	65
Graphique 17	Evolution des capitaux Propres des entreprises publiques (2021-2023)	69
Graphique 18	Evolution de l'endettement à long et moyen terme	70
Graphique 19	Evolution de l'autonomie financière	71
Graphique 20	Evolution des Immobilisations Nettes	72
Graphique 21	Fonds de Roulement Net 2023	74
Graphique 22	Evolution de la Trésorerie Nette Cumulée 2023	75
Graphique 23	Structure des contributions des entreprises publiques au budget de l'Etat par branche d'activités de 2021 à 2023.	86
Graphique 24	Evolution de la Dette de l'Etat envers la SNEL 2021-2023	92
Graphique 25	Evolution de la Dette de l'Etat envers la REGIDESO 2021-2023	93
Graphique 26	Evolution des contributions des entreprises publiques en milliards de FC (2021-2023)	101

Graphique 27	Evolution des dettes fiscales des entreprises publiques et de l'IBP 2021-2023	102
Graphique 28	Evolution des dettes sociales des entreprises publiques en milliards de CDF	103
Graphique 29	Stock de la dette publique liée aux prêts rétrocédés aux entreprises publiques en milliards de USD (2020-2023)	104

INTRODUCTION

Institué comme l'une des annexes obligatoires au projet de loi de finances que le Gouvernement soumet au vote du Parlement chaque année, le rapport sur la situation financière consolidée des entreprises et établissements publics en est à sa troisième édition pour accompagner le projet de loi de finances de l'exercice budgétaire 2026.

Pour rappel, ce rapport fait la synthèse de la situation de la gouvernance et de la transparence des entreprises et établissements publics, des indicateurs économiques et financiers qui résument les performances opérationnelles des entreprises du portefeuille de l'Etat et des établissements publics, en particulier des **20** entreprises publiques et **18** établissements publics, leur incidence sur l'activité économique globale ainsi que les risques budgétaires attachés à leur situation financière.

Si pour le Gouvernement, ce rapport lui permet de disposer d'une vision consolidée de la performance financière ainsi que des flux financiers des opérations des entreprises et établissements publics aux fins de mieux en assurer la supervision financière, pour la Représentation Nationale, il s'agit plutôt d'un document qui enrichit le débat parlementaire en ce qui concerne la mise en œuvre des politiques publiques proposées par le Gouvernement, dans le cadre de l'examen du projet de Loi de finances.

Il sied de noter que le décalage existant entre l'exercice faisant objet du présent rapport (2023) et l'élaboration du projet de Loi de finances auquel il sera annexé (2026) tient de l'écart consécutif au délai légal de publication obligatoire des états financiers qui est de 6 (six) mois maximum, après clôture de l'exercice social auquel ils se rapportent. Ce délai pouvant être extensible de 3 (trois) mois.

C'est ainsi que la présente édition fait référence aux éléments tirés des états financiers des entreprises et établissements publics au 31 décembre 2023, avec recul sur les exercices 2022 et 2021.

En outre, cette édition a la particularité d'intégrer la situation financière de quelques établissements publics qui ont déposé leurs états financiers au Comité Permanent de la Comptabilité au Congo (CPCC) conformément à la réglementation en la matière aux fins de l'établissement de la centrale des bilans.

En termes de contenu, le rapport sur la situation financière consolidée des entreprises et établissements publics de l'exercice 2023 traite essentiellement des thématiques basiques, notamment (i) le périmètre des participations de l'Etat dans les entreprises publiques et celui des établissements publics ; (ii) la gouvernance et la transparence des entreprises et établissements publics ; (iii) les relations financières des entreprises et établissements publics avec l'Etat, (iv) la performance économique et financière entreprises et établissements publics et (v) les risques budgétaires induits par les activités des entreprises et établissements publics.

Le passage à une version évoluée et même à une version cible qui puissent intégrer des problématiques plus complexes comme les dettes croisées entre entreprises publiques, entre celles-ci et l'Etat, la politique actionnariale de l'Etat, la politique de rémunérations et

des avantages sociaux des mandataires publics, le désendettement des entreprises publiques, etc... constitue un objectif à atteindre.

C'est ici l'occasion de rappeler la nécessité d'instaurer et de développer des synergies indispensables à la bonne collaboration entre toutes les parties prenantes concernées par la production de ce précieux document de référence sur la traçabilité financière des entreprises et établissements publics.

Ainsi, comme évoqué plus haut, la Représentation Nationale dispose désormais d'un outil d'analyse et de mise en œuvre des politiques publiques proposées par le Gouvernement en lien avec le portefeuille de l'Etat, particulièrement avec les entreprises publiques et avec les établissements publics, lors de l'examen du projet de Loi de Finances de l'année.

RESUME EXECUTIF

Dans l'objectif d'enrichir l'information du Parlement sur la gestion du Portefeuille de l'Etat et des établissements publics en respect des dispositions de la loi N° 11/011 du 13 juillet 2011 telle que modifiée à ce jour, et de l'article 56 du Décret n° 22/37 du 29 octobre 2022 portant gouvernance budgétaire, le Gouvernement est tenu de produire un rapport sur la situation financière consolidée des entreprises et établissement publics devant accompagner le projet de loi de finances au Parlement. C'est dans ce cadre que le présent rapport a été rédigé et ce, en vue de répondre à cette exigence légale pour le projet de loi de finances de l'exercice 2026.

Ce rapport permet, d'une part, à l'Etat de disposer d'une vision consolidée de la performance financière des entreprises et établissement publics ainsi que des flux financiers de leurs opérations au cours de l'exercice 2023 et, d'autre part, d'enrichir le débat sur le vote du Budget au Parlement. L'exercice revêt un caractère stratégique en ce qu'il renforce la discipline budgétaire, la transparence et la redevabilité, conformément aux orientations du Gouvernement et aux recommandations des partenaires techniques et financiers.

Le présent rapport s'articule autour des six (6) principaux chapitres ci-après :

- Contexte économique et périmètre du portefeuille de l'Etat et des établissements publics en 2023 ;
- Etat des lieux des entreprises et Etablissements publics au 31 décembre 2023 ;
- Gouvernance et transparence des entreprises et Etablissement publics en 2023 ;
- Performance financière des entreprises et établissements publics en 2023 ;
- Relations financières Etat-entreprises publiques et Etat-établissements publics en 2023 ;
- Risques budgétaires liés à la gestion des entreprises et Etablissement publics en 2023.

1. Du contexte économique et périmètre du portefeuille de l'Etat en 2023

Les activités des entreprises et établissements publics, en 2023, ont été marquées par un environnement international et national particulièrement incertain et volatile caractérisé par la reprise post-Covid-19 à un rythme modéré, entravées par les effets persistants des tensions géopolitiques, notamment la poursuite de la guerre en Ukraine et la crise sécuritaire en RDC, l'inflation élevée et la hausse des taux directeurs.

Sur le plan international, la croissance économique mondiale s'est établie à **3,0 %** en 2023 contre **3,4%** en 2022. Ce repli est dû essentiellement par les tensions persistantes liées à la guerre en Ukraine, un resserrement monétaire généralisé, la volatilité accrue des marchés financiers, la crise climatique et les fluctuations des prix des matières premières.

Sur le plan national, le **PIB** a enregistré en 2023 une croissance économique robuste, estimée à environ **8,6 %**. Cette performance a été renforcée par la reprise progressive de certaines activités tertiaires, notamment les services financiers et les télécommunications, ainsi que par des investissements publics et privés dans les infrastructures.

Concernant le **périmètre du portefeuille de l'Etat**, au 31 décembre 2023, il est constitué des participations directes et indirectes dans **102** sociétés et institutions qui se déploient comme suit : **18** anciennes entreprises publiques transformées en sociétés commerciales, **04** sociétés commerciales créées après la réforme du portefeuille de 2008, **09** sociétés d'économie mixte dont l'Etat détient la majorité du capital social et **71** sociétés d'économie mixte à participation paritaire ou minoritaire de l'Etat..

La valeur indicative de ces participations se situe à **USD 13 513 685,37** en 2023 contre **USD 15 378 968,66¹** au 31 décembre 2022 et **USD 14.471 583,65** en 2021.

Pour ce qui est des établissements publics, **121** établissements publics ont été recensés par la Direction Générale des Politiques et Programmation Budgétaires. Dans le cadre du présent rapport, **11** établissements ont été retenus sur base des critères, d'une part, de transmission au CPCC des états financiers certifiés et d'autre part, de versement des excédents de gestion au Compte Général du Trésor.

La valeur indicative des établissements publics a été calculée selon l'approche de la Valeur Nette Comptable. En 2023, seuls 05 établissements publics ont déposé leurs états financiers au CPCC et affichent une valeur de **CDF 99 336 354 064**.

2. De l'état des lieux des entreprises et établissement publics au 31 décembre 2023

Il ressort du constat général, que la situation financière des entreprises publiques au 31 décembre 2023, n'a pratiquement pas évolué par rapport à celle de 2022. Par contre, elle s'est détériorée sur les plans technique et opérationnel, financier, organisationnel et des ressources humaines, juridique, des innovations et des infrastructures ainsi que des partenariats. De ce fait, elles sont considérées comme non viables.

Au nombre des facteurs qui expliquent la non-viabilité des entreprises publiques congolaises, il y a notamment (i) les problèmes structurels auxquels elles font face, (ii) leur mauvaise gouvernance et (iii) certaines contraintes spécifiques.

En ce qui concerne les établissements publics, l'état des lieux s'inscrit dans la continuité du vaste processus de réforme du portefeuille de l'Etat engagé depuis 2008 à l'issue de laquelle, les entités dont les missions étaient non lucratives, non concurrentielles ou constituaient un prolongement de l'action de l'administration ont été transformées en **établissements publics** avec personnalité juridique et l'autonomie de gestion et placés sous tutelle des ministères sectoriels.

Ces établissements publics ont été catégorisés principalement, en fonction de la nature des missions leurs assignées en administratifs, scientifiques et techniques, et socio-culturels.

¹ Montant révisé

3. De la gouvernance et transparence des entreprises et établissement publics en 2023

Ce chapitre présente le système d'entités décisionnelles qui dirige les entreprises publiques, les règles, les normes, les principes et les pratiques qui régissent ces entreprises ainsi que la manière dont leurs informations comptables sont communiquées au citoyen.

En ce qui concerne la gouvernance entreprises et établissement publics, le rapport présente : (i) le cadre juridique de la gouvernance des entreprises publiques, (ii) les organes de gestion des entreprises publiques et (iii) les faits saillants en matière de gouvernance des entreprises du portefeuille en 2023.

S'agissant de la transparence des entreprises publiques, l'accent a été mis sur l'état de la transmission des états financiers des entreprises publiques aux différentes structures de contrôle à savoir le CPCC, la Cour des comptes et le CSP, la synthèse des avis des Commissaires aux Comptes, l'état de validation des prévisions budgétaires et de l'analyse de leurs rapports d'exécution par le CSP.

4. De la performance financière des entreprises et Etablissement publics

Le diagnostic financier des performances économique-financières des entreprises et établissements publics pour l'exercice comptable 2023 a été réalisé selon le référentiel comptable SYSCOHADA révisé.

Pour les entreprises publiques, l'analyse de la gestion et de la structure financière a été effectuée sur la base de trois indicateurs : (i) la croissance générée par l'activité statutaire des entreprises publiques ; (ii) la rentabilité économique secrétée par l'exploitation de ces entreprises et (iii) la solvabilité des entreprises publiques.

L'analyse financière réalisée met en évidence trois indicateurs : la croissance, la rentabilité et la solvabilité.

- **Croissance** : en 2023, le chiffre d'affaires des entreprises publiques a chuté de **11,25 %**, la valeur ajoutée de **9,68 %** et les charges du personnel de **15,78 %**.
- **Rentabilité** : l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) global s'est accru de **44,54 %**.
- **Solvabilité** : l'Excédent de Trésorerie d'Exploitation (ETE) a affiché un déficit de **113,4 millions USD**.

Pour les établissements publics, l'analyse de leurs situation financière démontre qu'ils financièrement indépendants, ils sont en mesure de financer seuls leurs immobilisations sans recourir à l'endettement, et peuvent à eux seuls faire face à leurs dettes à court terme. Cependant, ces établissements publics n'investissent pas leurs excédents de liquidité et se retrouvent en situation de surliquidité

5. Des relations financières Etat-entreprises publiques et Etat-Etablissement publics

Les relations financières entre l'Etat-Entreprises publiques et Etat-établissements publics portent essentiellement sur les flux financiers réciproques au titre des droits et obligations,

notamment d'une part, les recettes fiscales et non fiscales et d'autre part, les subventions et interventions économiques, les ressources affectées, les prêts rétrocédés et/ou garantis ainsi que les prestations payées par l'Etat.

Pour l'exercice 2023, les recettes fiscales et non fiscales en provenance des entreprises publiques sous études se sont accrues de **26,38 %** représentant **0,21%** du PIB contre **0,19%** en 2022.

En termes des flux vers les entreprises publiques, durant la même période, comparées à l'année 2022, il s'observe une augmentation de **144,52%** pour les subventions et interventions économiques, un accroissement de **37,14 %** pour les ressources cédées aux entreprises publiques en termes de parafiscalité, un important stock de la dette des prêts rétrocédés aux entreprises publiques s'élevant à près de **USD 1,5 milliards** dont **USD 1,2 milliards** de l'encours soit **80%** du total, et **USD 0,3 milliards** des arriérés alors que les prestations de SNEL SA et REGIDESO SA payées par l'Etat se sont situées respectivement à **CDF 69,9 Milliards** et **CDF 25,9 Milliards**.

En ce qui concerne les établissements publics sous études, les Excédents de gestion étaient à hauteur de **CDF 13,78 Milliards**, les impôts et droits payés ont atteint **CDF 9,61 Milliards** alors que les subventions de l'Etat au bénéfice desdits établissement étaient d'un import de **CDF 91,57 Milliards**.

6. Des risques budgétaires liés à la gestion des entreprises et Etablissements publics

L'analyse des risques budgétaires qui ont pesé sur le budget de l'Etat en 2023 a été analysés en termes de description de ces risques et leurs canaux de transmission ainsi que des mesures d'atténuation. Ces risques sont notamment les pertes en recettes dues à la faiblesse des performances financières, et à l'accroissement des dépenses liées aux subventions et aux interventions publiques. Ces risques pèsent directement sur l'équilibre budgétaire et appellent des mesures correctrices urgentes.

En somme, le présent rapport doit être compris comme un outil stratégique de pilotage et un catalyseur de réforme afin d'assurer la viabilité des entreprises et établissements publics, la soutenabilité des finances publiques et, à terme, le développement économique et social de la République Démocratique du Congo.

CHAPITRE I : CONTEXTE ECONOMIQUE DE L'EVOLUTION DES ENTREPRISES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS EN 2023

Les activités des entreprises et établissements publics, en 2023, ont été marquées par un environnement international et national particulièrement incertain et volatile caractérisé par la reprise post-Covid-19 à un rythme modéré, entravées par les effets persistants des tensions géopolitiques, notamment la poursuite de la guerre en Ukraine et la crise sécuritaire en RDC, l'inflation élevée et la hausse des taux directeurs.

I.1. Contexte économique international²

L'économie mondiale a enregistré une croissance modérée estimée à environ **3,0 %** en 2023, contre 3,4 % en 2022. Ce ralentissement est intervenu dans un cadre géopolitique et économique complexe, caractérisé par :

- **Les tensions persistantes liées à la guerre en Ukraine**, qui ont continué de perturber les marchés énergétiques et céréaliers, avec pour conséquence une hausse durable des prix du pétrole, du gaz et des denrées alimentaires ;
- **Un resserrement monétaire généralisé**, qui a favorisé le maintien, par les principales banques centrales (Réserve fédérale américaine, BCE, Banque d'Angleterre), des taux d'intérêt élevés afin de contenir l'inflation, ce qui a renchéri le coût du financement des dettes publiques et privées ;
- **La volatilité accrue des marchés financiers**, marquée par une alternance entre phases de reprise et de baisse des indices boursiers, traduisant l'incertitude sur les perspectives de croissance ;
- **La crise climatique**, exacerbée par l'épisode 2023-2024 du phénomène climatique *El Niño*, qui a perturbé les chaînes agricoles et pesé sur les prix alimentaires ;
- **Les prix des matières premières**, ont continué de fluctuer, influencés par les conflits géopolitiques et les déséquilibres entre l'offre et la demande ainsi que les difficultés rencontrées par la Chine dans sa reprise économique après la fin des restrictions sanitaires.

Sur le plan régional, particulièrement en Afrique subsaharienne, la croissance est restée modeste (3,8 % en moyenne), affectée par l'endettement élevé et par la réduction des marges budgétaires. Cette croissance confirme la résilience de la région malgré la montée des risques qui s'explique par :

- **La pression inflationniste régionale**, alimentée par l'augmentation des prix alimentaires et énergétiques ;
- **Le poids croissant de l'endettement public**, qui a réduit la marge de manœuvre budgétaire des États ;
- **La dépendance aux matières premières**, qui a accentué la vulnérabilité face aux fluctuations des cours mondiaux.

² Idem

Dans l'espace **SADC**, où s'inscrit la RDC, la reprise économique a été inégale, dépendante principalement de l'évolution des cours miniers et pétroliers. Les pays exportateurs de minerais (Zambie, Afrique du Sud) et d'hydrocarbures (Angola, Mozambique) ont été confrontés à une forte volatilité des cours et à des contraintes logistiques. En effet, les infrastructures ferroviaires, portuaires et énergétiques de la région, insuffisamment modernisées, ont limité l'ampleur des gains pendant les périodes des prix élevés.

En définitive, dans ces contextes international et régional incertains, la RDC a dû adapter ses prévisions macroéconomiques et budgétaires afin de préserver les équilibres fondamentaux. La dépendance aux exportations minières a renforcé la vulnérabilité de l'économie nationale aux chocs externes, soulignant l'importance d'une diversification économique encore insuffisante.

Dans ce contexte régional particulier, les entreprises et établissements publics de la RDC ont été confrontés à une concurrence accrue et à des pressions sur leurs performances opérationnelles. Les sociétés de transport et de logistique, telles que la SCTP et la SNCC, ont souffert des mêmes contraintes que leurs homologues de la région, liées à l'augmentation des coûts énergétiques et à la vétusté des infrastructures. À l'inverse, les entreprises minières publiques comme la Gécamines ont pu capitaliser sur la demande régionale en minerais stratégiques, mais au prix d'une exposition accrue aux risques contractuels et de gouvernance.

2. Contexte économique national

Au plan interne, la RDC a enregistré en 2023 une croissance économique robuste, estimée à environ **8,6 %**³, tirée principalement par le dynamisme du secteur extractif (cuivre, cobalt, or et autres minerais stratégiques), et confirmant son positionnement parmi les économies les plus dynamiques d'Afrique. Cette performance a été renforcée par la reprise progressive de certaines activités tertiaires, notamment les services financiers et les télécommunications, ainsi que par des investissements publics et privés dans les infrastructures.

Néanmoins, plusieurs chocs économiques internes dont la persistance de la situation sécuritaire, dominée essentiellement par la guerre dans l'Est du pays, ont miné largement cette performance.

Cette performance s'explique principalement par :

- **Le secteur extractif**, moteur principal de la croissance, avec une progression significative de la production de cuivre et de cobalt. Le secteur a contribué à plus de 70 % des exportations et généré une part importante des recettes publiques, notamment via les entreprises publiques minières et leurs partenariats.
- **Les services financiers et télécommunications**, qui ont connu une croissance modérée, soutenant la diversification relative de l'économie.

³ Rapport annuel BCC 2023

- **Les investissements publics dans les infrastructures**, portés par des projets de routes, d'énergie et d'eau, souvent réalisés avec l'appui de partenaires internationaux.

Cependant, cette croissance est restée insuffisamment inclusive :

- **Dans le secteur extractif**, les prix des matières premières, dont dépend fortement la RDC, ont connu une forte volatilité. Si les cours du cuivre et du cobalt ont affiché des niveaux relativement élevés grâce à la demande soutenue pour la transition énergétique et la production de batteries, leur fluctuation a pesé sur les perspectives de recettes d'exportation et sur la stabilité des réserves de change ;
- **Le secteur agricole**, qui emploie la majorité de la population, souffre d'une productivité faible et d'un accès limité aux marchés, limitant sa contribution à la création de richesses ;
- **Le secteur manufacturier** est demeuré marginalisé dans la structure économique en 2023, accentuant la dépendance aux importations de biens manufacturés et aggravant la vulnérabilité du pays aux chocs inflationnistes importés ;
- **Les services publics essentiels** (électricité, eau, transport, télécommunications) gérés par des entreprises et établissements publics continuent de présenter des déficits structurels, aggravés par la vétusté des équipements, les dettes croisées avec l'État et l'insuffisance des tarifs appliqués ;
- **Sur le plan monétaire**, l'année 2023 a été marquée par une inflation élevée, oscillant entre 12 et 13 % en moyenne, en raison de la dépréciation du franc congolais. Cette situation a pesé sur le pouvoir d'achat des ménages, mais aussi sur les coûts de fonctionnement et la rentabilité des entreprises et établissements publics, rendant la stabilité macroéconomique fragile.

La situation de cette croissance insuffisamment inclusive a exercé plusieurs effets sur la rentabilité des entreprises et établissements publique. En effet :

- **Dans les secteurs minier et énergétique**, les performances financières des entreprises publiques se sont améliorées en valeur absolue, grâce à l'augmentation des recettes d'exportation et des flux de trésorerie liés aux cours internationaux. Toutefois, les coûts de production élevés et la faiblesse des capacités techniques ont limité la rentabilité nette et l'accumulation de capitaux propres ;
- **Dans les secteurs de services publics essentiels (électricité, eau, transport, télécommunications)**, la situation est demeurée fragile. La SNEL, la REGIDESO ou la SCPT continuent d'accuser des déficits structurels, aggravés par une tarification administrée⁴, les dettes croisées avec l'État et les besoins massifs d'investissement ;
- **Dans le secteur financier et assurantiel**, les établissements publics comme la SONAS ou la CADECO ont vu leurs indicateurs de solvabilité se dégrader, limitant leur rôle potentiel de contributeur régulier aux finances publiques.

⁴ Une tarification administrée est une tarification imposée et non subventionnée

Globalement, la croissance nationale n'a pas suffi à redresser structurellement la santé financière des entreprises et établissements publics. Leur contribution à la création de richesse reste en deçà de leur potentiel.

En définitive, le contexte macroéconomique et budgétaire de 2023 appelle à un renforcement de la gouvernance publique, à une meilleure gestion des risques budgétaires et à une stratégie claire de diversification économique. C'est dans ce cadre que s'inscrit le rapport sur la situation consolidée des entreprises et établissements publics, en vue d'orienter le débat budgétaire et de fournir un outil d'aide à la décision aux pouvoirs publics et à ses partenaires.

I.2. PERIMETRE DES ENTREPRISES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS EN 2023

I.2.1. Périmètre des entreprises publiques

La situation des participations de l'Etat Congolais, telle qu'arrêtée au 31 décembre 2023, dans les différentes sociétés et organismes avec lesquels il entretient des relations de partenariat concerne les sociétés où l'Etat est directement ou indirectement actionnaire.

I.2.1.1. Des Participations directes de l'Etat

La République Démocratique du Congo détient, au 31 décembre 2023, des participations financières dans **102** sociétés et institutions, constituant son portefeuille–titres et qui tirent leur origine de 5 (cinq) sources :

- **18** anciennes entreprises publiques transformées en sociétés commerciales ;
- **04** sociétés commerciales créées après la réforme du portefeuille de 2008 ;
- **09** sociétés d'économie mixte dont l'Etat détient la majorité du capital social
- **71** sociétés d'économie mixte à participation paritaire ou minoritaire de l'Etat.

Ces participations se déploient dans :

- **31** entreprises publiques (18 sociétés commerciales issues de la transformation, 04 sociétés nouvellement constituées à 100% de participation de l'Etat, 09 sociétés d'économie mixte dont l'Etat est propriétaire de la majorité du capital social) ;
- **18** sociétés d'économie mixte dans lesquelles l'Etat est dans une situation paritaire ou détient une minorité de blocage (plus de 25% du capital social) ; et
- **48** sociétés d'économie mixte à participation étatique minoritaire.

Les tableaux présentant la situation des participations directes et indirectes de l'Etat se trouvent en annexe.

Le tableau ci-dessous reprend le nombre d'entreprises du portefeuille de l'Etat par branche d'activités au 31 décembre 2023.

Tableau 01 : Synthèse des participations directes de l'Etat par secteur et branche d'activités

SECTEUR/BRANCHE D'ACTIVITES	NOMBRE D'ENTREPRISES		
	2021	2022	2023
Secteur Primaire	46	46	56
Mines	29	29	38
Hydrocarbures	12	12	13
Agriculture, Pêche et Elevage	5	5	5
Secteur Secondaire	19	20	18
Eau et Electricité	2	2	2
Industrie	17	18	16
Secteur Tertiaire	28	28	28
Transport	9	9	9
Postes et Télécommunications	2	2	2
Finances et banques	9	9	9
Services	8	8	8
Total	96	97	102

Source : Conseil Supérieur du Portefeuille

I.2.1.2. Des Participations indirectes de l'Etat

Les participations indirectes de l'Etat sont détenues, en majorité, par les sociétés minières. Ci-après, la situation des participations par entreprise détentrice au 31 décembre 2023 :

Tableau 02 : Synthèse des participations indirectes de l'Etat par Secteur et branche d'activités

SECTEUR/BRANCHE D'ACTIVITÉS	ENTREPRISES DÉTENTRICES	NOMBRE D'ENTREPRISES		
		2021	2022	2023
Secteur Primaire		54	53	53
Mines	GEAMINES SA	33	32	32
	SODIMICO SA	4	4	4
	SOKIMO SA	6	6	6
	SCMK-Mn SA	2	2	2
Hydrocarbures	SONAHYDROC SA	9	9	9
Secteur Secondaire		12	12	9
Eau et Electricité	SNEL SA	9	9	6
	REGIDESO SA	3	3	3
Secteur Tertiaire		35	35	43
Transport	SNCC SA	7	7	14
	LMC SA	4	4	4
	RVA SA	1	1	1
	SCTP SA	18	18	18
	LAC SARL (en liquidation)	1	1	1
Postes et Télécommunications	SCPT SA	2	2	2
Finances et banques	SONAS SA	2	2	3
Total		101	100	105

Source : Equipe de rédaction, élaboré sur base des données du Rapport de l'Etat Actionnaire

I.2.1.3. De la valeur indicative du portefeuille de l'Etat

Les participations de l'Etat dans les entreprises relevant de son portefeuille sont valorisées pour en déterminer le poids financier, notamment par rapport à la richesse globale sécrétée par le pays à travers le Produit Intérieur Brut généré, au titre de contribution des entreprises comme agents économiques.

L'étude de cet agrégat ne prend en compte dans ce rapport que des données des 20 entreprises publiques.

La méthodologie adoptée pour procéder à la détermination de cette valeur des participations de l'Etat est celle de l'Actif Net Comptable, « ANC ».

Il s'agit d'une approche basée sur le passé de l'entreprise et qui s'obtient par la différence entre le total des Actifs et le total des Dettes Exigibles actés au bilan.

Le tableau n° 03 ci-dessous indique l'évolution individuelle par entreprise et globale de cet ANC en 2023 en comparaison de son niveau de 2022 et 2021.

Tableau n° 03 : Valeur intrinsèque des participations de l'Etat dans les sociétés du Portefeuille

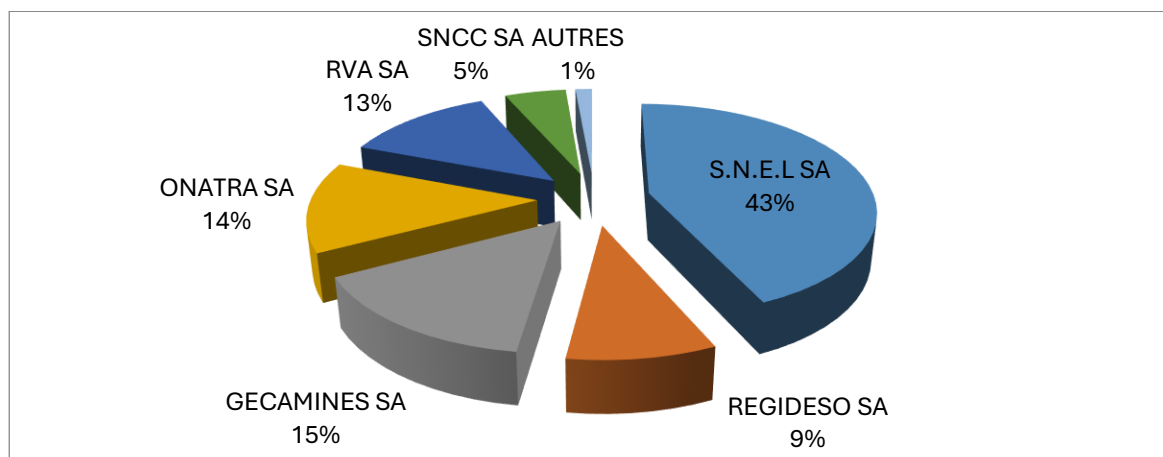
ENTREPRISE/SECTEUR	VMC 2021	VAR 2021/2020 REVISE	VMC 2022	VAR 2022/2021 REVISE	VMC 2023	VAR 2023/2022
SECTEUR ENERGIE						
S.N.E.L SA	6 873 898,33	-293 369,18	6 774 948,83	-98 949,50	5 887 745,36	-887 203,47
REGIDESO SA	1 252 228,08	18 581,52	1 087 121,34	-165 106,75	1 202 191,25	115 069,92
SONAHYDROC SA	21 860,35	-12 329,49	20 928,67	-931,68	19 490,16	-1 438,51
COBIL SA	42 178,55	3 913,61	50 612,20	8 433,66	50 981,59	369,38
S/TOTAL 1 (USD)	8 190 165,32	-283 203,56	7 933 611,04	-256 554,28	7 160 408,36	-773 202,68
SECTEUR FINANCIERE						
SONAS SA	22 946,46	-1 191,45	20 680,95	-2 265,52	21 322,60	641,65
CADECO SA	5 445,34	3 544,78		-5 445,34		-
S/TOTAL 2 (USD)	28 391,81	2 353,33	20 680,95	-7 710,86	21 322,60	641,65
SECTEUR MINES						
GECAMINES SA	1 682 801,75	-157 052,15	1 949 574,74	266 772,99	2 042 256,65	92 681,92
SODIMICO SA	89 731,93	-11 253,49	94 530,71	4 798,78	63 522,87	-31 007,84
SOKIMO SA		-	-40 730,37	-40 730,37	-66 206,88	-25 476,51
SCMK-Mn SA	-3 356,79	701 644,22	-597,58	2 759,20	-4 996,28	-4 398,70
SAKIMA SA	7 610,03	-6 075,20	3 875,44	-3 734,59	1 744,01	-2 131,43
COMINIERE SA	10 150,15	10 150,15	15 614,49	5 464,34	21 487,35	5 872,86
MIBA SA	15 459,03	-9 847,86	3 515,28	-11 943,75	-11 371,39	-14 886,67
S/TOTAL 3 (USD)	1 802 396,10	527 565,67	2 025 782,70	223 386,59	2 046 436,33	20 653,63
SECTEUR TRANSPORT						
ONATRA SA	1 742 674,60	-206 991,56	2 578 201,50	835 526,90	1 849 505,68	-728 695,82
LMC SA	9 019,12	5 614,98	12 622,00	3 602,88	12 454,60	-167,4
RVA SA	2 069 084,83	-97 138,03	2 082 452,03	13 367,19	1 713 299,43	-369 152,60
CVM SA	-3 105,25	259,48	-2 633,22	472,03	8 627,74	11 260,97
SNCC SA	648 416,15	-45 612,52	737 861,08	89 444,93	701 630,63	-36 230,45
SCFU SA		-		-		-
CONGO AIRWAYS SA.	240,95	-48 808,44	-9 609,41	-9 850,36	-	9 609,41
S/TOTAL 4 (USD)	4 466 330,40	-392 676,08	5 398 893,98	932 563,58	4 285 518,08	-1 113 375,89
SECTEUR POSTES & TELECOMMUNICATIONS						
SCPT SA	0	-	0	-	0	-
S/TOTAL 5 (USD)	0	-	0	-	0	-
SECTEUR SERVICE						
HOTEL KARAVIA SA	0	-	0	-	0	-
S/TOTAL 6 (USD)	-	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	14 487 283,62	-145 960,64	15 378 968,66	891 685,04	13 513 685,37	-1 865 283,29

Source : CSP

Le tableau ci-dessus indique que la valeur nette comptable des participations de l'Etat dans les entreprises publiques qui s'est élevée à **USD 13 513 685,37** en 2023 contre **USD 15 378 968,66** au 31 décembre 2022 et **USD 14.471 583,65** en 2021, a connu une baisse en 2023 suite aux mauvais résultats réalisés par les entreprises publiques au courant de l'exercice 2023, alors qu'elle avait enregistré une progression de **6,43%** en 2022, laquelle, précédait une baisse de **1%** en 2021.

L'examen détaillé par entreprise de la hauteur de cette Valeur Nette Comptable au cours de la période sous examen, indique la prédominance de quelques entreprises publiques structurantes. Il y a lieu de citer dans ce registre, notamment SNEL SA telle qu'illustrée dans le graphique ci-dessous, suivie de ONATRA SA, RVA SA et GECAMINES SA.

Graphique n° 1 : Répartition de la Valeur Nette Comptable en 2023



I.2.2. Périmètre des établissements publics en RDC en 2023

Les établissements publics de la République Démocratique du Congo (RDC) constituent des instruments majeurs dans la mise en œuvre des politiques publiques sectorielles. Institués afin de répondre à des missions d'intérêt général dans des domaines variés notamment l'éducation, la santé, l'agriculture, l'industrie, la culture et les infrastructures, ils se distinguent par une grande diversité institutionnelle et fonctionnelle.

Les établissements publics sont créés par décret, conformément à la Loi n°08/009 du 7 juillet 2008, sur proposition des ministres sectoriels après avis de conseil des Ministres.

En outre, la loi n°08/009 du 7 juillet 2008 portant dispositions générales applicables aux établissements publics alloue à ces derniers plusieurs catégories de ressources dans l'accomplissement de leurs missions. Parmi ces ressources, il y a lieu de signaler les produits d'exploitation et les ressources parafiscales.

Conformément aux articles 8 et 29 de l'acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière et le SYSCOHADA ainsi qu'à l'article 22 de la loi susmentionnée, les états financiers constituent un tout indissociable comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésoreries et l'état annexé.

Dans le cadre du présent rapport, sur un total de **121⁵** établissements publics, **18** établissements ont été retenus. Il s'agit d'une part, des établissements publics ayant transmis au CPCC les états financiers certifiés et d'autre part, ceux ayant versé leurs excédents de gestion au Compte Général du Trésor.

⁵ Dont liste, voir annexe 3

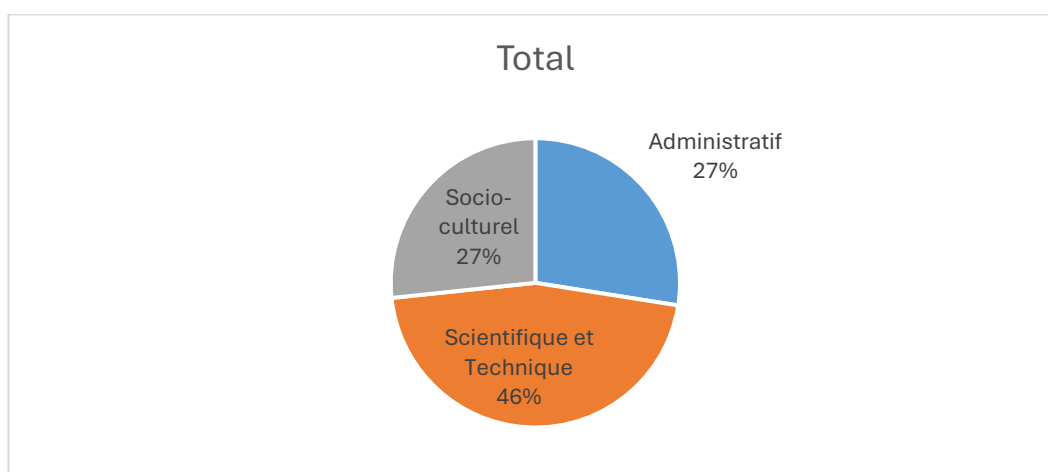
I.2.2.1. Répartition des établissements publics par caractéristique et par Ministère

Tableau n° 04 : Répartition des établissements publics par caractéristique

CARACTERISTIQUE	NOMBRE
Administratif	33
Scientifique et Technique	56
Social et culturel	32
Total	121

Source : DGPPB

Graphique n° 02 : Répartition des établissements publics par caractéristique



A la lumière du tableau et graphique ci-haut, les **121** établissements publics sont répartis comme suit : **46%** sont à caractère scientifique et technique, **27%** sont à caractère socio-culturel et **27%** sont à caractère administratif.

Tableau n°05 : Répartition des établissements publics par ministère

N°	ETABLISSEMENTS PUBLICS	MINISTERE
1	FONER	INFRASTRUCTURE ET TRAVAUX PUBLICS
2	FPI	INDUSTRIE
3	OCC	COMMERCE EXTERIEUR
	FIKIN	
4	OGEFREM	TRANSPORT ET VOIES DE COMMUNICATION
5	RVF	
6	INPP	EMPLOI ET TRAVAIL
7	CEEC	MINES
8	FPC	CULTURE ET ARTS
9	ANAPI	PLAN
10	ANADEC	ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE
11	FIKIN	AGRICULTURE

Source : Equipe de rédaction

I.2.2.2. De la valeur indicative des Etablissements Publics 2023

La détermination de la valeur indicative des établissements publics retenus dans le présent rapport, portera essentiellement sur les établissements qui ont transmis leurs états financiers au CPCC. Elle est représentée par l'Actif Net Comptable, « ANC ».

Cet indicateur est utilisé pour estimer la valeur d'une entreprise en fonction de son bilan. Il s'agit de la détermination de ce qui revient aux propriétaires après avoir réalisé l'actif et apuré le passif. Ainsi l'Etat propriétaire doit chaque fois savoir ce qui lui revient à une date donnée, si « le going concern » (continuité d'exploitation) devait s'arrêter par un dépôt de bilan.

Il s'agit d'une approche basée sur la différence entre le total des Actifs et le total des Dettes Exigibles actés au bilan. Autrement dit c'est tous ce que l'entité possède diminuer de tous ce qu'elle doit.

ETABLISSEMENTS PUBLICS	INPP	OGEFREM	FIKIN	ANAPI	ANADEC	TOTAL
VALEUR INDICATIVE EN CDF	168 069 980 780	201 324 049 089	210 690 408 102	9 724 252 516	9 527 663 577	599 336 354 064

Source : CPCC

CHAPITRE II : ETAT DES LIEUX DES ENTREPRISES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS AU 31 DECEMBRE 2023

La réforme du portefeuille de l'État, initiée en 2008, a constitué un tournant majeur dans la redéfinition du statut des entités publiques. Cette réforme visait à insuffler une dynamique nouvelle aux entreprises du portefeuille de l'Etat en vue d'améliorer leur potentiel de production et de rentabilité et à contribuer au renforcement de la compétitivité de ces entreprises et de l'ensemble de l'économie nationale.

En vertu de la Loi n° 08/007 du 07 juillet 2008 relative à la transformation des entreprises publiques et du Décret n° 09/12 du 24 avril 2009, les anciennes entreprises publiques ont été réparties en trois catégories : sociétés commerciales, établissements publics et services publics. Cette répartition reposait sur la nature de leurs activités, leur finalité économique ou sociale et leur degré d'intégration dans l'action administrative de l'État.

II.1. ETAT DES LIEUX DES ENTREPRISES PUBLIQUES

La situation des entreprises publiques au 31 décembre 2023 n'est pas substantiellement différente de celle de 2022. Malgré les efforts d'amélioration de la performance réalisés par certaines d'entre-elles. Le constat général reste celui de la contre-performance de ces entreprises dans la mesure où la situation de quelques-unes, sinon la majorité, demeure préoccupante.

II.1.1. Principaux constats

Sur le plan technique et opérationnel, la situation des entreprises publiques est caractérisée par :

- La vétusté, l'obsolescence et/ou l'insuffisance des équipements, matériels et outils de production ;
- Les besoins élevés en investissements de réhabilitation, de renouvellement et/ou de modernisation de ces équipements, matériels et outils de production ;
- Un faible taux de disponibilité des équipements ;
- Une baisse du niveau de production ;
- Une détérioration des principaux indicateurs d'exploitation.

Sur le plan financier, l'analyse de la performance financière a permis de classer les entreprises publiques en trois groupes suivants : (i) les entreprises relativement saines ; (ii) les entreprises en grande difficulté et (iii) les entreprises en faillite non déclarée.

Les entreprises jugées relativement saines sont caractérisées, de manière générale, par le maintien de leurs équilibres financiers fondamentaux.

Celles jugées en grande difficulté ont, en règle générale, un fonds de roulement négatif, une liquidité en deçà du seuil minimum admissible et une rentabilité très faible, voire négative.

Celles en état de faillite non déclarée sont en cessation de paiement et l'exploitation est quasi à l'arrêt. Le niveau de leurs capitaux propres demeure en deçà de 50 % du capital

social pendant plusieurs exercices. **80%** des entreprises publiques sont soit en difficulté soit en situation de faillite non déclarée.

Sur le plan organisationnel et des ressources humaines, les structures organiques pour la plupart, restent déséquilibrées. Quand on considère la nature de leurs activités, les fonctions administratives sont dominantes par rapport aux fonctions techniques.

Dans la quasi-totalité des entreprises, les effectifs du personnel sont pléthoriques par rapport au niveau d'activités qui est en baisse. Ce personnel est vieillissant, l'âge moyen tourne autour de 54 ans.

Du point de vue juridique, toutes les entreprises publiques sont en conformité avec les lois et règlements des secteurs dans lesquels elles évoluent. Toutefois, certaines sont en inadéquation avec les dispositions de régulation sectorielle et ont des conventions de concession et des cahiers des charges désuets.

S'agissant de la situation des projets, constitués généralement de renouvellement et réhabilitation des infrastructures, des équipements, outils et matériels de production, la plupart des entreprises manquent des moyens financiers pour leur réalisation et ne sont couverts d'aucune étude conséquente.

Concernant les partenariats conclus par les entreprises, ils sont généralement peu ou non productifs.

II.1.2. Facteurs expliquant la contre-performance des entreprises publiques

- (i) Les problèmes structurels auxquels font face les entreprises publiques ;
- (ii) La mauvaise gouvernance de ces entreprises et l'absence de sanctions ;
- (iii) Les difficultés rencontrées dans l'exécution du programme de réforme ;
- (iv) Les contraintes spécifiques.

II.1.2.1. Problèmes structurels des entreprises publiques

Les entreprises publiques sont confrontées à des problèmes structurels de fond qui plombent leurs activités et leurs performances techniques, opérationnelles et financières, notamment :

- (i) La persistance des modèles économiques hérités de l'époque coloniale et le poids économique et social des activités annexes et connexes qui n'ont pas de lien direct avec leurs activités principales respectives ;
- (ii) L'état de délabrement avancé des infrastructures et de leurs outils de production et l'absence d'investissements de renouvellement sur plusieurs décennies ;
- (iii) Leurs niveaux d'endettement qui dépassent leurs capacités respectives de remboursement, les excluant automatiquement du marché financier ;
- (iv) Le vieillissement de leurs ressources humaines dans un contexte d'évolution rapide de la technologie dans plusieurs secteurs ;
- (v) Le déséquilibre entre leurs niveaux d'activités et les effectifs de leurs personnels, ainsi que dans la structure du personnel entre un effectif réduit de personnel technique face à une pléthore de personnel administratif ;

- (vi) L'existence des conventions collectives très coûteuses, en totale inadéquation avec la situation financière réelle et actuelle des entreprises publiques.

II.1.2.2. Mauvaise gouvernance des entreprises publiques

Parmi les facteurs essentiels de blocage de résultats des entreprises publiques, il faut mentionner leur mauvaise gouvernance et l'absence de sanctions. Cette situation se traduit notamment par ce qui suit :

- (i) Le non-respect, et de fois l'ignorance, du nouveau cadre juridique et institutionnel du Portefeuille de l'Etat, de la part des entreprises ;
- (ii) La non-application de la note-circulaire n° 0518/MINPF/JDK/ABL/ LMM/ 2013 du Ministre du Portefeuille sur les règles de bonne gouvernance des entreprises publiques, pourtant traduite en charte (plan) par chaque entreprise ;
- (iii) L'absence de l'esprit d'entreprise et de culture de résultat ;
- (iv) L'absence de supervision et de suivi-évaluation efficace des entreprises publiques, ainsi que des sanctions positives ou négatives ;
- (v) L'attitude controversée de l'Etat, confondant souvent ses trois rôles de Puissance publique, d'Actionnaire et de Client.

II.1.2.3. Les contraintes spécifiques relevées par les entreprises publiques

Certaines entreprises publiques ont indiqué des contraintes spécifiques auxquelles elles font face, notamment :

- (i) Le non-paiement des créances des entreprises publiques détenues sur l'Etat, situation à la base de tensions permanentes de trésorerie et de difficultés d'exploitation auxquelles plusieurs entreprises publiques sont confrontées ;
- (ii) La concurrence des ports privés qui a réduit de manière significative la part de marché de l'ONATRA SA ;
- (iii) L'exploitation de certaines activités imposées par l'Etat mais non rentables économiquement pour l'entreprise, et sans contreparties (cas de REGIDESO SA et CONGO AIRWAYS SA) ;
- (iv) Les saisies intempestives des comptes des entreprises publiques par l'administration fiscale pour des arriérés fiscaux, alors que certaines d'entre-elles détiennent des créances importantes sur l'Etat ;
- (v) Le poids des amendes judiciaires.

Ces contraintes appellent des solutions appropriées de la part du Gouvernement.

II.1.3. Recommandations

L'analyse de l'état des lieux des entreprises publiques permet de formuler des recommandations suivantes :

- (i) Finaliser la réforme des entreprises publiques en entamant son étape ultime de la restructuration profonde au cas par cas ;
- (ii) Recapitaliser les entreprises, notamment par l'ouverture du capital ;
- (iii) Revisiter et actualiser les conventions de délégations de services publics et les cahiers des charges assignés aux entreprises publiques en conformité avec les lois sectorielles concernées ;

- (iv) Mettre en œuvre des plans d'investissements prioritaires pour la réhabilitation ou le renouvellement des infrastructures et des outils de production ;
- (v) Mettre en place des plans de rajeunissement et de renforcement des capacités du personnel ;
- (vi) Revisiter tous les contrats de partenariat conclus en défaveur des entreprises publiques ;
- (vii) Revisiter les conventions collectives du personnel pour adapter chacune à la capacité financière de l'entreprise concernée ;
- (viii) Respecter le cadre juridique et institutionnel actuel des entreprises publiques ;
- (ix) Définir des critères objectifs de désignation des mandataires publics dans les entreprises du portefeuille de l'Etat et professionnaliser les conseils d'administration ;
- (x) Renforcer les mécanismes de surveillance, de suivi et évaluation des performances financières et économiques des entreprises publiques.

II.2. ÉTAT DES LIEUX DES ETABLISSEMENTS PUBLICS AU 31 DECEMBRE 2023

L'état des lieux des établissements publics en RDC s'inscrit dans la continuité du vaste processus de réforme du portefeuille de l'État engagé depuis 2008. Cette réforme, marquée par l'adoption d'un ensemble de lois spécifiques et de décrets d'application, avait pour finalité de clarifier le statut juridique des entités publiques et d'adapter leur cadre d'action aux exigences de modernisation et de transparence.

Dans ce contexte, les établissements publics occupent une place particulière en tant qu'opérateurs des programmes budgétaires ministériels. Conçus comme des instruments de mise en œuvre de missions d'intérêt général, ils se situent à la croisée des besoins administratifs, sociaux, scientifiques et culturels. Ils incarnent la volonté des pouvoirs publics de renforcer la régulation, d'assurer la fourniture de services collectifs et de promouvoir la recherche et la conservation du patrimoine national.

Au-delà de leur rôle institutionnel, les établissements publics constituent également un enjeu budgétaire et organisationnel majeur. Leur fonctionnement mobilise des ressources financières et humaines importantes, et leur efficacité conditionne directement la qualité des services rendus aux citoyens. C'est pourquoi leur évaluation régulière s'impose, afin de mesurer l'adéquation entre les missions qui leur sont assignées, les moyens dont ils disposent et les résultats effectivement atteints.

II.2.1. Transformations issues de la réforme de 2008–2009

A l'issue de la transformation des entreprises publiques, les entités dont les missions étaient non lucratives, non concurrentielles ou constituaient un prolongement de l'action de l'administration ont été transformées en **établissements publics**.

Ces derniers avaient vocation à renforcer la régulation des secteurs stratégiques, à gérer des infrastructures essentielles et à assurer la prestation de services collectifs.

La mise en œuvre de cette transformation a permis de doter ces établissements de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion tout en les plaçant sous la tutelle des ministères sectoriels. Elle a également marqué une rupture avec l'ancien système où les établissements publics étaient assimilés aux entreprises publiques, sans distinction claire entre activités marchandes et missions de service public d'intérêt général.

Cependant, cette réforme a rencontré plusieurs contraintes dans son application. D'une part, la clarification des missions et la redéfinition des périmètres d'intervention n'ont pas toujours été accompagnées des ressources financières et humaines nécessaires. D'autre part, la gouvernance interne des établissements publics, bien que renforcée par la loi, s'est parfois heurtée à des difficultés de coordination entre l'autonomie de gestion et la tutelle.

Par ailleurs, dans la dynamique de la mise en œuvre du plan stratégique de la réforme des finances publiques, il s'est dégagé plusieurs constats négatifs⁶ en rapport avec la gestion des organismes auxiliaires de l'Etat dont les établissements publics.

En effet :

- Ces organismes faisaient partie des entités à la base des opérations extra-budgétaires non rapportées (soit plus de 10% des dépenses totales). Leurs budgets respectifs ne sont ni annexés, ni retracés en prévision et en exécution dans un autre document budgétaire, pourtant ils sont bénéficiaires des subventions de l'Etat ;
- Parmi eux, certains bénéficiaient des recettes affectées et non retracées dans la documentation budgétaire ;
- Leurs comptes bancaires ne sont pas connus du Trésor Public de façon exhaustive et ne font pas l'objet de consolidation avec le Compte Général du Trésor.

II.2.2. Reclassements récents et approfondissements de la réforme

Plus d'une décennie après la transformation opérée en 2008–2009, l'État congolais a jugé nécessaire de procéder à une actualisation du périmètre et du statut de plusieurs organismes auxiliaires émergeant au Budget. De ce fait, le projet de décret portant reclassement de ces organismes respectivement en services de dépenses, Budgets annexes et établissements publics, conformément à l'article 231 de la Loi n° 11/011 du 13 juillet 2011 relative aux Finances publiques a été élaboré.

Ledit projet a reclassé 8053 organismes en services de dépenses, 10 en budgets annexes et 81 en établissements publics. Ces derniers sont appelés à jouer un rôle d'opérateur public dans le cadre de la budgétisation par programmes.

Typologie actuelle des établissements publics

La structuration actuelle des établissements publics en RDC découle directement de la Loi n° 08/009 du 07 juillet 2008, qui distingue trois catégories principales en fonction de la nature des missions assignées : administratives, scientifiques et techniques, et socio-culturelles.

Cette typologie a été consolidée par le Décret n° 09/12 du 24 avril 2009, qui a procédé à la transformation effective des anciennes entreprises publiques en établissements publics

⁶ Rapport PEFA 2012

ainsi que par plusieurs décrets portant création, organisation et fonctionnement des établissements publics, soit un total de **121** établissements publics a été répertorié.

II.2.3. Principaux constats

Sur le plan financier, les établissements publics congolais demeurent largement dépendants des subventions de l'État, complétées de manière inégale par des recettes propres issues de leurs activités spécifiques. Bien que la loi prévoit une autonomie de gestion et la possibilité de mobiliser diverses ressources (dotations initiales, produits d'exploitation, taxes parafiscales, dons et legs), mais dans la pratique, cette autonomie reste réduite par la faiblesse de la mobilisation interne et par les retards fréquents dans la mise à disposition des crédits budgétaires.

Sur le plan institutionnel, la réforme récente introduit un enjeu crucial de redevabilité et de performance. Les établissements publics doivent désormais justifier l'utilisation des ressources qui leur sont allouées par des résultats mesurables, en cohérence avec les programmes sectoriels. Cette évolution vise à renforcer la transparence, à rationaliser la gestion et à instaurer une culture de résultats.

Sur le plan de la gouvernance interne, Si les textes prévoient une organisation structurée autour d'un conseil d'administration, d'une direction générale et d'un collège des commissaires aux comptes, l'efficacité de ces organes reste variable. Des insuffisances sont régulièrement relevées en matière de supervision, de contrôle interne et de suivi-évaluation. En outre, les chevauchements entre l'autonomie de gestion et la tutelle sectorielle peuvent créer des tensions, ralentissant la prise de décision et compromettant la bonne exécution des programmes.

L'examen de l'état des lieux des établissements publics en RDC met en évidence une trajectoire marquée par des réformes successives destinées à clarifier leur statut, à moderniser leur fonctionnement et à renforcer leur rôle dans la mise en œuvre des politiques publiques.

II.2.4. Recommandations

L'analyse de l'état des lieux des établissements publics permet de formuler les recommandations suivantes :

- Assurer une meilleure soutenabilité financière ;
- consolider la gouvernance interne et externe ;
- assurer un accompagnement technique et institutionnel soutenu, tant du côté des organes de tutelle que des établissements eux-mêmes ;
- renforcer les mécanismes de performance ; et
- garantir l'adéquation entre les missions assignées et les résultats obtenus.

CHAPITRE III : GOUVERNANCE ET TRANSPARENCE DES ENTREPRISES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS EN 2023

Il s'agit, dans ce chapitre, de présenter le système d'entités décisionnelles qui dirige les entreprises et établissements publics, les règles, les normes, les principes et les pratiques qui régissent ces entités ainsi que la manière dont leurs informations comptables sont communiquées au citoyen.

III.1. GOUVERNANCE DES ENTREPRISES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS EN 2023

III.1.1. Gouvernance des entreprises publiques

La gouvernance d'entreprise désigne tout d'abord l'articulation des relations, tant formelles qu'informelles, entre la Direction Générale d'une entreprise et ses actionnaires ou propriétaires représentés à son Conseil d'Administration. Ceux-ci vont définir la stratégie de l'organisation, approuver le budget et discuter des enjeux principaux auxquels elle doit faire face.

La prise de décision doit tenir compte de la rentabilité, mais aussi des considérations de développement durable et de responsabilité sociale. Il est attendu, plus particulièrement des entreprises publiques, qu'elles démontrent un comportement éthique et une grande transparence en raison de leur caractère public.

La question de gouvernance d'une entreprise publique réfère à un ensemble complexe de lois et règlements, de mécanismes, de normes et coutumes ainsi que des processus qui permettent de la gouverner. Il s'agit plus précisément, des relations entre la haute direction de l'entreprise publique, son Conseil d'Administration et son environnement institutionnel.

Cependant, les entreprises publiques sont entendues des commissions parlementaires de leur domaine d'activité.

III.1.1.1. Organes de gestion des entreprises publiques

Etant soumises au droit commun, les entreprises publiques sont maintenant régies par ***l'Acte uniforme révisé*** (OHADA) ***relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique*** (AUSCGIE), et par ***leurs statuts respectifs***, comme toute société de droit privé. Dans ce cadre, l'Etat se comporte comme un actionnaire, et non plus comme puissance publique.

Le Gouvernement a levé l'option d'adopter pour ces entreprises publiques, la forme de société anonyme avec Conseil d'Administration. Conformément aux statuts des sociétés anonymes, les organes sociaux de ces entreprises sont les suivants :

- (i) L'Assemblée Générale de l'actionnaire unique, où l'Etat agit en tant qu'actionnaire. Elle est l'organe suprême et constitue le pouvoir souverain. Elle dispose des pouvoirs lui accordés par la loi et les statuts sociaux ;
- (ii) Le Conseil d'Administration, avec un Président du Conseil d'Administration ;

- (iii) La Direction Générale, avec un Directeur Général assisté d'un Directeur Général Adjoint ;
- (iv) Le Commissariat aux Comptes.

L'Etat intervient au sein de ces sociétés, non en tant que puissance publique, mais comme tout actionnaire d'une société de droit privé, détenteur de droits et est tenu au respect d'obligations sans pouvoir interférer dans la gestion de la société. Son action consiste, comme tout actionnaire, à contrôler, à l'occasion des réunions d'actionnaires ordinaires et extraordinaires, la bonne marche de la société et à statuer sur ses comptes sociaux.

III.1.1.2. Cadre juridique de la gouvernance des entreprises publiques

Le nouveau cadre juridique des entreprises publiques est complété notamment par les textes suivants :

- (i) ***Le Décret n° 13/002 du 15 janvier 2013 portant organisation de la représentation de l'Etat-actionnaire unique au sein de l'Assemblée Générale d'une entreprise publique transformée en société commerciale.***
- (ii) ***La note circulaire n° 0518/MINPF/JDK/ABL/LMM/2013 du 05 juillet 2013 relative aux règles de bonne gouvernance applicables aux entreprises publiques transformées en sociétés commerciales) ;***
- (iii) ***Le Décret n° 23/14 du 12 Avril 2023 modifiant et complétant le Décret n° 13/055 du 13 décembre 2013 portant statut des Mandataires publics dans les entreprises du Portefeuille de l'Etat.***

Ces textes s'inspirent des lignes directrices pour la bonne gouvernance des entreprises publiques édictées par l'OCDE.

Sur la base de la note circulaire du Ministre du Portefeuille, chaque entreprise a adopté une charte ou un plan de bonne gouvernance spécifique.

Les dispositions légales et réglementaires nationales sur les entreprises publiques ne sont nullement en contradiction avec l'AUSCGIE. Ce dernier reconnaît en effet dans son article 916, la validité des dispositions législatives et réglementaires auxquelles sont assujetties les sociétés soumises à un régime particulier, l'entreprise publique en étant une.

Ces dispositions dérogatoires concernent particulièrement les actes ci-après :

- La nomination, le relèvement de leurs fonctions et la révocation des mandataires publics relevant, d'après la Constitution, du Président de la République sur proposition du Gouvernement ;
- Le pouvoir disciplinaire sur les mandataires publics, revenant au Ministre du Portefeuille à l'exception de la révocation, conformément au décret portant statut des mandataires publics dans les entreprises du Portefeuille de l'Etat ;
- Les actes de désengagement de l'Etat des entreprises du portefeuille régis par la loi sur le désengagement de l'Etat des entreprises du Portefeuille.

Ce nouveau cadre juridique ainsi mis en place, a permis au Gouvernement de disposer d'instruments nécessaires pour la mise en œuvre de sa politique sur les entreprises du portefeuille de l'Etat et sur ses participations.

Il sied de préciser que les entreprises publiques sont soumises aux lois et règlements sectoriels en vigueur, de la même manière que toutes les sociétés de droit privé.

En résumé, le cadre de gouvernance de l'entreprise publique est constitué notamment des textes suivants :

1. *L'Acte uniforme révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique (AUSCGIE) ;*
2. *L'Acte uniforme révisé relatif au droit comptable et à l'information financière ;*
3. *La Loi n° 08/007 du 7 juillet 2008 portant dispositions générales relatives à la transformation des entreprises publiques ;*
4. *La Loi n° 08/008 du 7 juillet 2008 portant dispositions générales relatives au désengagement de l'Etat ;*
5. *La Loi n° 08/010 du 7 juillet 2008 fixant les règles relatives à l'organisation et à la gestion du Portefeuille de l'Etat ;*
6. *Le Décret n° 23/14 du 12 Avril 2023 modifiant et complétant le Décret n° 13/055 du 13 décembre 2013 portant statut des Mandataires publics dans les entreprises du Portefeuille de l'Etat ;*
7. *Le Décret n° 13/002 du 15 janvier 2013 portant organisation de la représentation de l'Etat-actionnaire unique au sein de l'Assemblée Générale d'une entreprise publique transformée en société commerciale ;*
8. *La note circulaire n° 0518/MINPF/JDK/ABL/LMM/2013 du 05 juillet 2013 du Ministre du Portefeuille relative aux règles de bonne gouvernance applicables aux entreprises publiques transformées en sociétés commerciales ;*
9. *Les statuts sociaux de l'entreprise ;*
10. *Le plan de bonne gouvernance adopté par le Conseil d'Administration de l'entreprise.*

III.1.1.3. Mise en application du nouveau cadre de gouvernance

La mise en place du nouveau cadre de gouvernance des entreprises publiques n'est pas pour autant le gage d'une effective bonne gouvernance. Il faut encore que ses dispositions soient effectivement respectées et mises en pratique par toutes les parties prenantes, à savoir, le Président de la République, le Gouvernement, les organes techniques concernés du Gouvernement et les organes sociaux.

Dans la pratique, il est malheureusement observé une gouvernance approximative, certains acteurs continuant d'agir comme par le passé, manquant l'esprit d'entreprise ou tordant le sens de certaines dispositions de ce nouveau cadre.

Quelques voies de correction de ces écarts sont notamment la professionnalisation des Conseils d'Administration, le renforcement de leur supervision et de leur suivi-évaluation et l'application effective des sanctions.

III.1.1.4. Faits saillants en matière de gouvernance des entreprises du portefeuille

En 2023, les faits saillants ci-après ont été relevés en matière de gouvernance des entreprises du portefeuille de l'Etat :

- Nomination des mandataires de l'Etat à RVA SA, ONATRA SA, CVM SA, COBIL SA ;
- Signature du Décret n° 23/14 du 12 Avril 2023 modifiant et complétant le Décret n° 13/055 du 13 décembre 2013 portant statut des Mandataires publics dans les entreprises du Portefeuille de l'Etat ;
- Signature du Décret n° 23/08 du 23 Février 2023 portant manuel de procédures relatives aux transactions sur les actifs miniers des entreprises publiques ;
- Signature de la circulaire n° 0116/MINPF/MKA/CSP/CMC/AKM/2022 du 08 février fixant les principes de désignation des Commissaires aux Comptes dans les Entreprises du Portefeuille.

III.1.2. Gouvernance des établissements publics

Sur le plan juridique, leur organisation repose principalement sur la Loi n° 08/009 du 7 juillet 2008 portant dispositions générales applicables aux établissements publics, le Décret n° 23/14B du 12 Avril 2023 modifiant et complétant le Décret n° 13/056 du 13 décembre 2013 portant statut des Mandataires publics dans les établissements publics, complétés par des textes sectoriels.

Ces textes définissent leur statut, précisent les principes d'autonomie financière et administrative, et instaurent des mécanismes de tutelle et de contrôle.

En termes de gouvernance, chaque établissement public dispose d'un Conseil d'Administration, d'une Direction Générale et d'un collège de commissaires aux comptes. Les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale sont nommés par Ordonnance présidentielle sur proposition de l'autorité de tutelle. Les commissaires aux comptes sont nommés par un décret du Premier Ministre.

Ces organes assurent respectivement la définition des stratégies, l'exécution opérationnelle et la représentation de l'État. Le contrôle externe (commissaires aux comptes, auditeurs externes, Inspection Générale des Finances et Cour des comptes) complète le dispositif institutionnel.

III.1.2.1. Cadre juridique et réglementaire

Le cadre juridique des établissements publics en RDC repose principalement sur la Loi n° 08/009 du 07 juillet 2008 portant dispositions générales applicables aux établissements publics.

Cette loi, adoptée dans le cadre de la réforme du portefeuille de l'État, a pour objectif de doter les établissements publics d'un statut juridique propre, distinct de celui des entreprises publiques marchandes.

Elle définit l'établissement public comme une personne morale de droit public, créée par décret du Premier Ministre délibéré en Conseil des Ministres, en vue de remplir une mission de service public. Elle précise également que ces entités disposent d'un patrimoine propre, jouissent d'une autonomie de gestion et sont placées sous la tutelle du ministre ayant dans ses attributions le secteur d'activité concerné.

La loi institue par ailleurs une typologie des établissements publics, qui peuvent être à caractère administratif, scientifique et technique, ou socio-culturel, selon la nature de leurs missions. Elle fixe aussi leurs structures organiques : un Conseil d'administration en charge de l'orientation et du contrôle, une Direction générale assurant la gestion courante, et un Collège des commissaires aux comptes, chargé du contrôle des opérations financières.

III.1.2.2. Cadre organisationnel

III.1.2.2.1. Le Conseil d'Administration

Il constitue l'organe délibérant suprême. Il définit les orientations stratégiques, approuve les budgets, valide les programmes d'activités et exerce une mission générale de supervision. Le Conseil est présidé par un Président du Conseil d'Administration (PCA), nommé par ordonnance, et comprend des membres désignés en fonction des textes sectoriels applicables.

III.1.2.2.2. La Direction Générale

Elle assure la gestion quotidienne et l'exécution des décisions du Conseil d'Administration. Placée sous l'autorité d'un Directeur Général, éventuellement assisté d'adjoints, elle est responsable de l'administration interne, de la gestion des ressources humaines, de l'exécution budgétaire et de la mise en œuvre des programmes opérationnels.

III.1.2.2.3. Le collège de commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes assurent le contrôle des opérations financières des établissements publics.

Ce cadre normatif témoigne de la volonté de l'État de consolider un secteur public diversifié, dans lequel les établissements publics ont vocation à assumer des missions d'intérêt général en appui au développement économique, social et culturel du pays. Toutefois, si la base juridique apparaît solide, sa mise en œuvre pratique a souvent révélé des difficultés, liées notamment à la gouvernance, au financement et à l'articulation entre la tutelle administrative et l'autonomie de gestion.

III.2. TRANSPARENCE FINANCIERE DES ENTREPRISES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Cette section porte sur l'état de la transmission des états financiers des entreprises et Etablissements publics, la synthèse des avis des commissaires aux comptes et l'état de validation des prévisions budgétaires et de l'analyse de leurs rapports d'exécution.

Il permet notamment d'en évaluer le niveau de contrôle exercé sur la gestion et d'en mesurer la qualité de l'information fournie au public.

III.2.1. Transparence financière des entreprises publiques

III.2.1.1. Etat de la transmission des états financiers des entreprises publiques aux instances de contrôle

III.2.1.1.1. Transmission des états financiers à la Cour des Comptes

Au terme de l'article 30 de la Loi n°18/024 du 13 novembre 2018 portant composition, organisation et fonctionnement de la Cour des Comptes, les entreprises publiques sont tenues de transmettre leurs états financiers à la Cour des Comptes dans les trois mois de leur adoption par l'Assemblée générale, le Conseil d'Administration ou l'organe en tenant lieu.

Tableau 06 : Etat de transmission des états financiers à la Cour des Comptes 2021-2023

N°	Entreprises publiques	2021	2022	2023
1	CVM SA	NON	NON	NON
2	GECAMINES SA	NON	NON	NON
3	LMC SA	NON	NON	NON
4	REGIDESO SA	NON	NON	OUI
5	RVA SA	NON	NON	OUI
6	SODIMICO SA	NON	NON	NON
7	SOKIMO SA	NON	NON	OUI
8	SONAS	NON	NON	NON
9	SNEL SA	NON	NON	NON
10	SNCC SA	NON	NON	OUI
11	SONAHYDROC SA	NON	NON	NON
12	COBIL SA	NON	NON	NON
13	CADECO SA	NON	NON	OUI
14	SCMK-Mn SA	NON	NON	OUI
15	SAKIMA SA	NON	NON	NON
16	COMINIERE SA	NON	NON	OUI
17	MIBA SA	NON	NON	NON
18	SCTP ONATRA SA	NON	NON	NON
19	CONGO AIRWAYS SA	NON	NON	NON
20	SCPT SA	NON	NON	NON

Source : Elaboré sur base des informations de la CdC

III.2.1.1.2. Transmission des états financiers au Conseil Permanent de la Comptabilité au Congo (CPCC)

Aux termes de l'article 6 de l'Ordonnance 76-150 du 16 juillet 1976 portant création, organisation et fonctionnement du CPCC, toutes les entreprises sont tenues de transmettre leurs états financiers au CPCC dans les 6 mois suivants la fin de l'exercice clos, aux fins de l'établissement de la centrale Nationale des bilans.

Cette dernière a pour mission de recueillir et d'exploiter les informations comptables normalisées centralisées dans le but de réaliser des études spécifiques sectorielles ou globales ainsi que les profils des entreprises.

En 2023, la situation des dépôts des états financiers des entreprises publiques au CPCC se présente comme suit :

Tableau 07 : Etat de transmission des états financiers au CPCC 2021-2023

N°	Entreprises publiques	2021	2022	2023
1	CVM SA	OUI	OUI	OUI
2	GECAMINES SA	OUI	OUI	OUI
3	LMC SA	OUI	OUI	OUI
4	REGIDESO SA	OUI	OUI	OUI
5	RVA SA	OUI	OUI	OUI
6	SODIMICO SA	NON	OUI	OUI
7	SOKIMO SA	NON	NON	OUI
8	SONAS	OUI	OUI	NON
9	SNEL SA	OUI	NON	OUI
10	SNCC SA	NON	NON	NON
11	SONAHYDROC SA	OUI	OUI	OUI
12	COBIL SA	NON	NON	OUI
13	CADECO SA	NON	NON	NON
14	SCMK-Mn SA	NON	NON	NON
15	SAKIMA SA	NON	OUI	OUI
16	COMINIÈRE SA	NON	NON	NON
17	MIBA SA	NON	OUI	OUI
18	SCTP ONATRA SA	NON	NON	OUI
19	CONGO AIRWAYS SA	NON	NON	OUI
20	SCPT SA	NON	NON	NON

Source : *Elaboré sur base des informations du CPCC*

De 20 entreprises publiques sous études, 14 ont déposé leurs états financiers au CPCC en 2023, soit **70%**, contre 10 sur 18 en 2022, soit **56%**. Il ressort une amélioration de la situation de transmission des états financiers des entreprises publiques au CPCC reste inchangée.

III.2.1.1.3. Transmission des états financiers au Conseil Supérieur du Portefeuille (CSP)

Les entreprises publiques ont l'obligation de transmettre au Ministère du Portefeuille leurs états financiers approuvés en Assemblée générale ordinaire pour besoin d'analyse, d'archivage et de publication par le Conseil Supérieur du Portefeuille.

Le tableau ci-dessous fait état de la transmission des états financiers par les entreprises publiques de 2021 à 2023 au CSP.

Tableau 08 : Etat de transmission des états financiers au CSP 2021-2023

N°	Entreprises publiques	2021	2022	2023
1	CVM SA	OUI	OUI	OUI
2	GECAMINES SA	OUI	OUI	OUI
3	LMC SA	OUI	OUI	OUI
4	REGIDESO SA	OUI	OUI	OUI
5	RVA SA	OUI	OUI	OUI
6	SODIMICO SA	OUI	OUI	OUI
7	SOKIMO SA	NON	NON	OUI
8	SONAS	OUI	OUI	OUI
9	SNEL SA	OUI	OUI	OUI[1]
10	SNCC SA	OUI	OUI	OUI
11	SONAHYDROC SA	OUI	OUI	OUI
12	COBIL SA	OUI	OUI	OUI
13	CADECO SA	NON	OUI	NON
14	SCMK-Mn SA	OUI	OUI	OUI
15	SAKIMA SA	OUI	OUI	OUI
16	COMINIÈRE SA	OUI	OUI	OUI
17	MIBA SA	OUI	OUI	OUI
18	SCTP ONATRA SA	OUI	OUI	OUI
19	CONGO AIRWAYS SA	OUI	OUI	NON
20	SCPT SA	NON	NON	NON

Source : *Conseil Supérieur du Portefeuille*

De ce tableau, il s'observe que la quasi-totalité des entreprises publiques concernées par cette étude ont transmis leurs états financiers au Ministère du Portefeuille via le CSP en 2023, soit 18 sur 20 entreprises publiques représentant **90%**.

En ce qui concerne SCPT SA, les comptes de l'exercice 2023 n'ont jamais été clôturés.

III.2.1.2. Opinions des commissaires aux comptes

Les différentes natures d'opinion sont précisées dans l'ISA 700 (norme d'audit internationale) qui stipule : « En application des dispositions légales contenues dans le droit des sociétés commerciales et les normes internationales d'audit, le commissaire aux comptes déclare :

- soit certifier que les comptes annuels sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la personne ou de l'entité ou de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation à la fin de l'exercice ;
- soit assortir la certification de réserves ;
- soit refuser la certification des comptes ;
- soit être dans l'impossibilité de certifier les comptes.

Dans ces trois derniers cas, il précise les motifs de la réserve, du refus ou de l'impossibilité de certifier dans la partie de son rapport relative au fondement de l'opinion.

Tableau 09 : Opinions exprimées par les commissaires aux comptes sur les états financiers des entreprises publiques 2021-2023

N°	SOCIETES	2021			2022			2023		
		POSITIVE	AVEC RESERVE	NEGATIVE	POSITIVE	AVEC RESERVE	NEGATIVE	POSITIVE	AVEC RESERVE	NEGATIVE
1	CONGO AIRWAYS SA	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D			N/D
2	SONAHYDROC	X			X			X		
3	GECAMINES SA		X			X			X	
4	SONAS SA	X				X			X	
5	CVM SA		X			X			X	
6	COMINIÈRE SA	N/D	N/D	N/D	X				X	
7	SODIMICO SA	N/D	N/D	N/D			X		X	
8	SNCC SA	X				X				
9	MIBA SA	X			X				X	
10	SCMK Min SA		X			N/D			X	
11	SNEL SA	X				X				
12	SAKIMA SA	N/D	N/D	N/D		X				N/D
13	LMC SA	X			X			X		
14	CADECO SA	N/D	N/D	N/D		N/D				N/D
15	ONATRA SA	N/D	N/D	N/D			X		X	
16	RVA SA	N/D	N/D	N/D			X		X	
17	SOKIMO SA	N/D	N/D	N/D		N/D			X	
18	SCPT SA	N/D	N/D	N/D		N/D				N/D
19	REGIDESO SA	X			X					
20	COBIL SA		X			X			X	

Source : Conseil Supérieur du Portefeuille

A la clôture de l'exercice 2023, le Conseil Supérieur du Portefeuille a réceptionné **17** états financiers sur un total de 20 Entreprises publiques concernées par le présent rapport, tels que retracés dans le tableau 09 ci-dessus.

Il sied de noter que seules **02** entreprises ont reçu une opinion positive, **11** ont reçu une opinion avec réserve et **04** ont reçu une opinion négative.

N.B : Les rapports de certification de trois (03) entreprises ci-après ne sont pas disponibles au moment de la rédaction du présent rapport. Il s'agit de : REGIDESO SA, SNEL SA et SNCC SA.

III.2.1.3. Situation de validation, par le Conseil Supérieur au Portefeuille, des prévisions budgétaires des entreprises publiques en 2023

Les entreprises publiques sont tenues d'élaborer leurs prévisions budgétaires annuelles selon les orientations de politique générale déterminée par le Ministre ayant le Portefeuille dans ses attributions au travers d'une circulaire ad hoc.

Ces prévisions budgétaires font l'objet d'analyse et de validation par le Conseil Supérieur du Portefeuille pour compte de l'Etat-Actionnaire en commission mixte CSP-Entreprises.

Au titre des exercices 2021-2023, la situation des prévisions budgétaires réceptionnées et validées par le CSP se présente comme suit :

Tableau 10 : Situation de réception et de validation des prévisions budgétaires par le CSP 2021-2023

N°	ENTREPRISES PUBLIQUES	2021	2022	2023
1.	CVM	OUI	OUI	OUI
2.	GECAMINES	OUI	OUI	OUI
3.	LMC	OUI	OUI	OUI
4.	REGIDESO	OUI	OUI	OUI
5.	RVA	OUI	OUI	OUI
6.	SODIMICO	OUI	OUI	OUI
7.	SOKIMO	NON	NON	OUI
8.	SONAS	OUI	OUI	OUI
9.	SNEL	OUI	OUI	OUI
10.	SNCC	OUI	OUI	OUI
11.	SONAHYDROC SA	OUI	OUI	OUI
12.	COBIL	OUI	OUI	OUI
13.	CADECO SA	NON	OUI	OUI
14.	CSMK-Mn SA	OUI	OUI	OUI
15.	SAKIMA SA	OUI	OUI	OUI
16.	COMINIERE SA	OUI	OUI	OUI
17.	MIBA SA	OUI	OUI	OUI
18.	ONATRA SA	OUI	OUI	OUI
19.	CONGO AIRWAYS	OUI	OUI	OUI
20.	SCPT SA	NON	NON	OUI

Source : Conseil Supérieur du Portefeuille

III.2.1.4. Situation d'analyse des exécutions budgétaires des entreprises publiques en 2023 par le CSP

Le suivi de la performance budgétaire des entreprises publiques se fait à l'occasion des sessions d'évaluation de l'exécution des prévisions budgétaires validées comme retrace dans le tableau supra.

Il consiste à évaluer le niveau de réalisation des politiques, des stratégies et des actions qui ont été retenues initialement ainsi que l'exécution financière de quatre volets qui constituent la structure de ces prévisions budgétaires : le budget des activités ordinaires, le budget d'investissement, le budget de trésorerie et celui des contributions au financement du Trésor public.

Tableau 11 : Situation d'analyse des exécutions budgétaires des entreprises publiques en 2023

N°	Entreprises publiques	2021	2022	2023
1	CVM SA	OUI	OUI	OUI
2	GECAMINES SA	OUI	OUI	OUI
3	LMC SA	OUI	OUI	OUI
4	REGIDESO SA	OUI	OUI	OUI
5	RVA SA	OUI	OUI	OUI
6	SODIMICO SA	NON	OUI	OUI
7	SOKIMO SA	OUI	OUI	OUI
8	SONAS	OUI	OUI	OUI
9	SNEL SA	OUI	OUI	OUI
10	SNCC SA	OUI	OUI	OUI
11	SONAHYDROC SA	OUI	OUI	OUI
12	COBIL SA	OUI	OUI	OUI
13	CADECO SA	OUI	OUI	OUI
14	SCMK-Mn SA	NON	NON	OUI
15	SAKIMA SA	OUI	OUI	NON
16	COMINIERE SA	OUI	OUI	OUI
17	MIBA SA	NON	NON	NON
18	SCTP ONATRA SA	OUI	OUI	OUI
19	CONGO AIRWAYS SA	OUI	NON	OUI
20	SCPT SA	NON	NON	OUI

Source : Conseil Supérieur du Portefeuille

De l'analyse de ces deux tableaux relatifs à la transmission des prévisions budgétaires au CSP pour validation et à l'exécution des budgets des entreprises publiques en 2023, il ressort le respect par la quasi-totalité des instructions communiquées par le Ministre du Portefeuille dans sa lettre circulaire n° 1727/MINPF/MN/JKM/AKM/2023 du 23 octobre 2023 relative à la politique générale des entreprises publiques au cours de l'exercice sous examen.

En ce qui concerne la validation des prévisions budgétaires, sur 20 entreprises attendues, **toutes** ont déposé et fait valider leurs prévisions, soit **100%**.

S'agissant de l'analyse de la situation de l'exécution budgétaire, **18** de ces entreprises ont répondu à la lettre circulaire n° P/01/014/MKa/009/2024 du 08 mai 2024 du Président du CSP, relative à la transmission du rapport de budget exercice 2024, soit **90%** et **2** ont fait défaut.

III.2.2. Transparence financière des établissements publics

Les états financiers qui sont le Bilan, le Compte de résultat, le Tableau des Flux de Trésorerie ainsi que les notes de l'état annexé forment un tout indissociable (article 2 du droit comptable OHADA). Ce dernier état complète et précise l'information donnée par les trois premiers (article 29 du droit comptable OHADA en vigueur, alinéa 4).

La transparence est intimement liée à la publicité des états financiers. Elle implique la présentation des données (informations) actuelles, exhaustives, fiables et sincères.

Le non dépôt des états financiers aux organes de contrôle (CdC, CPCC) est une atteinte à la transparence financière.

En outre, les établissements publics sont tenus de déposer leurs états financiers certifiés au Ministère du Budget avant toute demande de subvention et intervention économique conformément aux dispositions de la circulaire contenant les instructions relatives à l'élaboration de la loi de finances de l'année.

III.2.2.1. Transmission des états financiers des établissements publics au CPCC

Conformément à l'Acte Uniforme relatif au droit comptable et informations financières, de l'Ordonnance-loi n° 081-094 du 29 juin 1981, de l'Ordonnance-loi n° 18/003 du 13 mars 2018 ainsi que la loi de Finances n° 21/029 du 31 décembre 2021, les établissements publics ont l'obligation de transmettre au CPCC leurs états financiers approuvés en Conseil d'Administration pour besoin de constitution de la Centrale des Bilans et de publication.

Le tableau ci-dessous fait état de la transmission des états financiers par les établissements publics de 2021 à 2023 au CPCC.

Tableau n° 12 : Etat de transmission des états financiers des établissements publics au CPCC 2021-2023

N°	ETABLISSEMENTS PUBLICS	2021	2022	2023
1.	ANAPI	ND	OUI	OUI
2.	ANADEC	ND	OUI	OUI
3.	FIKIN	ND	OUI	OUI
4.	INPP	ND	OUI	OUI
5.	OGEFREM	ND	OUI	OUI
6.	FPI	ND	NON	NON
7.	CEEC	NON	NON	NON
8.	FPC	NON	NON	NON
9.	RVF	NON	NON	NON
10.	OCC	ND	NON	NON
11.	FONER	ND	NON	NON

Source : CPCC

De 11 établissements publics sous études, 05 ont déposé leurs états financiers au CPCC en 2023, soit **45,5%**. Il ressort que la situation de transmission des états financiers des entreprises publiques au CPCC reste inchangée entre 2022 et 2023.

III.2.2.2. Transmission des états financiers des établissements publics à la Cour des comptes

Conformément aux dispositions de l'article 8 de l'Acte Uniforme relatif au droit comptable et informations financières et celles de l'article 155 de la loi organique n° 18/024 du 13 novembre 2018 portant composition, organisation et fonctionnement de la Cour des comptes, les établissements publics sont tenus de transmettre, à la Cour des comptes leurs états financiers approuvés en Conseil d'Administration.

Cependant, en 2023, aucun établissement public ne s'est acquitté de ce devoir légal.

CHAPITRE IV : PERFORMANCE FINANCIERE DES ENTREPRISES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS EN 2023

IV.1. PERFORMANCE FINANCIERE DES ENTREPRISES PUBLIQUES

Le diagnostic des performances économique-financières des entreprises publiques au terme de l'exercice social 2023 a été réalisé selon le référentiel comptable SYSCOHADA révisé.

L'approche méthodologique adoptée pour conduire ce diagnostic, dont le but ultime est d'informer toutes les parties prenantes sur la viabilité des entreprises publiques concernées, consiste à l'étude des flux financiers de 2021 à 2023 tirés de leurs états financiers certifiés et approuvés par leurs Assemblées Générales Ordinaires respectives, excepté SNEL SA.

La résultante de ce diagnostic est un triptyque d'indicateurs convergents dont l'importance relative et l'évolution temporelle permettent d'émettre un jugement de valeur objectif sur la santé économique et financière de l'ensemble d'entreprises publiques traitées, ainsi que les aspérités individuelles pouvant être mises en évidence, le cas échéant.

Il s'agit d'aviser sur :

- La croissance générée par l'activité statutaire des entreprises publiques ;
- La rentabilité économique secrétée par l'exploitation de ces entreprises ; et
- La solvabilité des entreprises publiques.

L'appréciation de la performance financière et économique des entreprises publiques réalisée au moyen de ces indicateurs est renforcée par l'évaluation des risques auxquels ces entreprises peuvent s'être exposées par elles-mêmes, notamment ceux concernant la continuité de leur exploitation, mais aussi par rapport aux risques budgétaires qu'elles peuvent avoir induit pour l'Etat.

Dans le cadre de ce rapport, les tableaux des flux financiers pluriannuels tirent leurs sources des états financiers publiés par les entreprises publiques qui ont été convertis en Dollar Américain au taux de clôture de la Banque Centrale du Congo au 31 décembre.

Aussi, dans le but de faciliter la compréhension de la démarche d'analyse, les indicateurs étudiés sont-ils regroupés en deux catégories, à savoir d'une part, les indicateurs de gestion qui retracent les aspects économiques et opérationnels des entreprises étudiées en termes de croissance et de rentabilité et, d'autre part, les indicateurs de la structure financière dont l'analyse permet d'apprécier l'équilibre financier à court, moyen et long terme desdites entreprises soit leur solvabilité.

Tableau 13 : Synthèse de l'évolution globale des indicateurs clés de gestion 2021-2023 (USD)

INDICATEURS	2021	2022	2023	VAR. %
1. DE GESTION				
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 942 301 704	1 926 598 279	1 986 627 929	3,12%
TAUX DE CROISSANCE REELLE DU CHIFFRE D'AFFAIRES				-18,78%
VALEUR AJOUTEE	700 640 754	795 329 423	955 653 567	20,16%
TAUX DE CROISSANCE REELLE DE LA VALEUR AJOUTEE				-15,98%
CHARGES DU PERSONNEL	631 030 380	694 987 465	684 439 312	-1,52%
TAUX D'AUGMENTATION REELLE DES CHARGES DU PERS.				-19,71%
EFFECTIFS DU PERSONNEL	48 834	44 980	43 998	-2,18%
TAUX DES CHARGES DU PERS/CHIFF D'AFF.	32%	36%	34%	-4,49%
TAUX DES CHARGES DU PERS/VALEUR AJOUTEE.	90%	87%	72%	-18,04%
INDICE DE PRODUCTIVITE DU TRAVAIL "IP"	3,08	2,77	2,9	4,70%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION "EBE"	69 610 375	100 341 959	271 214 255	170,29%
CAPITAUX INVESTIS	17 932 360 108	20 419 622 391	22 469 115 846	10,04%
TAUX DE RENTABILITE D'EXPLOITATION	38,82%	49,14%	120,71%	145,64%
RESULTAT NET A AFFECTER	-676 228 945	- 403 905 794	- 514 452 565	27,37%
2. DE STRUCTURE FINANCIERE				
FONDS PROPRES	17 366 679 404	15 366 122 863	13 513 230 006	-12,06%
DETTES A LONG ET MOYEN TERMES	2 873 703 959	2 911 536 727	3 040 405 819	4,43%
CAPITAUX PERMANENTS	20 240 383 363	18 277 659 589	16 553 635 825	-9,43%
INVESTISSEMENTS DE L'EXERCICE	209 889 613	2 886 069 336	277 056 742	-90,40%
IMMOBILISATIONS NETTES	18 981 215 701	21 130 842 025	18 304 581 376	-13,38%
FONDS DE ROULEMENT NET "FRN"	1 614 536 297	- 2 853 182 436	- 1750 945 551	-38,63%
BESOINS EN FONDS DE ROULEMENTS "BFR"	- 986 527 333	- 1 016 391 081	- 133 323 516	-86,88%
TRESORERIE NETTE CUMULEE	2 245 694 994	-1 836 791 355	-1 617 622 035	-11,93

Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2023_CSP/02/2025

IV.1.1. Indicateurs de gestion

Le diagnostic financier réalisé à partir du Tableau Pluriannuel des Flux Financiers « TPF » lie la croissance et les performances réalisées par une entreprise.

Ce lien « croissance-rentabilité » résume sur le plan financier, la dynamique de l'entreprise caractérisée par trois éléments-clés, à savoir : (i) le taux de croissance de l'activité ; (ii) le flux net de liquidités ; et (iii) les capitaux engagés dans l'outil de production.

L'équilibre financier basé sur l'égalité des taux de croissance et de rentabilité économique et financière sur une longue période, est censé rendre compte de l'efficacité et de la cohérence de l'entreprise dans ses décisions d'investissement et de financement.

Les déséquilibres financiers traduisent soit une croissance qui est réalisée au détriment des performances soit, à l'inverse, un rythme de croissance inférieur au potentiel de l'entreprise.

VI.1.1.1. De la croissance

La croissance est le pivot, le cœur de l'analyse financière. Trois éléments ont été examinés au travers de la croissance. Il s'agit :

VI.1.1.1.1. Du chiffre d'affaires des entreprises publiques en 2023

Le chiffre d'affaires étant le point de départ de l'analyse de l'activité, il convient précisément de l'examiner pour déterminer son évolution et sa composition ainsi que la durée du cycle d'exploitation.

N.B. : Les données des exercices 2021 et 2022 ont été retraitées, en prenant en compte celles provenant des entreprises publiques ci-dessous : ONATRA SA ; RVA SA ; SOKIMO SA et SMCK-Mn SA.

Ce qui apporte des modifications suivantes :

- Le Total Général de 2021 passe de **1.940.025.643 USD** à **1.942.301.704 USD** à la suite de l'intégration des données de SCKM-Mn SA pour un montant de **USD 2.276.061** ;
- En 2022, le total général a été retraité à hauteur de **USD 1.926.598.279** contre **USD 1.721.751.143**, soit un accroissement de **USD 204.847.136**.

Les entreprises concernées sont : ONATRA SA : **92.965.326 USD** ; RVA SA : **107.644.321 USD** ; SOKIMO SA : **2.956.124 USD** ; et SCKM-Mn SA : **1.281.365 USD**.

- Quant à l'exercice 2023, quatre entreprises sont concernées avec une exception de COMINIÈRE SA qui, à ce jour, n'a pas encore réalisé un chiffre d'affaires conformément aux dispositions légales relatives au secteur minier.

La croissance du chiffre d'affaires a été analysée suivant les quatre dimensions retenues ci-après :

- Le niveau annuel de la croissance ;
- L'amplitude des taux annuels sur la période ;
- La moyenne de la période et ;
- La tendance

Rappelons que la croissance est une mesure différentielle que l'on réalise sur plusieurs périodes. Il importe de vérifier qu'il n'existe pas d'éléments venant altérer la réalité de cette période examinée.

Tableau n° 14 : Evolution du Chiffre d'affaires des entreprises publiques (2021-2023)

N°	ENTREPRISES PUBLIQUES	2021	2022	2023	CRX NOMINALE	CRX REELLE	PART	Moyenne
1	GECAMINES	466 872 496	342 774 370	244 178 264	-29%	-28%	12%	351 275 043,33
2	REGIDESO	145 241 003	163 407 886	149 054 463	-8,78%	-21%	8%	152 567 783,68
3	SNEL	769 652 934	817 371 229	1 005 547 908	23%	-16%	51%	864 190 690,57
4	ONATRA	75 231 929	92 965 326	107 992 124	16%	-17%	5%	92 063 126,71
5	SNCC	41 063 661	35 811 214	34 077 982	-5%	-20%	2%	36 984 285,56
6	SONAS	56 886 412	64 592 055	54 239 235	-16%	-23%	3%	58 572 567,36
7	SONAHYDROC	7 789 801	15 664 426	40 384 240	158%	-7%	2%	21 279 489,31
8	CVM	29 630 853	28 832 028	39 096 486	36%	-14%	2%	32 519 789,27
9	RVA	86 177 313	107 644 321	115 462 525	7%	-18%	6%	103 094 719,83
10	LMC	32 486 198	34 138 169	34 184 099	0%	-19%	2%	33 602 822,22
11	SOKIMO	0	2 956 124	2 332 134	0%	-25%	0%	1 762 752,57
12	CADECO	6 324 016	0	0	0%	0%	0%	2 108 005,33
13	SCPT	0	0	0	0%	1%	0%	0,08
14	SCKM-Mn	2 276 061	1 281 365	173 861	0%	-143%	0%	1 243 762,35
15	SODIMICO	836 257	1 975 122	1 011 578	-49%	-39%	0%	1 274 319,01
16	CONGOAIRWAYS	42 895 619	29 900 739	0	-100%	0%	0%	24 265 452,71
17	SAKIMA	5 255 515	3 442 133	3 520 200	2%	-19%	0%	4 072 616,00
18	COBIL	163 937 449	172 323 718	147 304 368	-15%	-23%	7%	161 188 511,68
19	COMINIÈRE SA	0	0	0	0%	0%	0%	-
20	MIBA	9 744 186	11 518 052	8 068 461	-30%	-28%	0%	9 776 899,77
	TOTAL	1 942 301 704	1 926 598 279	1 986 627 929	3,12%	-18,78%	100%	1 951 842 637,37

Source : CSP, Rapport de l'Etat actionnaire, exercice 2023

Le tableau ci-dessus indique que le chiffre d'affaires cumulé des entreprises publiques en 2023 se situe à **USD 1 986 627 92,9** contre **USD 1 926 598 279 en 2022**, soit une régression de **18,78%** en terme réel contre une progression de **3,12 %** en terme nominal.

Cette tendance est tributaire de la diminution du chiffre d'affaires de SCKM-Mn SA de **143%**, SODIMICO SA de **39%**, GECAMINES SA de **28%**, SOKIMO SA de **25%**, SONAS SA et COBIL SA de **23%**, suivies des sociétés ci-après : REGIDESO SA de **21%** ; SNCC SA de **20%** ; LMC SA et SAKIMA SA de **19%** ; RVA SA 18% ONATRA SA de **17%** et SNEL SA de **16%**.

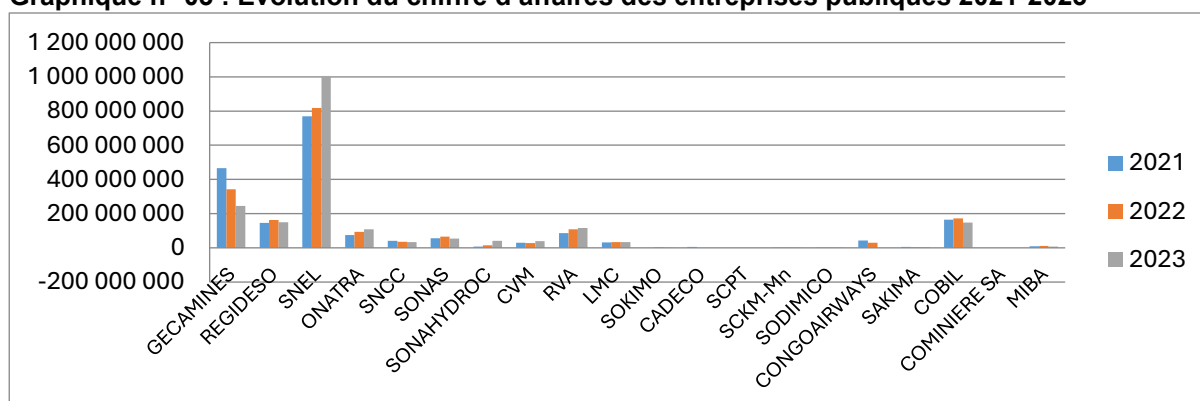
En 2023, cinq des entreprises publiques ont réalisé un chiffre d'affaires représentant **81%** contre **90%** en 2022 de la valeur globale du chiffre d'affaires cumulé de l'ensemble des entités concernées, il s'agit de :

- SNEL SA : **51%** contre **47%** en 2023 ;
- GECAMINES SA : **12%** contre **20%** en 2023 ;
- COBIL SA : **7%** contre **10%** en 2023 ;
- REGIDESO SA : **8%** contre **9%** en 2023 ;
- SONAS SA : **3%** contre **4%** en 2023.

N.B. La comparaison sectorielle n'a pas été retenue à la suite de l'insuffisance des données provenant de la Centrale des Bilans tenue par le CPCC (Conseil Permanent de la Comptabilité au Congo).

La moyenne du chiffre d'affaires global des entreprises publiques durant la période allant de 2021 à 2023 est positive d'**USD 1 951 842 637,37** ; aussi, légèrement supérieure au chiffre d'affaires global de 2022 et 2021 qui s'est situé respectivement à hauteur d'**USD 1 926 598 279** contre **USD 1 942 301 704**, mais inférieur à celui de 2023 qui s'est situé à **USD 1 986 627 929**.

Graphique n° 03 : Evolution du chiffre d'affaires des entreprises publiques 2021-2023



Source : Equipe de rédaction, à partir des données du CSP

Tableau 15 : Croissance nominale et croissance réelle du chiffre d'affaires (en %)

RUBRIQUES	2021	2022	2023	MOYENNE
Croissance nominale	17,64	-11,25	3,12	3,18
Croissance réelle	-8,52	-0,15	-18,78	-9,15

Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2023_CSP/02/2025

En termes courants, le Chiffre d'affaires des entreprises publiques durant l'exercice sous analyse, a connu une croissance de **3,12%** par rapport à 2022, établie autour de la moyenne triennale de **3,18%**. Tenant compte des effets inflationnistes, cet indicateur a connu un recul de **18,78%** pour la même période.

Tout au long de la période sous examen, le chiffre d'affaires accuse un repli en termes réels de 8,52% en 2021 ; 0,15% en 2022 et 18,78 en 2023 avec une moyenne négative de 9,15%.

Le taux moyen négatif, caractéristique de la croissance réelle observée du chiffre d'affaires global des entreprises publiques, illustre des contre-performances éprouvées, et nécessite une mise en place des plans de restructuration de leurs activités respectives.

VI.1.1.1.2. De la Valeur Ajoutée globale des entreprises publiques en 2023

La Valeur Ajoutée traduit le supplément de valeur produit par les entreprises publiques dans leur activité, aux biens et aux services en provenance des tiers. Elle est égale à la somme de la marge commerciale et de la marge de consommation de matières, diminuée des consommations de biens et des services en provenance des tiers (les autres charges externes). Elle permet de faire ressortir l'apport respectif des deux facteurs de production que sont le capital et le travail.

Tableau n° 16 : Evolution de la Valeur ajoutée produite par les entreprises publiques en 2023

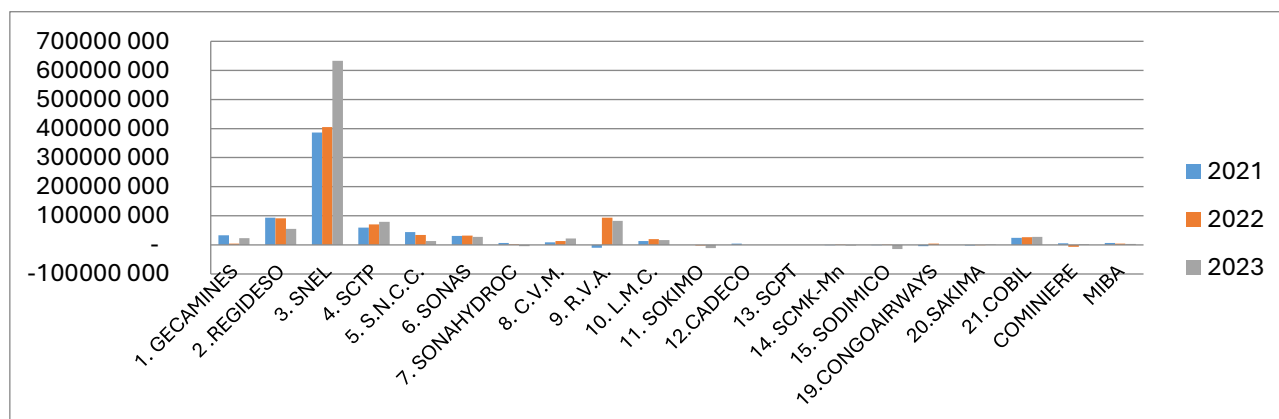
N°	ENTREPRISES PUBLIQUES	2021	2022	2023	CRX NOMINALE	CRX REELLE	PART	Moyenne
1	GECAMINES	33 503 182	4 392 675	23 459 909	434%	1%	2%	20 451 922,00
2	REGIDESO	93 906 908	91 812 876	55 298 976	-40,00%	-1%	6%	80 339 587,00
3	SNEL	386 370 315	405 579 155	632 482 268	56%	0%	66%	474 810 580,00
4	ONATRA	58 960 975	70 028 941	79 316 435	13%	0%	8%	69 435 450,00
5	SNCC	43 564 403	33 853 392	13 430 383	-60%	-2%	1%	30 282 726,00
6	SONAS	30 345 611	32 025 120	27 679 068	-14%	0%	3%	30 016 600,00
7	SONAHYDROC	6 989 675	2 048 463	-4 814 363	-335%	1%	-1%	1 407 925,00
8	CVM	9 198 026	13 295 329	22 483 941	69%	0%	2%	14 992 432,00
9	RVA	-9 929 465	94 154 465	82 370 222	-13%	0%	9%	55 531 741,00
10	LMC	13 690 769	19 826 880	17 032 392	-14%	0%	2%	16 850 013,00
11	SOKIMO	ND	-1 964 104	-10 462 544	0%	0%	-1%	-4 142 216,00
12	CADECO	4 071 814	ND	ND	0%	0%	0%	1 357 271,00
13	SCPT	ND	ND	ND	0%	0%	0%	ND
14	SCKM-Mn	-368 098	318 132	-1 883 634	-692%	1%	0%	-644 533,00
15	SODIMICO	-210 887	1 368 705	-13 839 195	-1111%	1%	-1%	-4 227 126,00
16	CONGOAIRWAYS	-4 090 727	4 414 987	ND	-100%	0%	0%	108 087,00
17	SAKIMA	-2 617 607	-115 701	662 716	-673%	1%	0%	-690 197,00
18	COBIL	24 289 950	26 319 423	27 195 286	3%	0%	3%	25 934 886,00
19	COMINIERE SA	5 966 205	-6 351 771	2 050 459	-132%	4%	0%	554 964
20	MIBA	6 999 707	4 322 457	3 191 248	-26%	0%	0%	4 837 804,00
	TOTAL	700 640 754	795 329 423	955 653 567	20,16%	0,17%	100%	817 207 915,00

Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2023_CSP/02/2025

Le cumul de la valeur ajoutée dégagée par les entreprises publiques pour la période allant de 2021 à 2023 est resté positif. En effet, cet agrégat emprunté à la comptabilité nationale connaît une augmentation en terme nominal de **20,16%** ; et en terme réel de **0,17%** en 2023 par rapport à 2022.

Cette valeur ajoutée brute globale de l'exercice sous examen est impacté par celle de SNEL SA dont la part représente **66%** du poids total, suivi de RVA SA avec **9 %**, ONATRA SA **8%**, REGIDESO SA avec **6%**, COBIL SA et SONAS SA avec **3%, 3%**, comme illustrée par le graphique ci-dessous.

Graphique n° 04 : Evolution de la Valeur Ajoutée 2021-2023

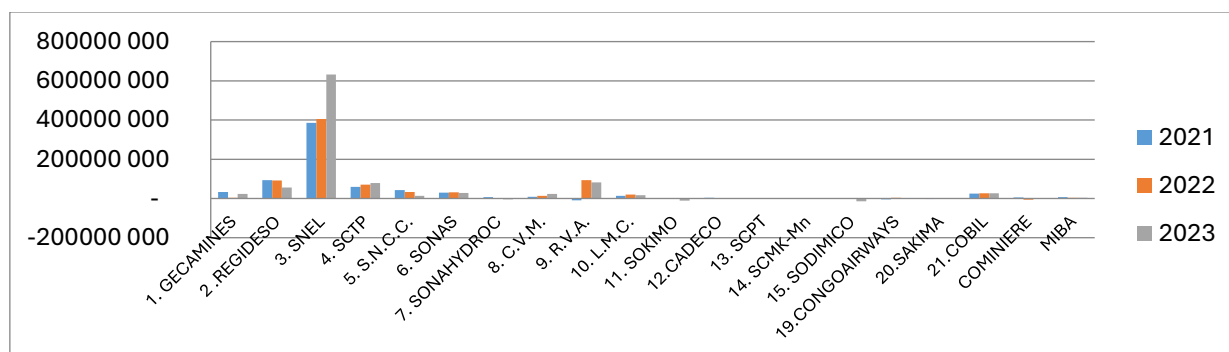


Source : Equipe de rédaction, à partir des données du CSP

La Valeur Ajoutée globale dégagée par les entreprises publiques demeure non seulement positive, mais aussi croissante au cours de la période sous analyse. Située autour d'une moyenne de **USD 817 207 915**, cet indicateur a affiché une valeur d'**USD 700 640 754** en 2021, **USD 795 329 423** en 2022 et **USD 955 653 567** en 2023.

Cependant, il a été observé que cette croissance est impactée par SNEL SA, REGIDESO SA, S.C.T.P. SA et R.V.A. SA. Malgré cet accroissement, la valeur ajoutée reste très faible, à la suite de la vétusté ou l'obsolescence de l'outil de production qui continue à rendre les conditions d'exploitation très difficiles, devenues structurelles et les coûts excessifs des consommations intermédiaires.

Graphique n° 05 : Evolution de la Valeur Ajoutée 2021-2023



Source : Equipe de rédaction, à partir des données du CSP

VI.1.1.1.3. Des charges du personnel des entreprises publiques

La rémunération du personnel représente un poste très important, tant en raison de son montant relativement élevé, que de la grande inertie des charges du personnel, véritables frais fixes à court terme. L'analyse se réfère à la fois à des effets volume et à des effets prix (mesurés par le salaire moyen chargé) : charges du personnel/effectif moyen, ainsi qu'à la productivité du personnel. Celle-ci se mesure par les ratios suivants : Chiffres d'affaires/effectif moyen et Valeur ajoutée/effectif moyen.

Tableau n° 17 : Evolution des charges du personnel des entreprises publiques (2021-2023)

N°	ENTREPRISES PUBLIQUES	2021	2022	2023	CRX NOMINALE	CRX REELLE	PART
1	GECAMINES	118 616 299	111 880 452	146 499 581	31%	16%	21%
2	REGIDESO	56 677 814	71 385 582	63 246 499	-11,00%	-33%	9%
3	SNEL	156 310 185	191 790 718	172 457 968	-10%	-32%	25%
4	ONATRA	72 745 391	71 945 420	84 620 869	18%	1%	12%
5	SNCC	34 464 008	38 253 895	32 846 611	-14%	-37%	5%
6	SONAS	29 524 559	33 535 975	25 743 895	-23%	-49%	4%
7	SONAHYDROC	10 518 045	5 241 686	5 305 242	1%	-18%	1%
8	CVM	16 016 287	17 729 914	23 869 011	35%	20%	3%
9	RVA	76 506 368	77 404 275	71 166 528	-8%	-29%	10%
10	LMC	12 448 127	13 790 106	16 784 960	22%	6%	2%
11	SOKIMO	ND	12 559 080	10 892 139	0%	-22%	2%
12	CADECO	6 529 404	ND	ND	0%	-	0%
13	SCPT	ND	ND	ND	0%	-	0%
14	SCKM-Mn	1 694 470	1 601 060	2 117 468	32%	18%	0%
15	SODIMICO	3 210 218	9 468 447	2 968 288	-69%	-131%	0%
16	CONGOAIRWAYS	12 321 982	12 247 234	ND	-100%	ND	0%
17	SAKIMA	1 550 924	1 792 293	2 306 573	29%	14%	0%
18	COBIL	11 163 790	10 654 708	10 756 511	1%	-18%	2%
19	COMINIÈRE SA	1 070 090	3 122 091	1 772 346	-43%	-77%	0%
20	MIBA	9 662 419	10 584 530	11 084 823	5%	-14%	2%
	TOTAL	631 030 380	694 987 465	684 439 312	-1,52%	-21,00%	100%

Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2023_CSP/02/2025

En 2023, les charges globales du personnel, après intégration des données des sociétés ci-après, ONATRA SA, RVA SA et SOKIMO SA se chiffrent à **USD 684 439 312**. Comparées à celles de 2022 qui avaient été **d'USD 694 987 465**, il s'observe une régression de **1,52%** en termes courants et **- 21%** en termes réels.

Il se déduit que plusieurs sociétés d'Etat ont mis en place une politique de compression des charges liées au personnel afin de ne pas absorber toute la Valeur Ajoutée secrétée au courant de l'exercice. Il s'agit notamment de SODIMICO SA pour **69%**, suivi de COMINIÈRE SA qui atteint **43%**, de SONAS SA qui a comprimé de **23%** ses charges du personnel, de SNCC SA qui a diminué ses charges concernées de **24%**, de REGIDESO SA avec **11%** et SNEL SA **10%**.

Le tableau 18 ci-dessous retrace les charges ainsi que les effectifs du personnel des entreprises publiques au cours de la période étudiée.

Il s'observe qu'au cours de la période étudiée, la moyenne annuelle des charges du personnel des entreprises publiques se situe à **USD 670 152 385** contre **USD 633 823 851** en 2022, soit une progression de **5,73%**.

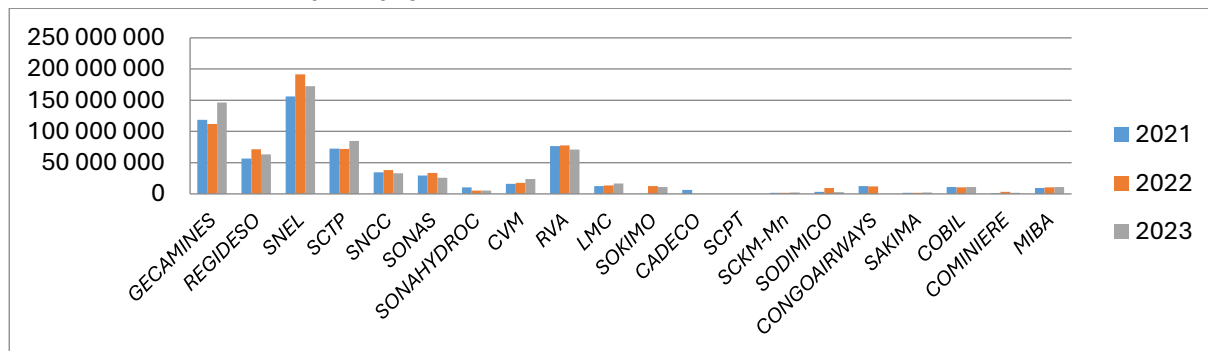
Le total des Charges du personnel cumulé en 2023 est **d'USD 684 439 312**, il est légèrement supérieur à la moyenne de ces trois derniers exercices qui s'élève à **USD 670 152 385**. Quant au total des effectifs, ils sont passés de **44 980** employés en 2022 à **43 998** en 2023, soit une diminution de **982** employés.

Tableau n° 18 : Evolution des charges du personnel et des effectifs du personnel des entreprises publiques 2021-2023

N°	ENTREPRISES PUBLIQUES	2021		2022		2023		MOYENNE CHARGES	MOYENNE EFFECT
		MONTANT EN FC	EFFECTIF	MONTANT EN FC	EFFECTIF	MONTANT EN FC	EFFECTIF		
1	GECAMINES	118 616 299	6 273	111 880 452	6 473	146 499 581	6 104	125 665 444	6 283
2	REGIDESO	56 677 814	6 117	71 385 582	4 613	63 246 499	4 337	63 769 965	5 022
3	SNEL	156 310 185	5 913	191 790 718	5 757	172 457 968	5 641	173 519 623	5 770
4	ONATRA	72 745 391	9 468	71 945 420	8 970	84 620 869	8 970	76 437 226	9 136
5	SNCC	34 464 008	6 239	38 253 895	6 081	32 846 611	6 008	35 188 171	6 109
6	SONAS	29 524 559	2 022	33 535 975	2 059	25 743 895	2 059	29 601 477	2 047
7	SONAHYDROC	10 518 045	346	5 241 686	346	5 305 242	345	7 021 657	346
8	CVM	16 016 287	824	17 729 914	752	23 869 011	752	19 205 071	776
9	RVA	76 506 368	3 964	77 404 275	2 611	71 166 528	2 611	75 025 724	3 062
10	LMC	12 448 127	656	13 790 106	767	16 784 960	859	14 341 064	761
11	SOKIMO	ND	2 400	12 559 080	2 400	10 892 139	2 400	7 817 073	2 400
12	CADECO	6 529 404	569	ND	ND	ND	ND	2 176 468	190
13	SCPT	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
14	SCKM-Mn	1 694 470	320	1 601 060	310	2 117 468	300	1 804 333	310
15	SODIMICO	3 210 218	437	9 468 447	437	2 968 288	436	5 215 651	437
16	CONGOAIRWAYS	12 321 982	452	12 247 234	420	ND	ND	8 189 739	291
17	SAKIMA	1 550 924	510	1 792 293	450	2 306 573	628	1 883 263	529
18	COBIL	11 163 790	81	10 654 708	84	10 756 511	98	10 858 336	88
19	COMINIÈRE SA	1 070 090	41	3 122 091	45	1 772 346	45	1 988 176	44
20	MIBA	9 662 419	2 202	10 584 530	2 405	11 084 823	2 405	10 443 924	2 337
	TOTAL	631 030 380	48 834	694 987 465	44 980	684 439 312	43 998	670 152 385	45 937

Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2023_CSP/02/2025

Graphique n° 06 : Evolution des charges du personnel et des effectifs des entreprises publiques 2021-2023



Source : Equipe de rédaction, à partir des données du CSP

VI.1.1.1.4. Impact des charges du personnel sur la croissance et la rentabilité d'exploitation des entreprises publiques

La consommation du chiffre d'affaires par les charges du personnel est passée de **32%** en 2021, à **36%** en 2022 et **34%** en 2023 contre une moyenne de **34%** sur la période. Une stagnation s'observe sur la période sous examen en termes de consommation du chiffre d'affaires par les charges de personnel.

Il est à noter que parmi les entreprises publiques étudiées reprises dans le tableau n° 18 ci-dessus, trois (03) d'entre elles affichent des taux contenus dans la norme qui est de 33%. Il s'agit de SNEL SA : **17%**, SONAHYDROC : **13%** et de COBIL SA : **06 %**.

Tableau 19 : Evolution de l'impact des charges du personnel sur le chiffre d'affaires des entreprises publiques 2022-2023

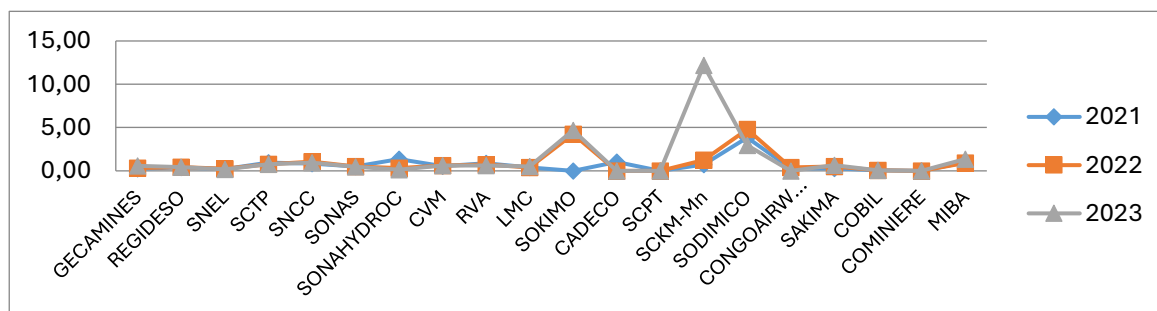
N°	ENTREPRISES PUBLIQUES	2021	2022	2023	CRX NOMINALE	CRX REELLE	PART
1	GECAMINES	0,82	0,33	0,60	84%	-1010%	174%
2	REGIDESO	0,07	0,44	0,42	-3,00%	-2000%	123%
3	SNEL	2,08	0,23	0,17	-27%	-2691%	50%
4	ONATRA	1,77	0,77	0,78	1%	-1915%	227%
5	SNCC	0,61	1,07	0,96	-10%	-2161%	280%
6	SONAS	3,79	0,52	0,47	-9%	-2132%	138%
7	SONAHYDROC	0,35	0,33	0,13	-61%	-5096%	38%
8	CVM	0,19	0,61	0,61	-1%	-1955%	177%
9	RVA	2,36	0,72	0,62	-14%	-2280%	179%
10	LMC	0,38	0,40	0,49	22%	-1578%	143%
11	SOKIMO	0,00	4,25	4,67	0%	-1765%	1356%
12	CADECO	1,03	0,00	0,00	0%	-	0%
13	SCPT	0,00	0,00	0,00	0%	-	0%
14	SCKM-Mn	0,74	1,25	12,18	0%	-199%	3535%
15	SODIMICO	3,84	4,79	2,93	-39%	-3233%	852%
16	CONGOAIRWAYS	0,29	0,41	0,00	-100%	-	0%
17	SAKIMA	0,30	0,52	0,66	26%	-1521%	190%
18	COBIL	0,07	0,06	0,07	18%	-1627%	21%
19	COMINIÈRE SA	0,00	0,00	0,00	0%	-	0%
20	MIBA	0,99	0,92	1,37	50%	-1265%	399%
	TOTAL	0,32	0,36	0,34	-4,49%	-2036,00%	100%

Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2023_CSP/02/2025

Il y a également parmi ces sociétés, celles qui exposent des charges importantes, relatives aux rémunérations et autres avantages, incompatibles avec leur niveau d'activités. Ce qui signifie que ces entreprises absorbent l'intégralité ou une grande partie du chiffre d'affaires réalisé. Il s'agit notamment de SCKM-Mn **1 218%**, SOKIMO **467%**, SODIMICO SA **293%**, de MIBA SA **137%** et SNCC SA **96%**.

Toutefois, il convient de constater que ce ratio a connu un recul en passant de **0,36** en 2022 à **0,34** en 2023.

Graphique n° 07 : Evolution impact des charges du personnel sur le Chiffre d'affaires 2021-2023 (%)



Source : Equipe de rédaction, à partir des données du CSP

Le tableau n° 20 ci-haut, illustre que le ratio entre les Charges du personnel cumulées et la Valeur ajoutée globale des entreprises publiques est de **72%** en 2023, comparé à celle de 2022 qui était de **87%**, il s'observe une régression de **18,04%** en terme nominal et **24%** en terme réel.

Tableau n° 20 : Impact des charges du personnel sur la Valeur Ajoutée des entreprises publiques 2021-2023

N°	ENTREPRISES	CHARGES DU PERS/VALEUR AJOUTEE				TX DE CROISSANCE		PART
		2021	2022	2023	MOYENNE	NOMINAL	REEL	
1	GECAMINES	3,54	25,47	6,24	11,75	-75%	-82%	872%
2	REGIDESO	0,6	0,78	1,14	0,84	47%	-13%	160%
3	SNEL	0,4	0,47	0,27	0,38	-42%	-34%	38%
4	SCTP	1,23	1,03	1,07	1,11	4%	-19%	149%
5	SNCC	0,79	1,13	2,45	1,46	116%	-8%	341%
6	SONAS	0,97	1,05	0,93	0,98	-11%	-22%	130%
7	SONAHYDROC	1,5	2,56	-1,1	0,99	-143%	48%	-154%
8	CVM	1,74	1,33	1,06	1,38	-20%	-25%	148%
9	RVA	-7,7	0,82	0,86	-2,01	5%	-18%	121%
10	LMC	0,91	0,7	0,99	0,86	42%	-13%	138%
11	SOKIMO	0	-6,39	-1,04	-2,48	0%	-119%	-145%
12	CADECO	1,6	0	0	0,53	0%	0%	0%
13	SCPT	0	0	0	-	0%	0%	0%
14	SCKM-Mn	-4,6	5,03	-1,12	-0,23	-122%	92%	-157%
15	SODIMICO	-15,22	6,92	-0,21	-2,84	-103%	659%	-30%
16	CONGOAIRWAYS	-3,01	2,77	0	-0,08	-100%	-	0%
17	SAKIMA	-0,59	-15,49	3,48	-4,2	-122%	92%	486%
18	COBIL	0,46	0,4	0,4	0,42	-2%	-20%	55%
19	COMINIERE	0,18	-0,49	0,86	0,18	-276%	13%	121%
20	MIBA	1,38	2,45	3,47	2,43	42%	-13%	485%
TOTAL		0,9	0,87	0,72	0,83	-18,04%	-24%	100%

Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2023_CSP/02/2025

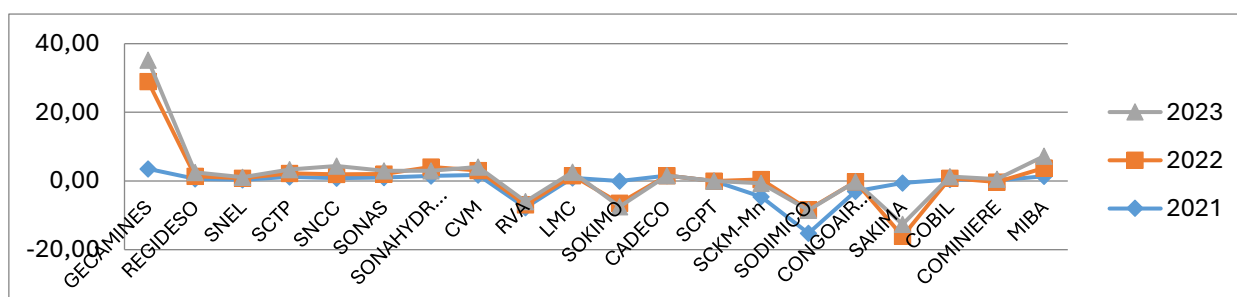
En d'autres termes, la richesse brute secrétée par la quasi-totalité desdites entreprises a été absorbé à **72%** par les Charges du personnel cumulées.

Cette tendance baissière reste influencée par le comportement affiché par le même ratio dans certaines entreprises, soit une diminution en 2023 par rapport à 2022. Cas de COMINIERE SA 276%, SONAHYDROC SA 143%, SAKIMA SA et SCMK-Mn 122%

Comme l'atteste le tableau ci haut, en moyenne de trois exercices, la richesse brute secrétée par les activités des entreprises publiques a été consommée par les charges du personnel à hauteur de **83%**.

De toute la période sous analyse, une dégradation est observée en 2023 où le taux de la valeur ajoutée sur les charges du personnel s'est situé à 72%, en-dessous de la moyenne observée qui est de **83%**.

Graphique n° 08 : Evolution des charges du personnel sur la Valeur Ajoutée 2021-2023 (%)



VI.1.1.2. De la rentabilité économique

La rentabilité d'exploitation mesure la performance de l'activité de l'entreprise indépendamment de son mode de financement. Et le financement est l'action de fournir les capitaux nécessaires à la création et/ou au fonctionnement, au développement d'une entreprise.

Après imputation sur la Valeur Ajoutée des charges du personnel, on détermine l'**Excédent Brut d'Exploitation**, qui est le résultat à l'état pur du cycle achat/production ou exploitation/production vendue ou prestations de services.

VI.1.1.2.1. Excédent Brut d'Exploitation

L'Excédent Brut d'Exploitation « EBE » correspond à la différence entre tous les produits d'exploitation et toutes les charges d'exploitation qui se traduiront, tôt ou tard, par une entrée de trésorerie ou un débours de trésorerie.

Le rapport EBE/Chiffre d'affaires, appelé **Marge d'EBE**, se situe avant les incidences de la fiscalité, notamment l'IBP, les amortissements et les provisions, les conséquences de la politique de financement sur les produits et les charges financiers et les aléas, favorables ou défavorables, que recouvrent les charges et les produits hors activités ordinaires.

Ainsi, pourrait s'expliquer la perte ou le gain réalisé en points de **Marge d'EBE** entre deux exercices.

Pour la période sous étude, l'EBE a connu un accroissement très sensible sur les trois exercices successifs. Il se présente comme indiqué dans le tableau n° 21 ci-dessous :

Tableau n° 21 : Evolution de l'Excédent Brut d'Exploitation

N°	ENTREPRISES	EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION				TAUX DE CROISSANCE		PART %
		2021	2022	2023	MOYENNE	NOMINAL	REEL	
1	GECAMINES	-85 113 117	-107 487 777	-123 039 672	-105 213 522	14%	-16,80%	-45%
2	REGIDESO	37 229 094	20 427 294	-7 947 523	16 569 622	-139%	53,40%	-3%
3	SNEL (*)	230 060 130	213 788 437	460 024 301	301 290 956	115%	-8,50%	170%
4	ONATRA	-13 784 416	-1 916 479	-5 304 434	-7 001 776	177%	-6,40%	-2%
5	SNCC	9 100 395	-4 400 503	-19 416 228	-4 905 445	341%	-3,60%	-7%
6	SONAS	821 051	-1 510 855	1 935 173	415 123	-228%	16,90%	1%
7	SONAHYDROC	-3 528 370	-3 193 223	-10 119 605	-5 613 733	217%	-5,40%	-4%
8	CVM	-6 818 261	-4 434 584	-1 385 070	-4 212 638	-69%	-64,30%	-1%
9	RVA	-86 435 833	16 750 190	11 203 693	-19 493 983	-33%	-29,50%	4%
10	LMC	1 242 642	6 036 774	247 431	2 508 949	-96%	-496,70%	0,10%
11	SOKIMO	ND	-14 523 184	-21 354 683	-11 959 289	0%	-13,20%	-8%
12	CADECO	-2 457 590	ND	ND	-819 197	ND	ND	ND
13	SCPT	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
14	SCKM-Mn	-2 062 569	-1 282 928	-4 001 101	-2 448 866	212%	-5,50%	-1%
15	SODIMICO	-3 421 105	-8 099 743	-16 807 484	-9 442 777	108%	-8,80%	-6%
16	CONGOAIRWAYS	-16 412 709	-7 832 247	ND	-8 081 652	-100%	ND	ND
17	SAKIMA	-4 168 531	-1 907 994	-1 643 857	-2 573 461	-14%	-22,70%	-1%
18	COBIL	13 126 160	15 664 715	16 438 776	15 076 550	5%	-18,40%	6%
19	COMINIÈRE	4 896 115	-9 473 862	278 113	-1 433 211	-103%	695,90%	0,10%
20	MIBA	-2 662 712	-6 262 073	-7 893 575	-5 606 120	26%	-15,20%	-3%
TOTAL		69 610 375	100 341 959	271 214 255	147 055 530	170,29%	-6,50%	100%

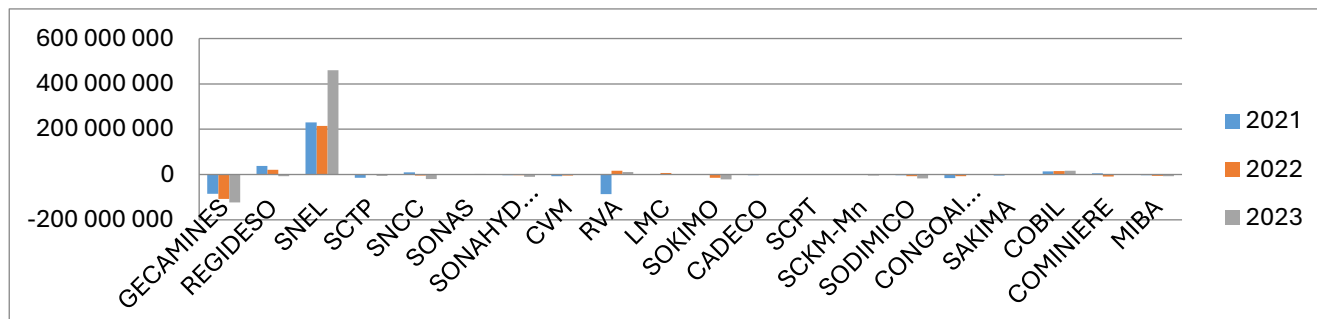
(*) Données auditées mais non certifiées

Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2023_CSP/02/2025

L'Excédent Brut d'Exploitation cumulé de 2023 est positif d'**USD 271 214 255**, et s'est accru de **170,29%** par rapport à celui de l'exercice précédent, impacté substantiellement par l'EBE de SNEL SA, qui a influé sur les insuffisances brutes d'exploitation dégagées par la quasi-totalité des entreprises publiques, et représente **170%** de la Valeur Globale.

D'une manière individuelle, exceptés SNEL SA, REGIDESO SA, LMC SA, et COBIL SA, le reste des entreprises publiques ont dégagé un Excédent Brut d'Exploitation négatif, ce qui démontre qu'économiquement elles n'avaient pas été rentables. Malgré le caractère positif pour les quatre précitées, cet indicateur a diminué de **45%** à REGIDESO SA et de **7%** à SNEL SA par rapport à l'exercice passé.

Graphique n°09 : Evolution de l'Excédent Brut d'Exploitation des entreprises publiques 2021-2023



Il sied de noter que l'EBE cumulé d'**USD 271 214 255** dégagé par les entreprises publiques en 2023 représente **28,38%** de la Valeur Ajoutée et **17,99%** en moyenne de la période. Par rapport au chiffre d'affaires, il représente **13,65%** en 2023 et **7,53%** en moyenne de la période.

Cela revient à dire que, à la suite de la modicité des taux de l'Excédent Brut d'Exploitation sur la Valeur Ajoutée et sur le Chiffre d'Affaires, la richesse brute générée par les entreprises publiques au courant de l'exercice 2023 est accaparée par le personnel et ne laisse pas une marge considérable susceptible de financer les investissements de la période sur fonds propres.

VI.1.1.2.2. Des capitaux investis en 2023

Par Capitaux Investis, il faut entendre la somme des Besoins en Fonds de Roulement d'exploitation, « BFR », et des Immobilisations Nettes en service dont le financement doit être assuré, avant tout concours extérieur, par la marge d'exploitation secrétée par l'activité ordinaire de l'entreprise, autrement dit, par son EBE. Soit, ils sont issus de la sommation des capitaux propres avec les provisions pour risques charges et endettement net.

Les capitaux investis cumulés des entreprises publiques sont d'**USD 22 469 115 846** en 2023. Comparés à ceux des exercices précédents, il y a lieu de noter une augmentation de **10,04%** en terme nominal, mais une régression de **8,51%** en terme réel. Cette tendance est impactée par la régression de l'indicateur de la rentabilité économique des entreprises publiques ci-après : GECAMINES SA à hauteur de **-9,8%** ; REGIDESO SA pour **-29,8%** ; SNEL SA **-26,66%** ; ONATRA SA **-58,99%** ; SNCC SA **-26,42%** ; SONAHYDROC SA **-126,87%** ; RVA SA **-40,67%** ; LMC SA **-121,75%** ; SODIMICO SA **-70,82%** ; SAKIMA SA **-109,52%** ; COBIL SA **-36,80%** et MIBA SA **-41,62%**.

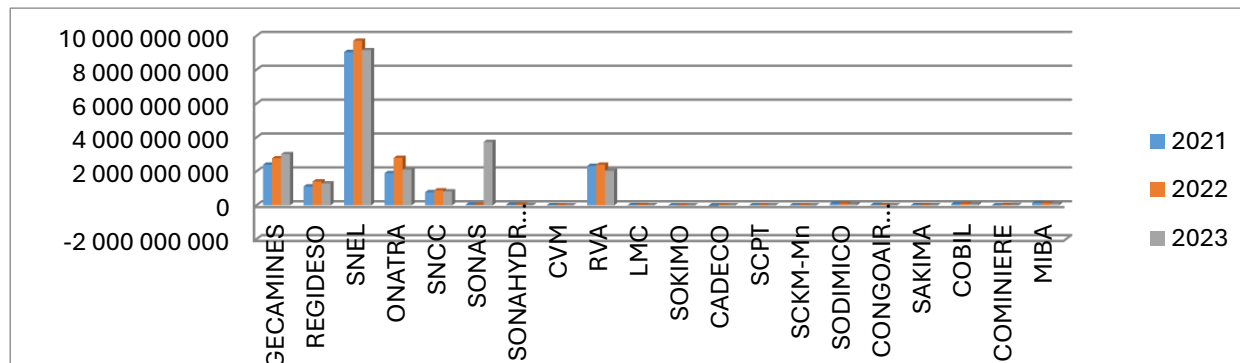
Il ressort du tableau repris ci-haut que durant l'exercice 2023, **cinq** entreprises publiques détiennent **95%** de l'ensemble des actifs d'exploitation. Il s'agit de SNEL SA avec **41%**, suivi de SONAS SA **17%**, GECAMINES SA **13%**, ONATRA SA **9%**, RVA SA **9%** et REGIDESO SA **6%**. Seuls GECAMINES SA et SONAS SA opèrent avec leurs propres actifs immobilisés, tandis que SNEL SA, ONATRA SA, RVA SA et REGIDESO SA possèdent des actifs relevant du domaine public de l'Etat.

Tableau n° 22 : Evolution des capitaux investis des entreprises publiques 2021-2023.

N°	ENTREPRISES	CAPITAUX INVESTIS			TX CROISSANCE		PART %
		2021	2022	2023	NOMINAL	REEL	
1	GECAMINES	2 400 000 342	2 775 465 192	3 018 172 279	9%	-9,80%	13%
2	REGIDESO	1 112 249 059	1 409 111 586	1 295 673 944	-8%	-29,85%	6%
3	SNEL	9 049 269 716	9 714 519 403	9 157 662 953	-6%	-26,66%	41%
4	ONATRA	1 899 766 106	2 802 440 603	2 104 589 026	-25%	-58,99%	9%
5	SNCC	775 875 839	883 321 326	821 277 365	-7%	-28,42%	4%
6	SONAS	36 218 846	38 080 847	3 740 006 542	9721%	98,78%	17%
7	SONAHYDROC	32 149 102	39 429 435	20 751 157	-47%	-126,87%	0%
8	CVM	4 298 829	-207 069	419 131	-302%	158,99%	0%
9	RVA	2 324 935 026	2 398 137 282	2 035 563 314	-15%	-40,67%	9%
10	LMC	11 165 231	13 418 530	7 225 118	-46%	-121,75%	0%
11	SOKIMO	0	-3 022 400	-7 702 430	155%	53,15%	0%
12	CADECO	-46 625 132	0	0	ND	ND	ND
13	SCPT	0	0	0	ND	ND	ND
14	SCKM-Mn	-1 552 897	571 849	-4 677 647	-918%	114,60%	0%
15	SODIMICO	101 606 646	105 015 526	73 405 569	-30%	-70,82%	0%
16	CONGOAIRWAYS	18 931 656	7 766 069	0	ND	ND	ND
17	SAKIMA	8 234 557	4 707 740	2 682 761	-43%	-109,52%	0%
18	COBIL	74 308 496	94 615 549	82 580 030	-13%	-36,80%	0%
19	COMINIÈRE	-3 844 047	13 229 339	17 397 926	32%	9,21%	0%
20	MIBA	135 372 733	123 021 584	104 088 807	-15%	-41,12%	0%
TOTAL		17 932 360 108	20 419 622 391	22 469 115 846	10,04%	-8,51%	100%

Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2023_CSP/02/2025

Graphique n°10 : Evolution des Capitaux investis des entreprises publiques (2021-2023)



Cette rentabilité doit pouvoir répondre aux attentes de l'actionnaire unique et des divers créanciers pour éviter durablement de problèmes de financement, assurer le remboursement des dettes et créer de la valeur pour l'actionnaire unique qui est l'Etat Congolais.

Issu du rapport entre l'Excédent brut d'Exploitation et la somme des capitaux propres et dettes financières (Capitaux investis), le tableau ci-dessous donne l'évolution du taux de rentabilité d'Exploitation de trois derniers exercices.

Tableau n° 23 : Evolution du taux de Rentabilité d'exploitation (2021-2023)

N°	ENTREPRISES	TAUX DE RENTABILITE D'EXPLOITATION			MOYENNE	TAUX DE CROISSANCE		PART %
		2021	2022	2023		NOMINAL	REEL	
1	GECAMINES	-0,04	-0,04	-0,04	-0,04	5%	0,05%	-0,03
2	REGIDESO	0,03	0,01	-0,01	0,01	-142%	3,36%	-0,01
3	SNEL	0,03	0,02	0,05	0,03	128%	0,56%	0,04
4	ONATRA	-0,01	0	0	0	269%	0,73%	0
5	SNCC	0,01	0	-0,02	-0,01	375%	0,79%	-0,02
6	SONAS	0,02	-0,04	0	-0,01	-101%	77,68%	0
7	SONAHYDROC	-0,11	-0,08	-0,49	-0,23	502%	0,83%	-0,4
8	CVM	-1,59	21,42	-3,3	5,51	-115%	7,48%	-2,74
9	RVA	-0,04	0,01	0,01	-0,01	-21%	-0,27%	0
10	LMC	0,11	0,45	0,03	0,2	-92%	-12,14%	0,03
11	SOKIMO	0	4,81	2,77	-	0%	0,00%	2,3
12	CADECO	0,05	0	0	-	0%	0,00%	0
13	SCPT	0	0	0	-	0%	0,00%	0
14	SCKM-Mn	1,33	-2,24	0,86	-0,02	-138%	0,00%	0,71
15	SODIMICO	-0,03	-0,08	-0,23	-0,11	197%	0,00%	-0,19
16	CONGO AIRWAYS	-0,87	-1,01	0	-	0%	0,00%	0
17	SAKIMA	-0,51	-0,41	-0,61	-0,51	51%	0,34%	-0,51
18	COBIL	0,18	0,17	0,2	0,18	20%	0,17%	0,16
19	COMINIÈRE	-1,27	-0,72	0,02	-0,66	-102%	45,80%	0,01
20	MIBA	-0,02	-0,05	-0,08	-0,05	49%	0,33%	-0,06
TOTAL		0,39	0,49	1,21	0,7	145,64%	0,59%	1,00

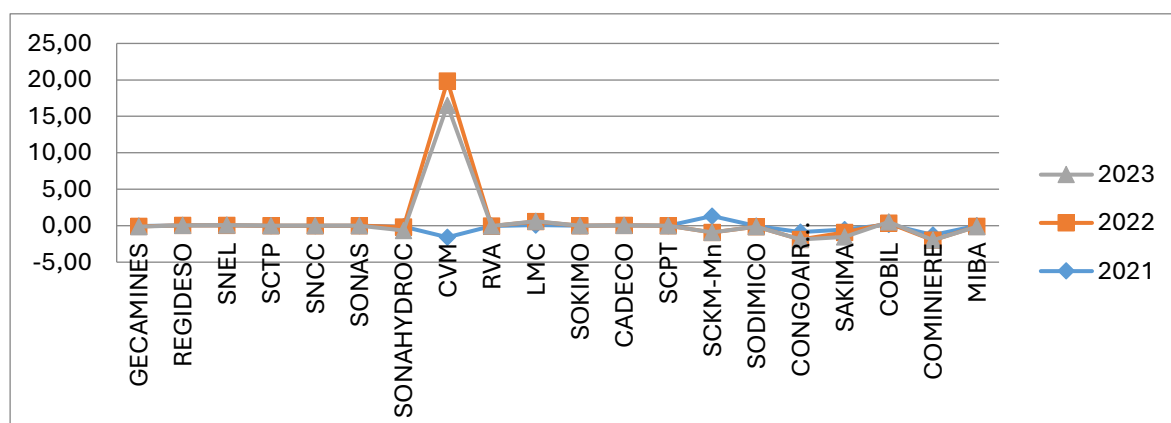
Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2023_CSP/02/2025

Le Taux de Rentabilité d'Exploitation est un indicateur qui met en relief l'importance de l'EBE secrété annuellement par rapport aux Capitaux Investis pour assurer l'exploitation de l'objet social de l'entreprise. Ainsi, l'on ne peut être en présence d'un Taux de Rentabilité d'Exploitation ou Taux de Rentabilité Economique positif que si l'EBE est également positif.

Comme illustré dans le tableau ci-dessus, le taux de rentabilité d'exploitation des entreprises étudiées est de **1,21** en 2023 alors qu'en 2022 il avait été de **0,49**, il s'observe une tendance haussière influencée par le taux de rentabilité d'exploitation dégagé par SONAHYDROC SA qui s'est accru de **502%** en passant de **-0,08%** en 2022 à **-0,49%** en 2023, suivi de SNCC SA dont ce même taux a augmenté de **375%** en passant de **-0,00%** en 2022 à **-0,02%** en 2023

Par le fait qu'en 2023, le Taux de rentabilité d'exploitation global des entreprises publiques se situe à **1,21%** supérieur à 1%, ce qui revient à dire que l'Etat-actionnaire engrange de retour sur investissements réalisés dans ses entreprises publiques

Graphique n° 11 : Evolution du Taux de Rentabilité d'Exploitation des entreprises publiques 2021-2023



Il sied de remarquer que les entreprises publiques étudiées ont dégagé un taux de rentabilité d'exploitation global moyen de **0,70** sur les trois années sous analyse et parmi elles, seules SNEL SA, ONATRA SA, RVA SA, LMC SA, SOKIMO SA, SCMK Mn SA, COBIL SA et COMINIÈRE SA ont aligné des taux de rentabilité d'exploitation positif durant l'exercice sous analyse.

Durant toute la période d'analyse, seul l'exercice 2023 a un taux de rentabilité d'exploitation global supérieur à la moyenne triennale.

VI.1.1.3. Financement de la croissance

VI.1.1.3.1. De la gestion des besoins en fonds de roulement d'exploitation

Comme dit plus haut, il n'existe pas de création de richesse sans investissement. En finance, l'investissement prend la forme soit d'achats d'immobilisations, soit de constitution du besoin en fonds de roulement.

Le diagnostic sur le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) est une partie importante dans le cadre de l'analyse financière des entreprises publiques.

La démarche consisterait à rapporter le BFR à l'activité de l'entreprise, afin de l'exprimer en pourcentage de la base d'activité choisie.

Ainsi, le ratio BFR/CA traduit le fait que le cycle d'exploitation induit un solde net de besoins, notamment :

- Des fonds gelés en stocks (coûts d'achat et coûts de production n'ayant pas encore abouti à la vente des produits) ;
- Des fonds gelés en créances sur la clientèle (ventes non encore réglées par les clients) ;
- Des dettes vis-à-vis des fournisseurs non encore réglées.

Le solde de ces trois éléments représente le montant de l'argent gelé à un moment donné résultant de la structure du cycle d'exploitation.

Ce qui a pour conséquence pour l'entreprise, de disposer en permanence des fonds représentant l'équivalent du montant immobilisé en stocks et en créances clients non financés par le crédit fournisseurs, pour payer le personnel, les fournisseurs dont l'échéance est arrivée à terme et pour honorer les engagements irréversibles pris dans les différents contrats signés dans le cadre des relations d'affaires.

Le Besoin en Fonds de Roulement calculé au bilan à la date d'arrêté des comptes représente rarement le besoin en fonds de roulement permanent de l'entreprise.

Ce besoin en fonds de roulement ne retrouve son intérêt que dans une perspective dynamique.

Partant des bilans de fin d'exercice, il serait indiqué de raisonner essentiellement en termes de tendances (évolutions) et par comparaison avec les entreprises du même secteur d'activité.

Tableau n° 24 : Evolution des Besoins en Fonds de Roulement des entreprises publiques 2021-2023

N°	ENTREPRISE	BESOIN EN FONDS DE ROULEMENTS «BFR»			Variation 2021-2022	Variation 2022-2023
		2021	2022	2023		
1	GECAMINES	-459 034 584	-210 587 390	42 937 789	248 447 194	253 525 179
2	REGIDESO	36 777 962	36 504 857	-7 399 940	-273 105	-43 904 797
3	SNEL	379 259 675	375 882 039	890 682 849	-3 377 635	514 800 809
4	ONATRA	-166 598 948	-173 205 846	-151 313 344	-6 606 898	21 892 502
5	S.N.C.C.	-270 804 272	-263 705 835	-223 683 154	7 098 437	40 022 681
6	SONAS	-2 459 712	-29 857 502	-22 069 233	-27 397 790	7 788 269
7	SONAHYDROC	53 138 951	-19 777 559	-28 263 531	-72 916 510	-8 485 972
8	C.V.M.	95 769 029	-23 457 382	-11 747 928	-119 226 412	11 709 454
9	R.V.A.	-238 840 227	-243 183 264	-188 124 672	-4 343 038	55 058 593
10	L.M.C.	-10 912 056	-10 523 863	-10 481 037	388 194	42 825
11	SOKIMO	-	-60 897 618	-76 899 988	-60 897 618	-16 002 370
12	CADECO	-12 796 923	-	-	12 796 923	-
13	SCPT	-	-	-	-	-
14	SCMK-Mn	-19 215 694	-10 005 605	-12 262 507	9 210 089	-2 256 902
15	SODIMICO	-98 734 344	-94 078 021	-104 523 400	4 656 323	-10 445 380
16	CONGO AIRWAYS	-57 006 255	-70 130 310	-	-13 124 055	70 130 310
17	SAKIMA	-17 625 449	-14 694 435	-19 789 518	2 931 014	-5 095 083
18	COBIL	4 222 597	16 147 315	12 964 821	11 924 718	-3 182 494
19	COMINIERESA	-1 551 754	-2 953 218	-2 063 081	-1 401 464	890 137
20	MIBA	-200 115 330	-217 867 445	-221 287 642	-17 752 115	-3 420 197
	TOTAL	-986 527 333	-1 016 391 081	-133 323 516	-29 863 748	883 067 565

Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2023_CSP/02/2025

D'une manière générale, le cumul des BFR dégagé par les entreprises publiques est resté négatif durant toute la période d'analyse, il est passé d'**USD -986 527 333** en 2021 à **USD -1 016 391 081** en 2022 et **USD -133 323 516** en 2023. Ce caractère négatif démontre l'absence des besoins de financement du cycle d'exploitation à court terme dans ces entreprises durant cette période.

Les BFR cycliques de nos entreprises publiques sont généralement positifs, mettant en évidence, d'une part, la quasi-absence, sinon l'insuffisance de crédits fournisseurs (les entreprises congolaises étant le plus souvent contraintes au règlement comptant de leurs commandes) et, d'autre part, les difficultés de recouvrement des factures desdites entreprises, surtout sur l'Etat-client, pour celles qui ont des missions de service public dans leurs activités, cas de SNEL SA, REGIDESO SA, SNCC SA, ONATRA SA.

En revanche, les BFR acycliques expliquent largement le caractère négatif des BFR totaux des entreprises publiques, dès lors que leurs passifs à court terme non bancaires sont constitués d'importantes et chroniques dettes financières, fiscales, et sociales qui, mathématiquement, se comportent en « ressources » de gestion, alors qu'elles (dettes) pourraient être plutôt synonymes d'une potentielle insolvabilité face aux échéances de leur apurement, normalement de court terme.

Sur le plan global et au regard du Chiffre d'Affaires annuel cumulé, on notera que les BFR des entreprises publiques étudiées sont établis dans les proportions que voici :

Tableau n° 25 : Evolution des BFR globaux en nombre de jours du Chiffre d'Affaires (2021-2023)

ELEMENTS/ANNEE	2021	2022	2023
BFR GLOBAL	- 986.527.333	- 1 016 391 081	- 133 323 516
CHIFFRES D'AFF TOTAL	1.940.025.643	1 926 598 279	1 986 627 929
BFR/CA*100	- 50,85%	- 30,73%	- 6,71%
BFR en Nbre jours/CA	- 183 jours	- 111 jours	-25 jours

Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2023_CSP/02/2025

Les BFR globaux en nombre de jours du chiffre d'affaires dégagés par les entreprises publiques durant la période d'étude, illustrent les difficultés qu'elles éprouvent pour respecter les délais normaux de règlement de leurs engagements financiers à court terme. Ils avaient été de **-183 jours** en 2021, **- 111 jours** en 2022 et **- 25 jours** en 2023.

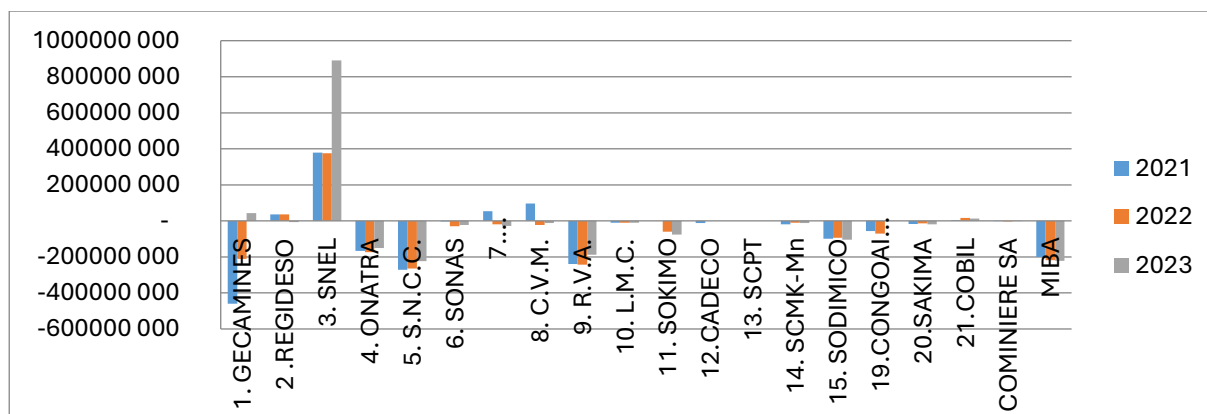
Presque la quasi-totalité des entreprises publiques présentent des BFR totaux négatifs à l'exception de GECAMINES SA, SNEL SA et COBIL SA.

Les sociétés en besoin de fonds de roulement négatif sont caractérisées par la perception du produit de leurs ventes avant d'avoir réglé la totalité de leurs charges de production.

Un besoin en fonds de roulement très faible ou négatif constitue un facteur stratégique très favorable au développement d'une politique de croissance financée sans recours à des capitaux extérieurs. La présence d'un besoin en fonds de roulement négatif peut néanmoins conduire à des erreurs de gestion pour les sociétés à besoin en fonds de roulement négatif dont l'activité était structurellement en perte, mais qui perdurait grâce à une forte croissance.

En effet, les flux de trésorerie apportés par la variation du besoin en fonds de roulement négatif permettent de payer les dépenses courantes. Et, il est difficile lorsque la croissance s'estompe, les difficultés de paiement apparaissent sans accès aux lignes de crédit.

Graphique n° 12 : Evolution des BFR globaux en nombre de jours du Chiffre d'Affaires 2021-2023



VI.1.1.3.2. Excédent de Trésorerie d'Exploitation

L'Excédent de Trésorerie d'Exploitation (ETE) représente le flux net de liquidités secrété à partir du cycle d'exploitation. Il est déterminé par différence entre l'EBE et la variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation (besoin de financement de l'exploitation). Cette

dernière est constituée de la variation des stocks et des décalages de paiement sur produits et charges d'exploitation.

Il est utilisé pour la détection des difficultés des entreprises. Indicateur polyvalent, il permet d'évaluer sur moyenne période, l'amplitude de l'entreprise à récupérer, dans les meilleurs délais, les capitaux investis dans l'exploitation et dégager un surplus monétaire lui permettant de satisfaire à ses différentes obligations vis-à-vis des tiers.

Tableau n° 26 : Evolution de l'Excédent de Trésorerie d'Exploitation des entreprises publiques 2021-2023

N°	ENTREPRISES	VARIATION BFR		EXCEDENT BRUT EXPLOITATION		EXCEDENT TRESORERIE D'EXPLOITATION	
		2022-2021	2023-2022	2022	2023	2022	2023
1	GECAMINES	248 447 194	253 525 179	-107 487 777	-123 039 672	-355 934 971	-376 564 851
2	REGIDESO	-273 105	-43 904 797	20 427 294	-7 947 523	20 700 400	35 957 274
3	SNEL	-3 377 635	514 800 809	213 788 437	460 024 301	217 166 073	-54 776 509
4	SCTP	-6 606 898	21 892 502	-1 916 479	-5 304 434	4 690 420	-27 196 936
5	SNCC	7 098 437	40 022 681	-4 400 503	-19 416 228	-11 498 940	-59 438 909
6	SONAS	-27 397 790	14 918 260	-1 510 855	1 935 173	25 886 935	-12 983 087
7	SONAHYDROC	6 375 890	-8 485 972	-3 193 223	-10 119 605	-9 569 113	-1 633 633
8	CVM	-8 209 996	11 709 454	-4 434 584	-1 385 070	3 775 412	-13 094 524
9	RVA	-4 343 037	55 058 592	16 750 190	11 203 693	21 093 227	-43 854 899
10	LMC	388 194	42 825	6 036 774	247 431	5 648 580	204 606
11	SOKIMO	0	-1 312 185	-14 523 184	-21 354 683	-14 523 184	-20 042 498
12	CADECO	0	0	0	0	0	0
13	SCPT	0	0	0	0	0	0
14	SCKM-Mn	9 210 089	-2 256 902	-1 282 928	-4 001 101	-10 493 017	-1 744 199
15	SODIMICO	9 091 843	-2 077 376	-8 099 743	-16 807 484	-17 191 586	-14 730 107
16	CONGOAIRWAYS	-13 124 055	0	-7 832 247	0	5 291 809	0
17	SAKIMA	2 931 014	-5 095 083	-1 907 994	-1 643 857	-4 839 008	3 451 226
18	COBIL	11 924 718	3 534 922	15 664 715	16 438 776	3 739 997	12 903 854
19	COMINIÈRE	-1 401 464	890 137	-9 473 862	278 113	-8 072 398	-612 024
20	MIBA	-17 752 115	-3 420 197	-6 262 073	-7 893 575	11 490 042	-4 473 379
TOTAL		212 981 283	849 842 850	100 341 959	271 214 255	-112 639 324	-578 628 595

Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2023_CSP/02/2025

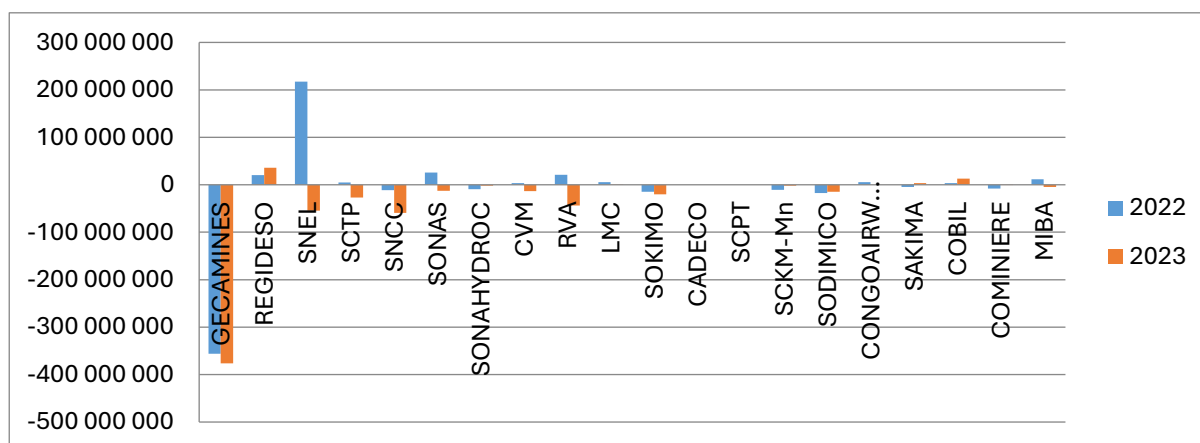
Il s'observe de ce tableau que les entreprises publiques ont dégagé un ETE négatif sur les deux exercices successifs.

En 2022, cet agrégat a affiché plutôt un solde négatif de **USD 112 639 324** consécutif à l'accroissement de la variation des BFR comparativement aux exercices antérieurs. Ce solde s'est alourdi en 2023 en affichant un montant de **USD 578 628 595**.

Force est de constater l'impact négatif de certaines sociétés dans la constitution de l'ETE, et en particulier une prépondérance de GECAMINES SA qui a affiché la valeur négative la plus élevée, soit **USD 376 564 851** en 2023 contre **USD 355 934 971** en 2022, représentant plus de la moitié de la valeur totale de cet indicateur pour l'ensemble des entreprises concernées.

Cela a été illustré par des taux de Marge brute d'exploitation négatifs, consécutifs au cumul des valeurs négatives de l'EBE qui s'est détérioré au fil des exercices et de l'accroissement des Besoins en Fonds de Roulement.

Graphique n° 13 : Evolution de l'Excédent de la Trésorerie d'Exploitation de entreprises publiques 2022-2023



VI.1.1.3.3. Des Investissements des entreprises publiques en 2023

La présente section fait mention du financement des investissements en actifs immobilisés réalisés par les entreprises publiques en 2023, qu'il s'agisse de décaissements pour les acquisitions de l'exercice ou de quotités de décaissements incombant dans l'année pour les investissements à réalisation pluriannuelle.

L'intérêt de cette analyse est de faire le lien entre l'Excédent de Trésorerie d'Exploitation, « ETE », et le volume d'investissements réalisés au moyen de cette marge de trésorerie d'exploitation après financement des BFR en vue de dégager le solde de trésorerie résultant des opérations internes de l'entreprise en exploitation et en investissement (le « DAFIC ») d'une part, et de déterminer le Taux d'Investissement annuel, c'est-à-dire la quotité d'immobilisations acquises par le biais de l'activité de l'entreprise, d'autre part, comme illustré dans le tableau n°26 ci-dessous :

Tableau n° 27 : Evolution des Investissements des Entreprises Publiques 2021-2023

N°	ENTREPRISES	INVESTISSEMENTS				TX DE CROISSANCE		PART %
		2021	2022	2023	MOYENNE	NOMINAL	REEL	
1	GECAMINES	14 244 714	398 796 805	113 003 569	175 348 363	-72%	-3,21%	40,79%
2	REGIDESO	58 756 466	37 794 532	47 091 258	47 880 752	25%	0,04%	17,00%
3	SNEL	4 846 528	87 968 091	43 372 766	45 395 795	-51%	-1,42%	15,65%
4	ONATRA	627 265	1 891 396 935	8 563 291	633 529 164	-100%	-262,72%	3,09%
5	SNCC	1 692 743	10 311 642	13 329 811	8 444 732	29%	0,08%	4,81%
6	SONAS	277 926	681 690	362 973	440 863	-47%	-1,24%	0,13%
7	SONAHYDROC	578 556	24 289	27 903	210 249	15%	-0,04%	0,01%
8	CVM	1 920 544	400 480	291 668	870 897	-27%	-0,64%	0,11%
9	RVA	52 846 122	2 765 845	490 595	18 700 854	-82%	-5,73%	0,18%
10	LMC	1 450 342	2 217 389	858 859	1 508 864	-61%	-2,08%	0,31%
11	SOKIMO	0	452 044 924	40 929 735	164 324 886	0%	-2,14%	14,77%
12	CADECO	165 486	0	0	55 162	0%	0,00%	0,00%
13	SCPT	0	0	0	-	0%	0,00%	0,00%
14	SCKM-Mn	103 644	0	0	34 548	0%	0,00%	0,00%
15	SODIMICO	46 859 872	12 400	4 905 506	17 259 259	39462%	1,00%	1,77%
16	CONGO AIRWAYS	2 621 760	0	0	873 920	0%	0,00%	0,00%
17	SAKIMA	74 943	14 890	27 598	39 144	85%	0,36%	0,01%
18	COBIL	22 809 054	1 400 514	2 140 820	8 783 463	53%	0,22%	0,77%
19	COMINIÈRE	13 647	238 910	1 660 389	637 649	595%	0,83%	0,60%
20	MIBA	0	0	0	-	0%	0,00%	0,00%
	TOTAL	209 889 613	2 886 069 336	277 056 742	1 124 338 564	-90%	-11,44%	100,00%

Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2023_CSP/02/2025

Les investissements réalisés globalement par les sociétés du portefeuille en 2023 ont connu une forte régression par rapport à l'exercice 2022 et sont passés de **USD 2 886 069 336** à **USD 277 056 742 en 2023, soit -90%**.

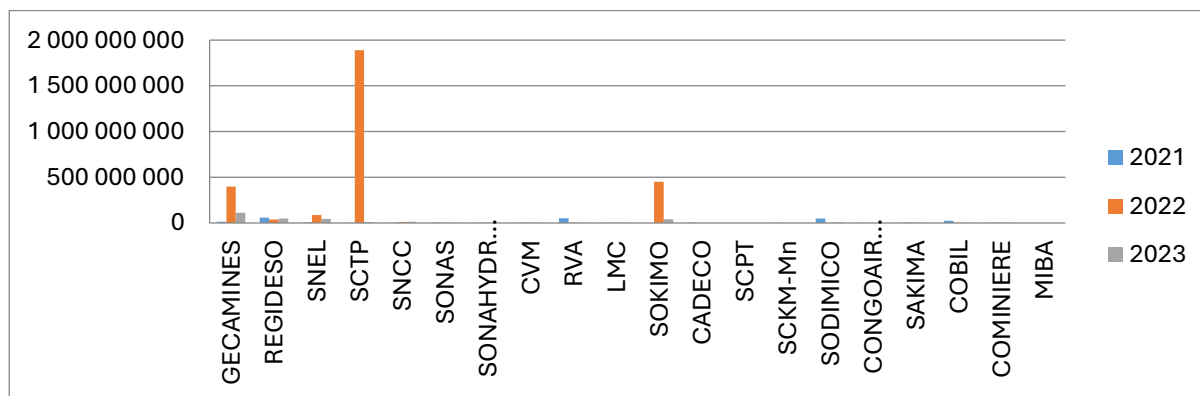
Le montant global investi par les sociétés d'Etat, en 2023, s'est chiffré à **USD 277 056 742**, influencé par les acquisitions des entreprises ci-après :

- GECAMINES SA : 113 003 569 USD ;
- REGIDESO SA : 47 091 258 USD ;
- SNEL SA : 43 372 766 USD ;
- SOKIMO SA : 40 929 735 USD ;
- SNCC SA : 13 329 811 USD ;
- ONATRA SA : 8 563 291 USD.

De manière générale, les investissements réalisés par les entreprises publiques au cours de l'exercice 2023 ont totalisé **USD 277 056 742** contre **USD 2 886 069 336** en 2022 après intégration des données des sociétés d'Etat citées ci-haut. Alors que ces investissements se situaient à **USD 539 861 632** en 2022 avant intégration desdites sociétés contre **USD 209 889 613** en 2021.

Il sied de noter que les investissements cumulés réalisés par les entreprises publiques en 2023 représentent **24,64%** de la moyenne triennale.

Graphique n°14 : Evolution moyenne des Investissements en immobilisation des Entreprises Publiques 2021-2023



VI.1.1.3.4. Du Disponible Après Financement Interne de la Croissance "DAFIC"

Issu de la différence entre les variations en fonds de roulement et les investissements de la période, cet indicateur représente les ressources libres ou financières dont dispose l'entreprise pour d'éventuels placements, rembourser ses dettes, ou pour distribuer les dividendes après avoir financés ses investissements de croissance interne.

Tableau n° 28 : Evolution du Disponible Après Financement Interne de la Croissance "DAFIC" des entreprises publiques 2022-2023

N°	ENTREPRISES	DISPONIBLE APRES FINANCEMENT INTERNE DE LA CROISSANCE "DAFIC" 2023					
		EXCEDENT TRESORERIE D'EXPLOITATION		INVESTISSEMENTS		DAFIC	
		2022	2023	2022	2023	2022	2023
1	GECAMINES	-355 934 971	-376 564 851	398 796 805	113 003 569	-754 731 776	-489 568 420
2	REGIDESO	20 700 400	35 957 274	37 794 532	47 091 258	-17 094 133	-11 133 984
3	SNEL	217 166 073	-54 776 509	87 968 091	43 372 766	129 197 982	-98 149 275
4	SCTP	4 690 420	-27 196 936	1 891 396 935	8 563 291	-1 886 706 515	-35 760 228
5	SNCC	-11 498 940	-59 438 909	10 311 642	13 329 811	-21 810 582	-72 768 720
6	SONAS	25 886 935	-12 983 087	681 690	362 973	25 205 245	-13 346 060
7	SONAHYDROC	-9 569 113	-1 633 633	24 289	27 903	-9 593 402	-1 661 536
8	CVM	3 775 412	-13 094 524	400 480	291 668	3 374 932	-13 386 191
9	RVA	21 093 227	-43 854 899	2 765 845	490 595	18 327 382	-44 345 494
10	LMC	5 648 580	204 606	2 217 389	858 859	3 431 191	-654 253
11	SOKIMO	-14 523 184	-20 042 498	452 044 924	40 929 735	-466 568 107	-60 972 233
12	CADECO	0	0	0	0	0	0
13	SCPT	0	0	0	0	0	0
14	SCKM-Mn	-10 493 017	-1 744 199	0	0	-10 493 017	-1 744 199
15	SODIMICO	-17 191 586	-14 730 107	12 400	4 905 506	-17 203 985	-19 635 614
16	CONGOAIRWAYS	5 291 809	0	0	0	5 291 809	0
17	SAKIMA	-4 839 008	3 451 226	14 890	27 598	-4 853 898	3 423 628
18	COBIL	3 739 997	12 903 854	1 400 514	2 140 820	2 339 482	10 763 034
19	COMINIÈRE	-8 072 398	-612 024	238 910	1 660 389	-8 311 308	-2 272 413
20	MIBA	11 490 042	-4 473 379	0	0	11 490 042	-4 473 379
	TOTAL	-112 639 324	-578 628 595	2 886 069 336	277 056 742	-2 998 708 660	-855 685 337

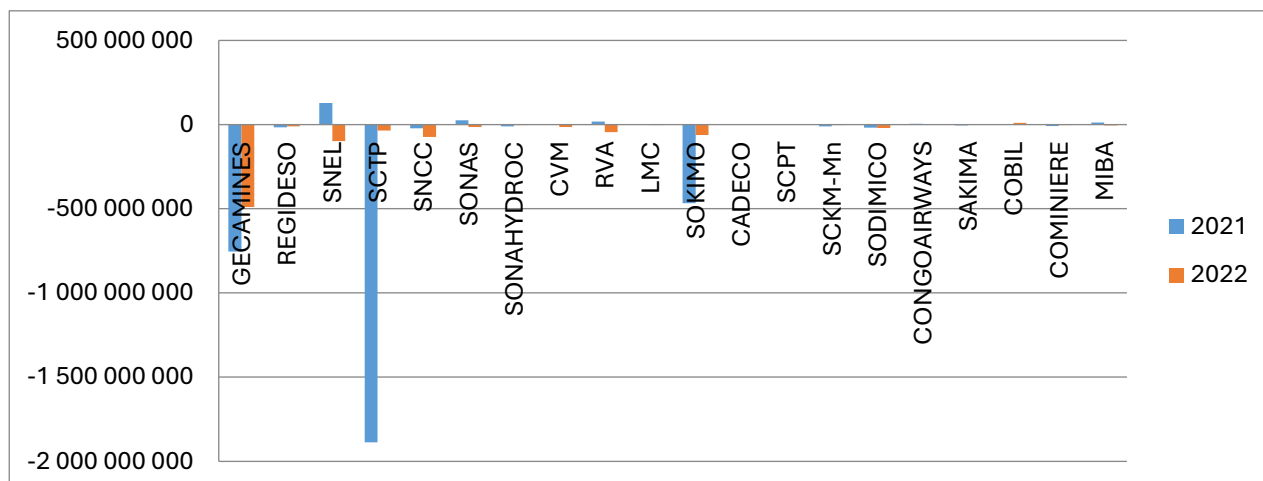
Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2023_CSP/02/2025

De l'examen du tableau n°27 ci-dessus, il ressort ce qui suit :

- les investissements réalisés par les entreprises publiques ont accusé globalement une décroissance de **90,40%** en 2023 par rapport à leur niveau de 2022 ;
- Il ressort dudit tableau que toutes ces sociétés d'Etat (98%) ont bénéficié des crédits pour financer leurs investissements d'exploitation ainsi que les investissements financiers ;
- Deux entreprises sont parvenues à s'autofinancer en termes d'investissement. Il s'agit de COBIL SA pour USD 10 763 034 et SAKIMA SA à hauteur de USD 3 423 628 ;
- N'ayant pas disposé d'une trésorerie immédiate suffisante au titre d'Excédent de Trésorerie d'Exploitation « ÉTÉ », le solde des opérations économiques des entreprises publiques, le DAFIC a été négatif de USD **855 685 337** en 2023 contre USD -2 998 708 660 en 2022, après intégration des données des entreprises citées ci-haut.

Bien que négatif, cet agrégat s'est amélioré de 71% en passant d'USD **-2 998 708 600** en 2022 à USD **-855 685 337** en 2023

Graphique n° 15 : Evolution du Disponible Après Financement Interne de la Croissance "DAFIC" des entreprises publiques 2022-2023



VI.1.1.3.5. Evolution de l'investissement dans le cycle d'exploitation

A ce stade, il s'agit de l'évolution du Taux d'Investissement obtenu par la comparaison des investissements à la Valeur ajoutée. Cette mesure permet d'évaluer la proportion de la richesse nouvellement créée (Valeur ajoutée) consacrée à l'acquisition des investissements de la période.

Tableau n° 29 : Investissements sur la Valeur Ajoutée

RUBRIQUE	2021	2022	2023
VALEUR AJOUTEE	700 640 754	795 329 423	955 653 567
INVESTISSEMENTS	209 889 613	2 886 069 336	277 056 742
Taux d'Invest. /V.A.	29,96	362,88	28,99

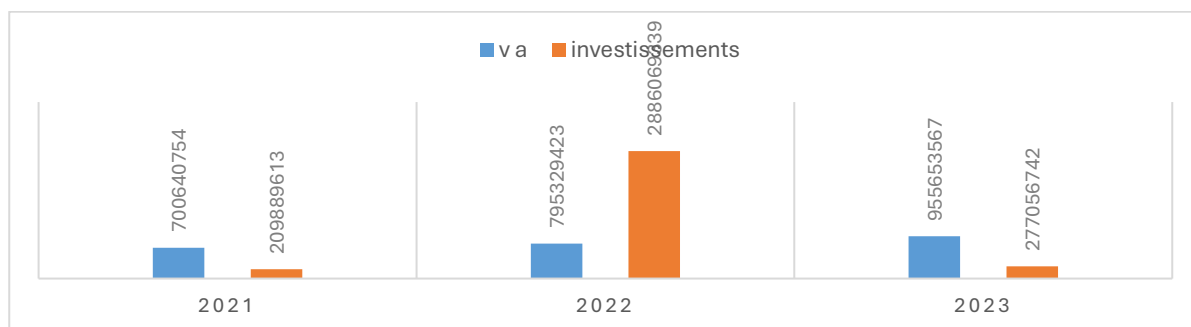
Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2023_CSP/02/2025

Les investissements réalisés par les entreprises publiques durant la période sous analyse ont représenté **28,99 %** de leur valeur ajoutée globale dégagée en 2023 contre **362,88 %** en 2022. Ce ratio est justifié par une forte régression des investissements réalisés en 2023.

Mais néanmoins, après constat fait sur le caractère négatif de l'Excédent Brut d'Exploitation cumulé, l'on note l'incapacité des entreprises publiques à financer leurs investissements à partir de moyens propres. Elles ont recouru aux capitaux étrangers pour financer lesdits investissements.

De l'interprétation des données ressorties du tableau ci-dessus, il s'observe une croissance inversement proportionnelle en 2023 par rapport à 2022, entre la Valeur Ajoutée et les investissements réalisés. Cela veut dire que, durant cette période la Valeur ajoutée a affiché une tendance haussière, tandis que les investissements réalisés ont connu une forte diminution.

Graphique n°16 : Evolution du Taux d'investissement



VI.1.1.3.6. Résultat Net Comptable

Le résultat net comptable mesure les ressources nettes restant à l'entreprise après prise en compte de toutes charges et tous les impôts sur une période donnée, il peut être un bénéfice ou une perte. C'est un indicateur de la rentabilité de l'entreprise.

Autrement dit, il correspond au sens comptable à la différence entre les produits et les charges de l'exercice.

Ainsi, le tableau ci-dessous nous fait état des résultats des entreprises publiques au cours des exercices sous revue.

Tableau n° 30 : Evolution du Résultat Net Comptable 2021-2023

N°	ENTREPRISES	RESULTATNET			MOYENNE	TX CROISSANCE		PART %
		2021	2022	2023		NOMINAL	REEL	
1	GECAMINES	-158 508 037	251 624 978	134 117 225	75 744 722	-47%	-124%	-26%
2	REGIDESO	5 158 410	-12 035 277	-26 836 480	-11 237 782	123%	46%	5%
3	SNEL	-123 610 040	-285 114 647	-380 692 326	-263 139 005	34%	11%	74%
4	SCTP	-101 024 020	-106 254 235	-30 368 498	-79 215 584	-71%	-318%	6%
5	SNCC	-19 282 972	-48 724 271	-62 726 880	-43 578 041	29%	7%	12%
6	SONAS	-2 265 127	-9 020 261	-4 264 616	-5 183 334	-53%	-153%	1%
7	SONAHYDROC	-11 747 172	-5 329 838	-2 351 624	-6 476 211	-56%	-171%	0%
8	CVM	-3 105 254	-468 643	530 217	-1 014 560	-213%	206%	0%
9	RVA	-192 004 655	-117 030 464	-79 037 684	-129 357 601	-32%	-77%	15%
10	LMC	722 688	3 648 853	110 465	1 494 002	-97%	-3844%	0%
11	SOKIMO	0	-29 299 474	-28 845 713	-19 381 729	0%	-20%	6%
12	CADECO	-3 059 098	0	0	-1 019 699	-	-	0%
13	SCPT	0	0	0	-	0%	-	0%
14	SCKM-Mn	-2 920 747	-1 773 814	-4 398 096	-3 030 886	148%	52%	1%
15	SODIMICO	-5 464 024	-13 375 486	-16 155 178	-11 664 896	21%	1%	3%
16	CONGO AIRWAYS	-48 257 575	-11 532 378	0	-19 929 984	-100%	-!	0%
17	SAKIMA	-6 075 195	-3 734 591	-3 531 245	-4 447 010	-5%	-26%	1%
18	COBIL	3 416 078	1 600 216	668 875	1 895 056	-58%	-186%	0%
19	COMINIÈRE	4 073 141	-9 961 252	120 543	-1 922 523	-101%	9967%	0%
20	MIBA	-12 275 346	-7 125 210	-10 791 551	-10 064 036	51%	21%	2%
	TOTAL	-676 228 945	-403 905 794	-514 452 565	-531 529 101	27,37%	6%	100%

Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2023_CSP/02/2025

Il s'observe que les entreprises publiques ne sont pas parvenues à dégager des résultats nets de fin d'exercice positifs au cours de la période sous examen, et ce, suite notamment, au déséquilibre du niveau d'activités et la prise en compte des charges d'exploitation

importantes sous lesquelles elles ploient, en particulier les charges du personnel qui demeurent excessives par rapport au volume d'affaires réalisées.

A celles-ci, s'ajoutent les charges calculées, principalement les dotations aux amortissements et les dotations aux provisions qui traduisent l'état de vétusté avancée des équipements et des unités de production en service ainsi que la mauvaise qualité du portefeuille créances qu'elles détiennent.

Ainsi, on s'aperçoit que chaque exercice de la période s'est soldé par des résultats nets cumulés négatifs dont la moyenne sur les 3 ans se situe autour de **USD 531 529 101**, le niveau le plus bas a été enregistré en 2021 avec une perte nette globale cumulée de plus de **USD 676 000 000**, marquant ainsi l'impact négatif de la structure des charges sur les activités d'exploitation de ces sociétés.

Ce résultat négatif cumulé est influencé beaucoup plus par une perte réalisée durant la même période par SNEL SA d'**USD 380 692 326** qui représente **74%** du résultat global

Toutefois, il est bon de souligner que seules cinq sociétés ont réalisé un résultat net positif en 2023. Il s'agit de : GECAMINES SA ; LMC SA ; CVM SA ; COBIL SA et COMINIERE SA.

IV.1.2. Indicateurs de la structure financière des entreprises publiques

La structure financière des entreprises publiques est illustrée par le taux de marge brute d'exploitation et le taux de la trésorerie d'exploitation disponible pour l'entreprise.

Cependant, l'approche retenue dans le cadre de l'analyse de la structure financière des entreprises publiques est celle centrée sur la solvabilité, le risque d'illiquidité et l'équilibre financier appréciés à travers la capacité des entreprises à couvrir leurs engagements exigibles respectifs par leurs actifs liquides.

L'analyse de l'adéquation de la structure financière en termes des actifs et des passifs repose sur un indicateur de solvabilité, en l'occurrence le Fonds de Roulement Net (capitaux permanents moins immobilisations nettes), ou les ratios d'endettement.

IV.1.2.1. Du Fonds de Roulement Net

Le Fonds de Roulement Net résulte de la différence entre les ressources stables durables (capitaux permanents) et les actifs immobilisés. Il représente la trésorerie disponible pour financer les dépenses d'exploitation et obligations à court terme.

Le Fonds de Roulement Net positif indique la capacité de couvrir les charges sans recourir à l'emprunt à court terme, tandis que le Fonds de Roulement Net négatif signale un risque financier.

IV.1.2.1.1. Capitaux permanents

Ils constituent les ressources financières stables à long et moyen terme dont dispose une entreprise, et contribuent à la solidité et la stabilité financière de l'entreprise.

Ils incluent les capitaux propres et les dettes financières à long terme et moyen terme.

IV.1.2.1.1. Des capitaux propres

Ce sont des ressources financières internes qui appartiennent réellement à l'entreprise sans avoir des dettes envers les tiers. En d'autres termes, elles représentent la valeur nette de l'entreprise après déduction des passifs exigibles.

Tableau n° 31 : Evolution des Capitaux Propres des entreprises publiques 2021-2023

N°	ENTREPRISE	FONDS PROPRES			MOYENNE	TAUX DE CROISSANCE		PART
		2021	2022	2023		NOMINAL	REEL	
1	GECAMINES	1 682 801 745	1 949 574 737	2 042 256 652	1 891 544 378	5%	-18%	15%
2	REGIDESO	1 252 228 084	1 087 121 336	1 202 191 252	1 180 513 557	11%	-17%	9%
3	SNEL	6 873 898 334	6 774 948 832	5 887 745 359	6 512 197 508	-13%	-22%	44%
4	ONATRA SA	1 742 674 600	2 576 133 563	1 849 505 682	2 056 104 615	-28%	-27%	14%
5	S.N.C.C.	648 461 783	737 861 079	701 630 627	695 984 496	-5%	-20%	5%
6	SONAS	22 946 465	20 680 948	21 322 595	21 650 003	3%	-19%	0%
7	SONAHYDROC	21 860 350	20 928 667	19 490 160	20 759 725	-7%	-21%	0%
8	C.V.M.	-2 451 619	-2 633 225	8 627 745	1 180 967	-428%	7%	0%
9	R.V.A.	2 069 084 832	2 082 452 026	1 713 299 431	1 954 945 430	-18%	-24%	13%
10	L.M.C.	9 019 123	12 622 191	12 454 600	11 365 305	-1%	-20%	0%
11	SOKIMO	0	-54 122 185	-66 206 880	-40 109 688	0%	-16%	0%
12	CADECO	5 445 341	0	0	1 815 114	0%	0%	0%
13	SCPT	0	0	0	-	0%	0%	0%
14	SCMK-Mn	-3 356 788	-597 584	-4 996 282	-2 983 552	736%	-1%	0%
15	SODIMICO	89 731 934	94 530 710	63 522 868	82 595 170	-33%	-29%	0%
16	CONGOAIRWAYS	240 948	-9 609 409	0	-3 122 820	-100%	0%	0%
17	SAKIMA	7 610 031	3 875 439	1 744 009	4 409 826	-55%	-44%	0%
18	COBIL	42 178 547	50 612 204	50 981 587	47 924 113	1%	-19%	0%
19	COMINIÈRE SA	11 277 950	17 349 435	23 874 836	17 500 740	38%	-14%	0%
20	MIBA	19 323 785	4 394 099	-14 214 233	3 167 883	-423%	7%	0%
	TOTAL	14 492 975 445	15 366 122 863	13 513 230 006	14 457 442 771	-12,06%	-22%	100%

Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2023_CSP/02/2025

Les capitaux propres des entreprises publiques ont baissé de **12,06%** en passant de **USD 15 366 122 863 en 2022 à USD 13 513 230 006 en 2023**.

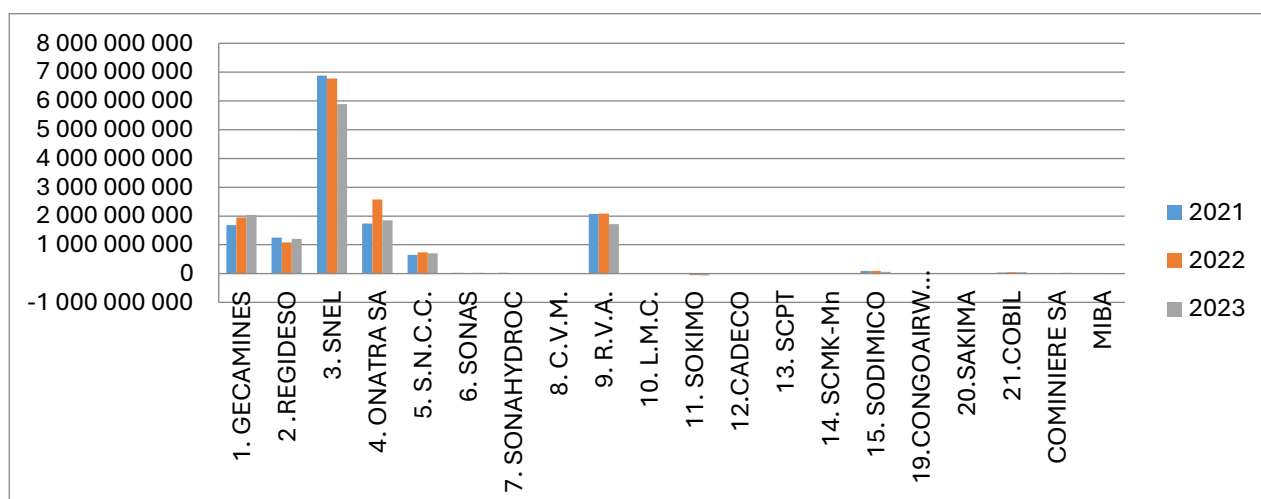
Certaines entreprises ont affiché des capitaux propres négatifs et nécessitent qu'un accompagnement soit effectué par le Conseil Supérieur du Portefeuille afin de préparer des rapports circonstanciés quant à ce, et permettre à celles-ci de reconstituer leur capital social selon les dispositions légales et statutaires en la matière. Il s'agit de SCMK-Mn SA ; MIBA SA ; SOKIMO SA.

Néanmoins, quelques entreprises détiennent des capitaux propres positifs malgré des résultats déficitaires dégagés. Il s'agit notamment de : SNEL SA, REGIDESO SA, SNCC SA, SODIMICO SA, SONAS SA, SONAHYDROC SA, COMMINIERE SA et SAKIMA SA.

En résumé, les capitaux propres des entreprises publiques ont connu une fois de plus une baisse au cours de la période sous examen, soit **USD 13 513 230 006** malgré la hausse enregistrée en 2022 d'**USD 15 366 122 863**. Cela fait suite au retraitement des données intervenues issues des sociétés susmentionnées.

Malgré la hausse enregistrée en 2022, les capitaux propres des entreprises publiques se sont amenuisés en 2023, et s'élèvent à **USD 13 513 230 006** contre une moyenne triennale d'**USD 14 457 442 771**.

Graphique n°17 : Evolution des capitaux Propres des entreprises publiques (2021-2023)



IV.1.2.1.1.2. De l'Endettement à Long et Moyen Terme

L'endettement à LMT est constitué des obligations financières susceptibles d'être remboursées sur une période supérieure à un an.

Tableau n° 32 : Evolution du stock d'Endettement à Long et Moyen Terme

N°	ENTREPRISE	STOCK DLMT				TAUX DE CROISSANCE		PART%
		2021	2022	2023	MOYENNE	NOMINAL	REEL	
1	GECAMINES	463 595 597	461 756 898	445 421 075	456 924 523	-3,54%	-20,15%	9%
2	REGIDESO	11 344 320	11 114 199	57 737 734	26 732 084	419,50%	-2,93%	1%
3	SNEL	2 097 829 968	2 132 889 112	2 252 105 582	2 160 941 554	5,59%	-18,32%	46%
4	ONATRA SA	51 306 789	44 893 538	1 849 505 682	648 568 670	4019,76%	0,50%	38%
5	S.N.C.C.	1 399 631	94 706	106 691	533 676	12,65%	-17,11%	0%
6	SONAS	3 893 928	2 395 861	1 377 633	2 555 807	-42,50%	-34,48%	0%
7	SONAHYDROC	6 529 884	6 437 123	4 932 293	5 966 433	-23,38%	-25,62%	0%
8	C.V.M.	5 298 832	5 436 614	3 392 697	4 709 381	-37,60%	-31,69%	0%
9	R.V.A.	94 050 702	84 045 837	71 548 925	83 215 155	-14,87%	-22,96%	1%
10	L.M.C.	2 702 572	2 847 562	808 210	2 119 448	-71,62%	-70,88%	0%
11	SOKIMO	0	29 441 251	40 693 545	23 378 265	38,00%	-14,04%	1%
12	CADECO	127 089	ND	ND	42363	0,00%	ND	0%
13	SCPT	ND	ND	ND	-	0,00%	ND	0%
14	SCMK-Mn	897 040	891 814	2 886 014	1 558 289	223,61%	-5,30%	0%
15	SODIMICO	9 812 888	9 042 056	8 755 127	9 203 357	-3,17%	-20,07%	0%
16	CONGOAIRWAYS	5 617 353	5 211 117	ND	3609490	-100,00%	ND	0%
17	SAKIMA	962 752	967 752	967 752	966 085	0,00%	-19,40%	0%
18	COBIL	18 462 778	13 789 401	8 338 222	13 530 134	-39,53%	-32,74%	0%
19	COMINIÈRE SA	0	0	0	-	0,00%	0	0%
20	MIBA	99 871 836	100 281 885	110 861 957	103 671 893	10,55%	-17,45%	2%
	TOTAL	2 873 703 959	2 911 536 727	4 859 439 137	3 548 226 608	66,90%	-11,22%	100%

Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2023_CSP/02/2025

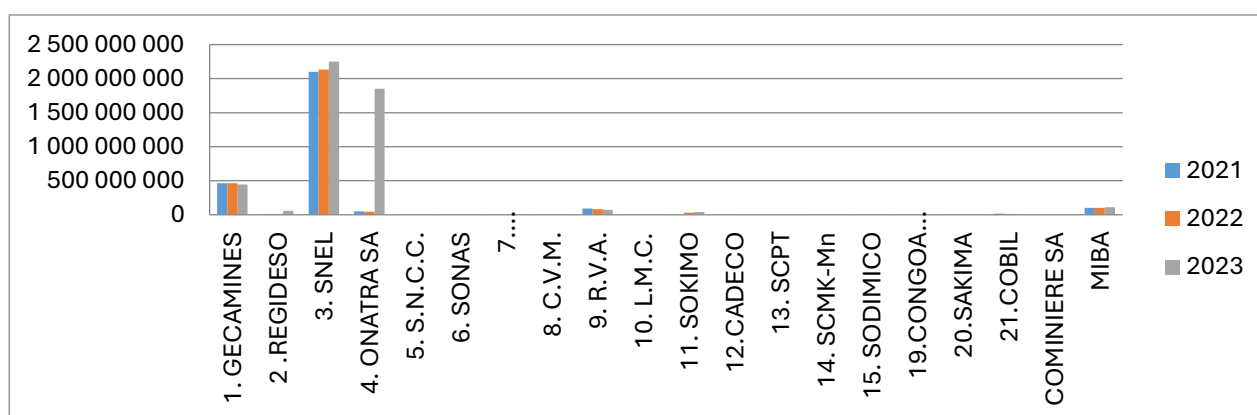
Le stock de la dette à LT/MT des entreprises publiques a connu un accroissement (en valeur absolue) par rapport à l'exercice précédent, soit de **USD 4 859 439 137** en 2023 contre **USD 2 911 536 727** en 2022, correspondant à un taux d'accroissement nominal de **66,90%** comparé au taux de croissance réelle qui représente **-11%**.

Ce niveau d'endettement à long et moyen terme des sociétés du Portefeuille est impacté par les sociétés ci-après :

- SNEL SA, suivie d'ONATRA SA, ont significativement impacté le niveau du stock d'endettement global des entreprises publiques en 2023 pour s'établir respectivement à **USD 2 252 105 582** et **USD 1 849 505 682**, soit **46,34 %** et **38,06%** ;
- En termes d'accroissement du stock d'endettement, ONATRA SA, REGIDESO SA, SOKIMO SA, SCMK-Mn SA et MIBA SA ont connu un accroissement sensible entre 2022 et 2023. Ce stock d'endettement a augmenté respectivement à un taux nominal et réel de **4019,76%** et **0,50%** pour ONATRA SA, de **419,50%** et **-2,93%** pour la REGIDESO, **38,22%** et **-14,04%** pour SOKIMO SA, **223,61%** et **-5,30%** pour SCKMK-Mn SA, et **10,55%** et **-17,45%** pour la MIBA SA.

Contrairement aux exercices précédents, les dettes à long et moyen terme cumulées de 2023 sont supérieures à la moyenne triennale de **USD 3 548 226 608**.

Graphique n° 18 : Evolution de l'endettement à long et moyen terme



VI.1.1.4. De la solvabilité

Une entreprise est solvable lorsqu'elle peut faire face à l'ensemble de ses engagements en liquidant l'ensemble de ses actifs, c'est -à-dire en cas d'arrêt de l'exploitation et de mise en vente de tous ses actifs.

Etant donné que l'entreprise publique n'a pas d'engagement de rembourser l'actionnaire unique, les capitaux propres constituent en quelque sorte le matelas de sécurité qui va permettre d'amortir les moins-values sur actifs et les pertes exceptionnelles en cas de liquidation.

La solvabilité dépend de la valeur liquidative des actifs et de l'importance des dettes c'est-à-dire de l'importance des capitaux propres, réévalués dans une optique liquidative, à comparer aux engagements de l'entreprise et à la nature de ses risques industriels (d'exploitation).

D'une manière générale, la solvabilité sert à mesurer la capacité d'une entité à rembourser l'ensemble de ses dettes. Il existe deux sortes de solvabilités, à savoir : Solvabilité à long terme et Solvabilité à court terme.

IV.1.2.1.1.3. La Solvabilité à long terme

Indique la capacité de l'entreprise à rembourser les dettes financières (Emprunts, obligations etc...). Plusieurs ratios peuvent être utilisés pour fournir une indication de la Solvabilité. Dans le cas de notre analyse, nous avons retenu celle de l'autonomie financière.

L'autonomie financière, autrement appelée indépendance financière, traduit la capacité que possède une entité économique à financer ses dettes au moyen de ses fonds propres.

Elle se calcule en rapportant la valeur des dettes financières aux capitaux propres.

Tableau n° 33 : Evolution de l'Autonomie financière

N°	ENTREPRISE	AUTONOMIE FINANCIERE		
		2021	2022	2023
1	GECAMINES	0,28	0,24	0,22
2	REGIDESO	0,01	0,01	0,05
3	SNEL	0,31	0,31	0,38
4	ONATRA SA	0,03	0,02	1
5	S.N.C.C.	0	0	0
6	SONAS	0,17	0,12	0,06
7	SONAHYDROC	0,3	0,31	0,25
8	C.V.M.	-2,16	-2,06	0,39
9	R.V.A.	0,05	0,04	0,04
10	L.M.C.	0,3	0,23	0,06
11	SOKIMO	-	-0,54	-0,61
12	CADECO	0,02	-	-
13	SCPT	-	-	-
14	SCMK-Mn	-0,27	-1,49	-0,58
15	SODIMICO	0,11	0,1	0,14
16	CONGOAIRWAYS	23,31	-0,54	-
17	SAKIMA	0,13	0,25	0,55
18	COBIL	0,44	0,27	0,16
19	COMINIÈRE SA	-	-	-
20	MIBA SA	5,17	22,82	-7,8
	TOTAL	0,2	0,19	0,36

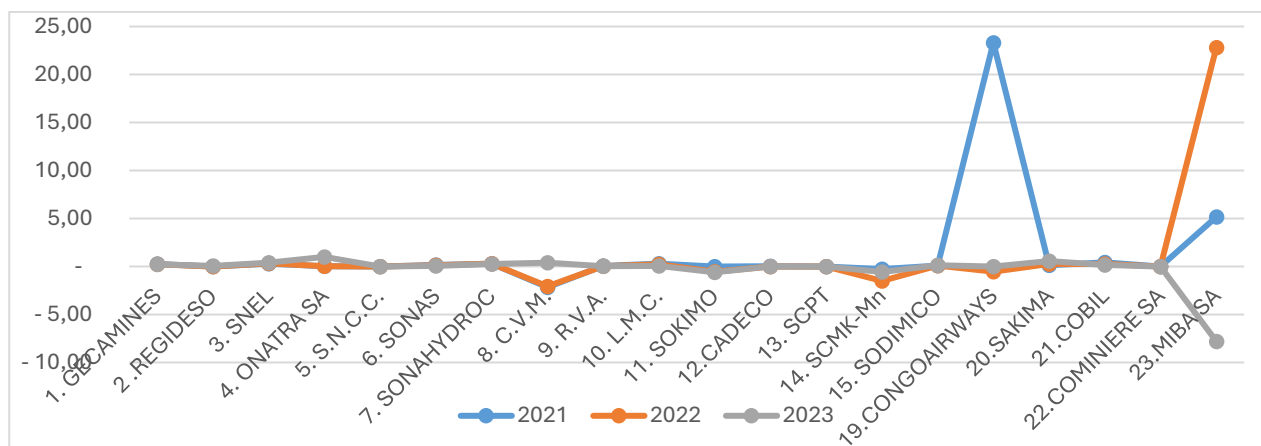
Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2023_CSP/02/2025

Au regard du tableau ci-dessus, le ratio cumulé de l'autonomie financière s'est situé à **36%** en 2023 contre **19%** en 2022.

Autrement dit, le cumul des dettes financières des entreprises publiques représente 36% des capitaux propres de 2023. Ce qui signifie que ces entreprises ne dépendent pas des capitaux extérieurs pour financer leur exploitation.

Il est donc avéré que les entreprises publiques ont globalement la capacité de rembourser les dettes financières avec leurs capitaux propres, sans recourir aux emprunts.

Graphique n° 19 : Evolution de l'autonomie financière



IV.1.2.1.1.4. De la Solvabilité à court terme

La Solvabilité à court terme désigne la capacité d'une entreprise à honorer ses dettes échues (à moins d'un an).

Il sied de préciser que la Trésorerie nette est un élément clé pour apprécier la solvabilité à court terme, et elle est calculée par la différence entre le Fonds de Roulement Net et les Besoins en fonds de roulement ou entre Trésorerie Actif et Trésorerie Passif.

IV.1.2.1.1. Du Fonds de Roulement net des entreprises publiques

L'équilibre financier de l'analyse patrimoniale est défini par la contrainte de solvabilité qui s'impose à toute entreprise. Son appréciation repose sur la confrontation entre la liquidité des actifs et l'exigibilité des engagements mises en évidence par la structure à terme du bilan financier. Il est issu de la différence entre les capitaux permanents et les immobilisations nettes.

La couverture des engagements exigibles par les actifs liquides est appréciée par le fonds de roulement net global. Cet indicateur constitue l'un des critères financiers de décision d'octroi des crédits bancaires à court terme et de jugement de la santé financière des entreprises.

IV.1.2.1.1. Des Immobilisations Nettes

Tableau n° 34 : Evolution des Immobilisations Nettes

N°	ENTREPRISE	IMMOBILISATIONS NETTES			MOYENNE	TX DE CROISSANCE		PART %
		2021	2022	2023		NOMINAL	REEL	
1	GECAMINES	2 815 555 301	2 978 080 608	2 993 157 939	2 928 931 283	1%	-19,30%	16,35%
2	REGIDESO	1 250 938 478	1 348 728 704	1 263 562 652	1 287 743 278	-6%	-20,77%	6,90%
3	SNEL	8 354 148 346	9 042 132 490	7 730 124 142	8 375 468 326	-15%	-22,86%	42,23%
4	ONATRA	2 066 864 451	2 981 744 195	2 258 719 168	2 435 775 938	-24%	-25,93%	12,34%
5	S.N.C.C.	1 067 742 278	1 168 204 052	1 046 037 245	1 093 994 525	-10%	-21,78%	5,71%
6	SONAS	59 317 764	66 343 353	60 231 087	61 964 068	-9%	-21,47%	0,33%
7	SONAHYDROC	57 068 012	57 950 008	47 188 027	54 068 682	-19%	-24,05%	0,26%
8	C.V.M.	23 731 145	25 572 713	22 820 897	24 041 585	-11%	-21,86%	0,12%
9	R.V.A.	2 523 456 402	2 613 590 206	2 187 070 017	2 441 372 208	-16%	-23,38%	11,95%
10	L.M.C.	19 205 954	20 543 323	18 800 462	19 516 580	-8%	-21,29%	0,10%
11	SOKIMO	ND	127 182 156	100 024 574	75 735 577	0%	-24,67%	0,55%
12	CADECO	45 391 982	ND	ND	15 130 661	-	-	-
13	SCPT	ND	ND	ND	-	-	-	-
14	SCMK-Mn	11 353 704	10 577 454	10 272 813	10 734 657	-3%	-20,00%	0,06%
15	SODIMICO	165 890 742	160 720 658	128 275 184	151 628 861	-20%	-24,56%	0,70%
16	CONGOAIRWAYS	70 773 389	71 631 017	ND	47 468 135	-	-	-
17	SAKIMA	25 856 673	19 402 175	22 472 279	22 577 042	16%	-16,61%	0,12%
18	COBIL	77 155 066	81 367 325	70 987 435	76 503 275	-13%	-22,38%	0,39%
19	COMINIÈRE	11 277 950	16 182 557	19 461 007	15 640 505	20%	-15,96%	0,11%
20	MIBA	335 488 063	340 889 029	325 376 449	333 917 847	-5%	-20,37%	1,78%
	TOTAL	18 981 215 701	21 130 842 025	18 304 581 376	19 472 213 034	-13,38%	-22,55%	100%

Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2023_CSP/02/2025

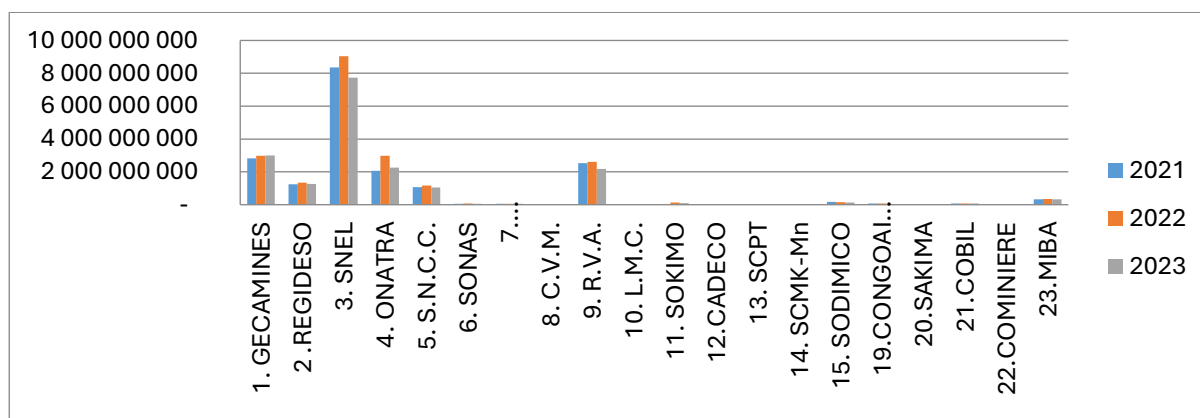
Les actifs immobilisés corporels mis en exploitation par les entreprises publiques dans le cadre de la réalisation de leur objet social se sont dégradés en 2023 passant de **USD 21 130 842 025** en 2022 à **USD 18 304 581 376**.

Cette dégradation très manifeste des outils de production des entreprises publiques fait suite à la vétusté caractérisée des actifs corporels qui ne concourent plus au développement des activités de celles-ci, suite au non-renouvellement de ces outils de production.

L'actuelle configuration en termes d'importance se reflète comme suit à fin 2023 : SNEL SA, GECAMINES SA, ONATRA SA, RVA SA, REGIDESO SA et SNCC SA.

Avec une clarification du statut juridique des actifs du domaine public de l'Etat mis à la disposition de certaines entreprises publiques pour l'intérêt général de la société, ce ratio pourrait connaître une amélioration dans les années à venir et permettre aux entreprises publiques d'être plus compétitives.

Graphique n°20 : Evolution des Immobilisations Nettes



IV.1.2.1.2. Evolution du Fonds de Roulement Net

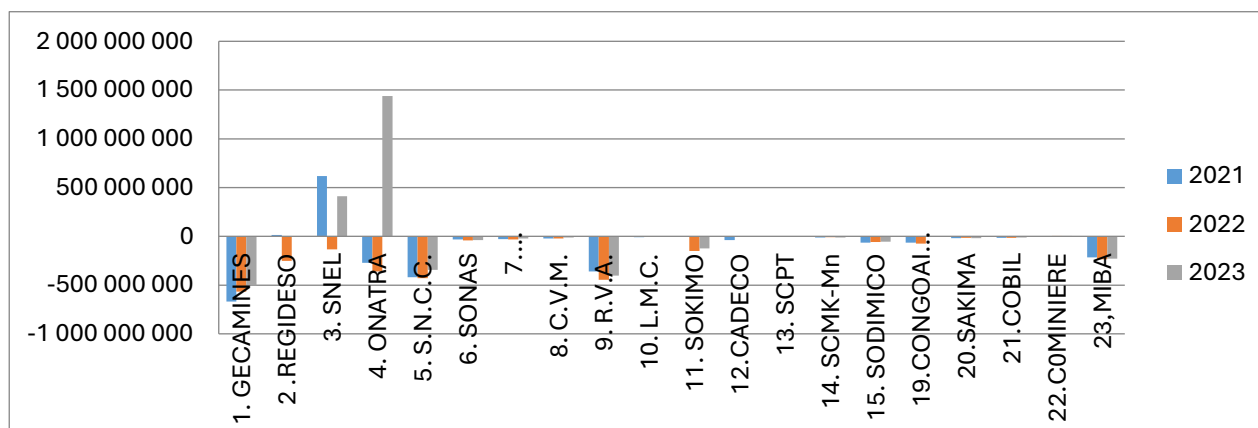
Il est remarqué que tout au long de l'étude, le fonds de roulement net global est positif en 2023 contrairement aux deux précédents exercices. Ce qui démontre l'amélioration du respect des principes édictés en matière d'équilibre financier.

Tableau N° 35 : Evolution du Fonds de Roulement Net

N°	ENTREPRISE	FONDS DE ROULEMENT NET "FRN"				TX DE CROISSANCE		PART %
		2021	2022	2023	MOYENNE	NOMINAL	REEL	
1	GECAMINES	-669 157 959	-566 748 973	-505 480 212	-580 462 381	-11%	-21,87%	-742%
2	REGIDESO	12 633 927	-250 493 169	-3 633 666	-80 497 636	-99%	-1405,31%	-5%
3	SNEL	617 579 956	-134 294 546	409 726 798	297 670 736	-405%	7,69%	602%
4	ONATRA	-272 883 062	-360 717 094	1 440 292 196	268 897 347	-499%	6,11%	2115%
5	S.N.C.C.	-417 880 865	-430 248 267	-344 299 927	-397 476 353	-20%	-24,49%	-506%
6	SONAS	-32 477 372	-43 266 544	-37 530 859	-37 758 258	-13%	-22,52%	-55%
7	SONAHYDROC	-28 677 779	-30 584 219	-22 765 574	-27 342 524	-26%	-26,41%	-33%
8	C.V.M.	-20 883 932	-22 769 323	-10 800 456	-18 151 237	-53%	-42,01%	-16%
9	R.V.A.	-360 320 867	-447 092 343	-402 221 662	-403 211 624	-10%	-21,68%	-591%
10	L.M.C.	-7 484 259	-5 073 570	-5 537 652	-6 031 827	9%	-17,69%	-8%
11	SOKIMO	0	-151 863 090	-125 537 909	-92 466 999	0%	-23,47%	-184%
12	CADECO	-39 819 552	0	0	-13 273 184	0%	0,00%	0%
13	SCPT	0	0	0	-	0%	0,00%	0%
14	SCMK-Mn	-13 813 452	-10 283 224	-12 383 081	-12 159 919	20%	-15,94%	-18%
15	SODIMICO	-66 345 920	-57 147 893	-55 997 190	-59 830 334	-2%	-19,82%	-82%
16	CONGOAIRWAYS	-64 915 088	-76 029 310	0	-46 981 466	-100%	0,00%	0%
17	SAKIMA	-17 283 890	-14 558 984	-19 760 518	-17 201 131	36%	-14,03%	-29%
18	COBIL	-16 513 741	-16 965 720	-11 667 626	-15 049 029	-31%	-28,66%	-17%
19	COMINIÈRE	0	1 166 878	4 413 829	1 860 236	0%	-5,13%	6%
20	MIBA	-216 292 442	-236 213 045	-228 728 726	-227 078 071	-3%	-20,07%	-336%
	TOTAL	-1 614 536 297	-2 853 182 436	68 087 767	-1 466 543 655	-102,39%	855,85%	100%

Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2023_CSP/02/2025

Graphique n° 21 : Fonds de Roulement Net 2023



IV.1.2.1.2. Besoins en Fonds de Roulement

Le Besoin en Fonds de Roulement est la trésorerie nécessaire pour couvrir le cycle d'exploitation d'une entreprise. Il est issu de la différence entre les emplois et les ressources.

Tableau n° 36 : Evolution des Besoins en Fonds de Roulement

N°	ENTREPRISE	BESOINS EN FONDS DE ROULEMENTS "BFR"				TX DE CROISSANCE		PART %
		2021	2022	2023	MOYENNE	NOMINAL	REEL	
1	GECAMINES	-459 034 584	-210 587 390	42 937 789	-208 894 728	-120%	101,05%	-32%
2	REGIDESO	36 777 962	36 504 857	-7 399 940	21 960 960	-120%	101,64%	6%
3	SNEL	379 259 675	375 882 039	890 682 849	548 608 188	137%	-7,61%	-668%
4	ONATRA	-166 598 948	-173 205 846	-151 313 344	-163 706 046	-13%	-22,35%	113%
5	S.N.C.C.	-270 804 272	-263 705 835	-223 683 154	-252 731 087	-15%	-23,05%	168%
6	SONAS	-2 459 712	-29 857 502	-22 069 233	-18 128 816	-26%	-26,60%	17%
7	SONAHYDROC	53 138 951	-19 777 559	-28 263 531	1 699 287	43%	-13,28%	21%
8	C.V.M.	95 769 029	-23 457 382	-11 747 928	20 187 906	-50%	-39,73%	9%
9	R.V.A.	-238 840 227	-243 183 264	-188 124 672	-223 382 721	-23%	-25,37%	141%
10	L.M.C.	-10 912 056	-10 523 863	-10 481 037	-10 638 985	0%	-19,48%	8%
11	SOKIMO	-	-60 897 618	-76 899 988	-45 932 535	0%	-15,36%	58%
12	CADECO	-12 796 923	-	-	-4 265 641	0%	0,00%	0%
13	SCPT	-	-	-	-	0%	0,00%	0%
14	SCMK-Mn	-19 215 694	-10 005 605	-12 262 507	-13 827 935	23%	-15,65%	9%
15	SODIMICO	-98 734 344	-94 078 021	-104 523 400	-99 111 922	11%	-17,36%	78%
16	CONGOAIRWAYS	-57 006 255	-70 130 310	-	-42 378 855	-100%	0,00%	0%
17	SAKIMA	-17 625 449	-14 694 435	-19 789 518	-17 369 801	35%	-14,15%	15%
18	COBIL	4 222 597	16 147 315	12 964 821	11 111 578	-20%	-24,41%	-10%
19	COMINIÈRE SA	-1 551 754	-2 953 218	-2 063 081	-2 189 351	-30%	-28,20%	2%
20	MIBA	-200 115 330	-217 867 445	-221 287 642	-213 090 139	2%	-19,08%	166%
	TOTAL	-986 527 333	-1 016 391 081	-133 323 516	-712 080 643	-86,88%	-154,52%	100%

Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2023_CSP/02/2025

IV.1.2.2. Trésorerie Nette cumulée

La trésorerie nette cumulée est considérée comme un carrefour où se rencontrent toutes les transactions de l'entreprise : activité courante, investissement et financement. De ce fait, elle est une résultante de la différence entre Fonds de roulement net et Besoins en fonds de roulement, et donne une vision synthétique du bilan arrêté à une date donnée

Elle est un indicateur de solvabilité, c'est-à-dire de la capacité de l'entreprise à régler ses dettes à court terme. Globalement, les entreprises publiques ont dégagé une trésorerie négative sur les deux premiers exercices et positif en 2023.

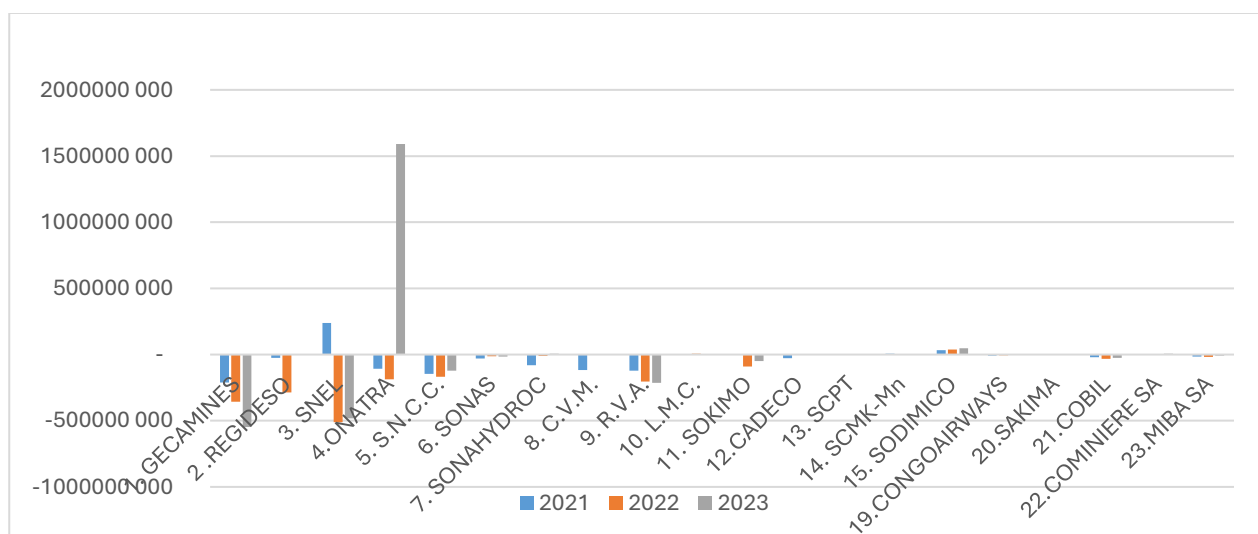
Donc, ceci revient à dire qu'en 2023, les entreprises publiques étaient solvables car elles étaient en mesure de payer leurs dettes échues avec la trésorerie nette cumulée.

Tableau n° 37 : Evolution de la Trésorerie Nette cumulée

N°	ENTREPRISE	TRESORERIE NETTE CUMULEE			TX DE CROISSANCE		PART%
		2021	2022	2023	NOMINAL	REEL	
1	GECAMINES	-210 123 375	-356 161 583	-548 418 001	54%	-12,25%	-272%
2	REGIDESO	-24 144 035	-286 998 026	3 766 274	-101%	1555,52%	2%
3	SNEL	238 320 281	-510 176 586	-480 956 050	-6%	-20,64%	-239%
4	ONATRA	-106 284 114	-187 511 247	1 591 605 540	-949%	3,40%	790%
5	S.N.C.C.	-147 076 593	-166 542 432	-120 616 773	-28%	-27,17%	-60%
6	SONAS	-30 017 660	-13 409 043	-15 461 626	15%	-16,69%	-8%
7	SONAHYDROC	-81 816 730	-10 806 660	5 497 957	-151%	41,10%	3%
8	C.V.M.	-116 652 961	688 059	947 473	38%	-13,81%	0%
9	R.V.A.	-121 480 640	-203 909 079	-214 096 990	5,00%	-18,43%	-106%
10	L.M.C.	3 427 797	5 450 293	4 943 385	-9%	-21,49%	2%
11	SOKIMO	-	-90 965 472	-48 637 921	0%	-36,28%	-24%
12	CADECO	-27 022 629	-	-	0%	0,00%	0%
13	SCPT	-	-	-	0%	0,00%	0%
14	SCMK-Mn	5 402 241	-277 619	-120 574	-57%	-45,97%	0%
15	SODIMICO	32 388 424	36 930 128	48 526 211	31%	-14,53%	24%
16	CONGO AIRWAYS	-7 908 833	-5 898 999	-	-100%	0,00%	0%
17	SAKIMA	341 559	135 451	29 000	-79%	-94,28%	0%
18	COBIL	-20 736 338	-33 113 036	-24 632 447	-26%	-26,42%	-12%
19	COMINIERESA	1 551 754	4 120 096	6 476 910	57%	-11,98%	3%
20	MIBA	-16 177 112	-18 345 600	-7 441 084	-59%	-49,30%	-4%
	TOTAL	-628 008 964	-1 836 791 355	201 411 283	-111%	187,04%	100%

Source : Rapport annuel de l'Etat actionnaire exercice 2023_CSP/02/2025

Graphique n°22 : Evolution de la Trésorerie Nette Cumulée 2023



IV.2. PERFORMANCE FINANCIERE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

L'évaluation des indicateurs de performance des établissements public sous examen est réalisée d'une part, à partir des données bilantaires et d'autre part des données du compte de résultat afin d'en déterminer respectivement la structure financière et les indicateurs de gestion.

VI.2.1. Lecture bilantaire.

Tableau n° 38 : Indicateur de la structure financière en 2023

RATIOS	ELEMENTS DE CALCUL	NORMES	INPP	OGEFREM	FIKIN	ANAPI	ANEDEC
	CAPITAUX PROPRES (1)		168 069 980 780	201 324 049 089	210 690 408 102	9 724 252 516	9 527 663 577
	TOTAL PASSIF (2)		213 175 078 803	297 023 498 768	229 963 300 080	15 604 478 585	13 433 299 661
D'INDEPENDANCE FINANCIERE $= (3) = (1)/(2)$		>0,5	0,79	0,68	0,92	0,62	0,71
	CAPITAUX PROPRES (4)		168 069 980 780	201 324 049 089	210 690 408 102	9 724 252 516	9 527 663 577
	IMMO NETTES D'EXPLOIT (5)		140 636 882 322	156 872 840 436	196 745 047 627	1 015 419 562	3 329 188 400
DE FINANCEMENT DES IMMO $(6) = (4)/(5)$		≥1	1,2	1,28	1,07	9,58	2,86
	RESS STABLES (7)		175 454 206 903	247 912 826 297	212 673 969 326	14 776 684 889	9 527 663 577
	IMMO NETTES D'EXPLOIT (8)		140 636 882 322	156 872 840 436	196 745 047 627	1 015 419 562	3 329 188 400
DE FINANCEMENT DES IMMO $(9) = (7)/(8)$		≥ 1	1,25	1,58	1,08	14,55	2,86
LIQUIDITE							
	ACTIF CIRC+ TRESO ACTIF (10)		61 733 268 454	140 150 658 331	33 216 120 637	14 401 366 172	8 056 081 450
	PASSIF CIRCULANT+TRÉSO PASSIF (11)		5 342 410 160	49 110 672 471	17 289 330 755	613 969 956	580 169 433
GENERALE $(12) = (10)/(11)$		1 ≤ x < 2	2,44	2,85	1,92	23,46	13,89
	CREANCES + TRESO D'EXPLOIT (13)		61 733 268 454	140 136 624 753	33 216 120 637	14 213 084 888	8 049 337 240
	PASSIF CIRCULANT+Treso Passif (14)		25 342 410 160	49 110 672 471	17 289 330 755	613 969 956	580 169 433
REDUITE OU RESTREINTE $(15) = (13)/(14)$		≤1	2,44	2,85	1,92	23,15	13,87
	TRESO D'EXPLOIT (16)		6 880 962 263	87 622 499 151	1 507 412 252	624 536 348	7 893 317 861
	PASSIF CIRCULANT+treso passif (17)		25 342 410 160	49 110 672 471	17 289 330 755	613 969 956	580 169 433
IMMEDIATE $(18) = (16)/(17)$		0,5 < x < 1	0,27	1,78	0,09	1,02	13,61

Source : CPCC

Le tableau ci-dessus illustre ce qui suit :

1. Ces établissements affichent tous un ratio **d'indépendance financière** supérieur à **50 %**. Ce qui revient à dire qu'ils sont financièrement indépendants, Ce qui revient à dire qu'ils ne dépendent pas des capitaux étrangers ou alors ne recourent pas à l'endettement pour financer leurs activités.
2. Ces établissements affichent tous un ratio de **financement des immobilisations** (en rapport avec les capitaux propre) supérieur à **100 %**. Autrement dit, ils sont en mesure de financer seuls leurs immobilisations sans recourir à l'endettement.

Par contre, de tous ces établissements, le ratio de financement des immobilisations (en rapport avec les ressources stables), montre que pour ANAPI et ANEDEC, le ratio n'est pas voisin de 1, mais supérieur à **200%**. Ce qui revient à dire que ces deux derniers ont eu une épargne oisive.

3. **La liquidité générale** exprime la capacité de l'établissement à faire face à ses dettes à moins d'un an. L'analyse du tableau ci-haut montre que ces établissements peuvent à eux seuls faire face à leurs dettes à court terme.

Il y a lieu de noter que ce ratio supérieur à 2 pour tous ces établissements en dehors de la FIKIN, démontrant ainsi qu'ils n'investissent pas leurs excédents de liquidité.

4. **La liquidité réduite (restreinte)** traduit la capacité des établissements publics à rembourser leurs dettes à court terme sans recourir à leurs stocks. Il s'observe que les établissements sous examen ont tous un ratio supérieur à 1. Ce qui démontre qu'ils sont tous en situation de surliquidité.
5. **La liquidité immédiate** traduit la capacité de l'établissement public à faire face à ses dettes sans recourir à son stock, ni à ses créances. De l'examen des établissements sous études, il se révèle l'incapacité de l'INPP et de la FIKIN de faire face à leurs dettes sans recouvrer leurs créances. Par contre OGEFREM et ANAPI peuvent payer leurs dettes avec leur trésorerie sans attendre les recouvrements de leurs créances. De même, ANADEC peut payer ses dettes avec sa trésorerie sans attendre les recouvrements de ses créances. Cette dernière affiche une liquidité oisive.

VI.2.2. Lecture sous l'angle du compte de résultat.

Tableau n° 39 : Evolution des indicateurs de gestion

VARIABLE	ANNEES	INPP	OGEFREM	FIKIN	ANAPI	ANADEC
V.A	2023	79 792 622 239	237 929 241 913	5 059 161 813	12 628 321 273	13 102 687 394
	2022	62 428 914 572	164 372 691 763	ND	10 384 644 674	12 252 808 235
CHARGES DE PERSONNEL	2023	76 356 511 294	206 967 699 618	2 790 278 507	9 376 739 848	15 169 908 694
	2022	46 860 105 879	129 599 263 906	ND	8 761 758 733	12 099 743 377
EBE	2023	3 436 110 945	30 961 542 294	2 268 883 306	3 251 581 425	-2 067 221 300
	2022	15 568 808 693	34 773 427 857	ND	1 622 885 941	153 064 858
RESULTAT D'EXPLOITATION	2023	103 541 445	21 469 445 719	4 547 642 162	-1 049 359 125	-2 126 874 272
	2022	8 597 819 372	28 043 716 704	ND	119 439 805	51 516 737
RESULTAT NET	2023	691 164 524	34 676 091 831	- 4 547 642 162	0	-3 500 858 062
	2022	1 084 114 361	28 028 445 182	ND	0	2 715 500
	Norme					
RENTABILITE ECO RE/RS						
	2022	5,14	17,03	-	1,15	0,54
	2023	0,06	8,66	2,14	-7,1	-22,32
RENTABILITE FIN RN/CP	15% ≤ X ≤ 20%					
	2022	0,69	18,24	-	-	0,05
	2023	0,41	17,22	-215,84	0	-36,74

Source : Equipe de rédaction à partir des données du CPCC

L'analyse des ratios **de rentabilité économique** ci-haut montre clairement qu'aucun des établissements publics sous étude n'a atteint en 2023, le minimum accepté comme norme, nonobstant la situation de OGEFREM qui a avoisiné le minimum requis de 10%.

Cet état de chose exprime l'incapacité de ces établissements à créer de la valeur grâce à leur activité. Concrètement, ils ne peuvent pas financer seuls leurs charges d'exploitation, ni leurs investissements.

En ce qui concerne la rentabilité financière, la réalité contenue révèle qu'en dehors de OGEFREM, aucun de ces établissements n'a la capacité de dégager un profit grâce à ses capitaux investis (capitaux propres),

L'analyse de ces ratios par le bilan et celle par le compte de résultat, présentent un paradoxe. Bien que ces entités soient financièrement indépendantes et qu'elles n'ont pas eu recours à l'endettement, elles présentent une rentabilité très faible (presque nulle ou négative) en dehors de l'OGEFREM.

Ce paradoxe ne peut s'expliquer que par l'absence d'une gestion orthodoxe matérialisée par des charges d'exploitation excessives d'une part, et l'absence d'une politique salariale adéquate matérialisée par la croissance « ex nihilo » des charges de personnel d'autre part ; vidant ainsi leur capacité d'autofinancement de l'outil de production. Ce qui aggrave l'incapacité de ces établissements à renouveler leurs outils de production et à acquérir des nouvelles technologies.

CHAPITRE V : RELATIONS FINANCIERES ETAT- ENTREPRISES PUBLIQUES ET ETAT-ETABLISSEMENTS PUBLICS EN 2023

V.1. RELATIONS FINANCIERES ETAT-ENTREPRISES PUBLIQUES

Les relations financières entre l'Etat et les entreprises publiques sont appréhendées en tenant compte de deux attributs de l'Etat, à savoir : Etat-agent économique et Etat-puissance publique.

En tant qu'agent économique, sa forme globale comprenant le pouvoir central, la province et l'entité territoriale décentralisée, est détenteur des titres, actions ou parts sociales, conformément à la loi cadre n°08/010 du 07 juillet 2008 fixant les règles relatives à l'organisation et à la gestion du portefeuille de l'Etat ainsi que ses mesures d'application. L'Etat entretient des relations régies par les Lois et règlements applicables aux sociétés de droit commun.

En sa qualité de puissance publique, l'Etat est l'autorité de régulation, comprenant le pouvoir central, la province et l'entité territoriale décentralisée. De ce fait, il entretient des relations avec les Entreprises publiques dans le cadre des moyens qu'il se donne pour assurer ses missions régaliennes.

En phase avec le pilier 5, aux axes 21 et 22 du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG), les relations économiques entre l'Etat et les entreprises publiques en 2023 se sont inscrites dans la logique de l'orientation de la politique budgétaire du Gouvernement en matière des dépenses visant notamment à relancer les entreprises publiques par l'octroi des subventions et de la liquidation de leur créance sur l'Etat.

Les relations financières entre l'Etat et les entreprises publiques en 2023, abordées dans ce point, portent essentiellement sur les flux financiers réciproques au titre des droits et obligations.

V.1.1. Des flux financiers des entreprises publiques vers l'Etat

Les flux financiers des entreprises publiques vers l'Etat portent essentiellement sur les recettes fiscales et non fiscales.

V.1.1.1. Recettes fiscales et non fiscales

Il convient de noter que les recettes fiscales sont des ressources financières constituées des impôts, droits de douane et accises relevant du pouvoir Central, perçues à l'initiative des administrations financières y afférentes (DGI et DGDA).

Par ailleurs, les recettes non fiscales, au regard de l'Ordonnance-Loi n°13/003 du 23 février 2013, telle que modifiée et complétée à ce jour, sont des ressources financières issues des droits, taxes, redevances et dividendes relevant du pouvoir Central, perçues à l'initiative des services d'assiette sous l'encadrement de la DGRAD.

V.1.1.1.1. Des recettes fiscales

Les recettes fiscales abordées dans ce point concernent l'impôt professionnel sur les rémunérations (IPR), l'impôt sur les bénéfices et profits (IBP), la taxe sur la valeur ajoutée

(TVA) ainsi que les recettes douanières payées par les entreprises publiques en 2023. Le choix porté sur les impôts ci-haut rappelés est lié à leur importance dans le budget de l'Etat.

V.1.1.1.1. De l'Impôt Professionnel sur les Rémunérations (IPR)

L'Impôt professionnel sur les rémunérations reflète le civisme fiscal des Entreprises publiques dans le reversement des retenues opérées sur la rémunération du personnel.

En 2023, la DGI a collecté **114,6 milliards de FC** au titre de l'IPR à charge du personnel des entreprises publiques. Comparé à l'année 2022 qui était de **92,4 milliards de FC**, il s'observe une amélioration de **24,0 %**.

Cette plus-value a été portée par la branche d'activité « Eau-Electricité » et « Mines ». Il convient de noter que dans la branche d'activités « Eau-Electricité », seule SNEL SA a payé cet impôt, ce qui n'a pas été le cas pour REGIDESO SA, car elle a retenu à la source près de **8,2 milliards de FC** sans les reverser.

De 2021 à 2023 la branche d'activités « Eau et Electricité » est celle qui a le plus payé l'IPR, avec un cumul de **134,9 milliards de FC** sur l'ensemble des IPR payés par les Entreprises publiques d'un import de **260,0 milliards de FC**, suivi des entreprises publiques œuvrant dans la branche d'activités « Mines », portée par GECAMINES SA, dont le cumul se situe à **114,0 milliards de FC**.

Tableau n° 40 : Evolution de l'IPR par branche d'activités de 2021-2023 (CDF)

ENTREPRISES PUBLIQUES PAR BRANCHE D'ACTIVITES	2021	PART %	2022	PART %	2023	PART %	VARIATION 2022-2023
MINES	24 856 511 395	0,47	40 828 606 835	0,44	48 331 612 781,89	0,42	18,37
GECAMINES	24 856 511 395	100	40 828 606 835	100	48 331 612 781,89	100	18,37
SODIMCO SA	ND	-	ND	-	ND	-	-
SOKIMO SA	ND	-	ND	-	ND	-	-
SCMK/Mn SA	ND	-	ND	-	ND	-	-
SAKIMA SA	ND	-	ND	-	ND	-	-
COMINIÈRE SA	ND	-	ND	-	ND	-	-
MIBA SA	ND	-	ND	-	ND	-	-
HYDROCARBURES	-	-	-	-	-	-	-
SONAHYDROC SA (ex. COHYDR	ND	-	ND	-	ND	-	-
COBIL SA	ND	-	ND	-	ND	-	-
EAU ET ELECTRICITE	25 733 429 152	0,49	48 818 240 633	0,53	60 357 968 278,40	0,53	23,64
REGIDESO SA	ND	-	12 898 972 065	13,95	8 224 834 406,40	13,63	-36,2
SNEL SA	25 733 429 152	48,60	35 919 268 568	38,86	52 133 133 872,04	86,37	45,14
TRANSPORTS	2 181 198 378	0,04	2 037 315 529	0,02	3 813 974 207,41	0,03	87,2
RVA SA	ND	-	ND	-	ND	-	-
LMC SA (ex CMDC)	28 346 092	1,3	ND	-	ND	-	-
CVM SA (ex RVM)	721 491	0,03	1 649 121 789	80,95	2 525 386 858,74	66,21	53,13
SNCC SA	649 496 359	29,78	388 193 740	19,05	1 288 587 356,67	33,79	231,94
ONATRA	ND	0	ND	-	ND	-	-
CONGO AIRWAYS SA	1 502 634 436	68,89	ND	-	ND	-	-
POSTE ET TELECOM	-	-	-	-	-	-	-
SCPT SA	ND	-	ND	-	ND	-	-
FINANCE ET BANQUE	183 473 890	0	755 324 020	0,01	2 108 725 726,08	0,02	179,18
SONAS SA	183 473 890	100	755 324 020	100	2 108 725 726,08	100	179,18
CADECO SA	ND	-	ND	-	ND	-	-
TOTAL	52 954 612 815	100	92439487017	100	114 612 280 993,78	100	23,98

Source : DGI

V.1.1.1.1.2. De l'Impôt sur les bénéfices et profits (IBP)

L'IBP est considéré comme un indicateur de performance d'une entreprise commerciale dans sa contribution au budget général de l'Etat. Il permet de ressortir la puissance financière que dégage une entreprise publique dans sa participation au budget de l'Etat de manière générale.

Pour ce qui est des entreprises retenues dans ce rapport, la DGI a constaté le paiement de près de **27,2 milliards** de FC au titre de l'IBP. Comparé à l'année 2022 où l'IBP payé par les entreprises publiques se chiffrait à **23,9 milliards** de FC, il se dégage un accroissement de **13,81%**, justifiée essentiellement par la reprise des activités économiques en 2023 dans le secteur public.

Tableau n° 41 : Evolution de l'IBP par branche d'activités de 2021-2023 (en CDF)

ENTREPRISES PUBLIQUES PAR BRANCHE D'ACTIVITES	2021		2022		2023		VARIATION 2022-2023
	MONTANT	PART %	MONTANT	PART%	MONTANT	PART %	
MINES	9 339 275 302	30	61 004 163	0	1 033 225 180	3,8	1 593,20
GECAMINES SA	9 295 801 633	99,53	ND	-	1 013 166 173	98,06	-
SODIMCO SA	ND	-	ND	-	ND	-	-
SOKIMO SA	ND	-	ND	-	ND	-	-
SCMK/Mn SA	ND	-	ND	-	ND	-	-
SAKIMA SA	ND	-	ND	-	ND	-	-
COMINIERE SA	ND	-	ND	-	ND	-	-
MIBA SA	43 473 669	0,47	61 004 163	100	20 059 006	1,94	-67,12
HYDROCARBURES	383 958 179	1,22	65 373 601	0,27	428 570 630	1,57	555,57
SONAHYDROC SA	131 005 077	34,12	65 373 601	100	428 570 630	100	555,57
COBIL SA	252 953 102	65,88	ND	-	ND	-	-
EAU ET ELECTRICITE	15 796 349 662	50,35	21 125 106 306	88,29	20 470 740 890	75,23	-3,1
REGIDESO SA	ND	-	9 888 524 708	46,81	ND	-	-
SNEL SA	15 796 349 662	100	11 236 581 708	53,19	20 470 740 890	100	-3,1
TRANSPORTS	4 723 529 153	15,06	2 163 178 403	9,04	4 821 450 740	17,72	122,89
RVA SA	1 696 931 733	35,93	920 466 463	42,55	1 930 275 343	40,04	109,71
LMC SA	646 260 937	13,68	171 411 335	7,92	867 275 727	17,98	405,96
CVM SA	583 891 916	12,36	108 101 008	5	332 809 625	6,91	207,87
SNCC SA	ND	-	228 910 744	10,58	374 128 587	7,76	63,88
ONATRA SA	1 417 864 347	30,02	634 977 108	29,35	1 316 961 456	27,31	107,4
CONGO AIRWAYS SA	378 580 220	8,01	99 311 746	4,59	ND	0	-
POSTE ET TELECOM	-	-	-	-	-	-	-
SCPT SA	ND	-	ND	-	ND	-	-
FINANCE ET BANQUE	1 128 498 321	3,6	512 007 187	2,14	455 770 475	1,68	-10,98
SONAS SA	1 112 390 258	98,57	512 007 187	100	446 304 556	97,92	-12,83
CADECO SA	16 108 063	1,43	ND	-	9 465 913	2,08	946 591 901
TOTAL	31 371 610 617	100	23 926 669 662	100	27 209 757 918	100	13,72

Source : DGI

Il ressort de ce tableau qu'en 2023, les entreprises publiques œuvrant dans la branche d'activité « Eau et Electricité » sont celles qui ont le plus payé l'IBP, avec une contribution de **20,4 milliards de FC**, suivi de la branche « Transport » avec **4,8 milliards de FC**.

De même, sur la période allant de 2021 à 2023, en moyenne, la branche d'activité « Eau et Electricité », dominée par SNEL SA, a contribué à hauteur de **19,1 milliards de FC**, suivi de la branche Transports, portée par la RVA SA, avec **3,9 milliards de FC** sur un total de **27,5 milliards de FC**.

V.1.1.1.1.3. De la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

La Taxe sur la Valeur Ajoutée, TVA, au même titre que l'IPR, en sa qualité d'impôt indirect sur la consommation est un moyen efficace pour renflouer le Compte Général du Trésor.

En 2023, la Taxe sur la Valeur Ajoutée reversée par les entreprises publiques a été de l'ordre de **135,5 milliards de FC**. Comparée à l'année 2022 où la TVA reversée par les entreprises publiques se chiffrait à près de **110,4 milliards de FC**, il se dégage un accroissement de **22,85 %**

Tableau 42 : Evolution de la TVA reversée par les entreprises publiques par branche d'activité 2021-2023 en CDF

ENTREPRISES PUBLIQUES PAR BRANCHE D'ACTIVITES	2021		2022		2023		VARIATION 2022-2023	MOYENNE
	MONTANT	PART %	MONTANT	PART %	MONTANT	PART %		
MINES	651 443 108	0,84	845 713 959	0,77	165 411 808	0,17	-80,44	554 189 625
GECAMINES	651 443 108	100	845 713 959	100	165 411 808	100	-80,44	554 189 625
SODIMCO SA	0		0		ND	-	-	-
SOKIMO SA	0		0		0	-	-	-
SCMK/Mn SA	0		0		ND	-	-	-
SAKIMA SA	0		0		ND	-	-	-
COMINIERE SA	0		0		ND	-	-	-
MIBA SA	0		0		0	-	-	-
HYDROCARBURES	63 194 585	0,08	42 795 804	0,04	0	0	-100	35 330 130
SONAHYDROC SA	63 194 585	100	42 795 804	100	0	-	-100	35 330 130
COBIL SA	0	0	0	0	0	-	-	-
EAU ET ELECTRICITE	48 541 096 258	62,63	80 824 206 831	73,23	99 455 825 809	73,35	23,05	75 273 709 633
REGIDESO SA	0		18 736 804 676	23,18	12 575 792 241	12,64	32,88	10 437 532 306
SNEL SA	48 541 096 258	100	62 087 402 156	76,82	86 880 033 567	87,36	39,93	65 836 177 327
TRANSPORTS	18 028 935 303	23,26	17 837 631 476	16,16	22 546 222 423	16,63	26,4	19 470 929 734
RVA SA	6 605 285 148	13,61	5 859 252 522	32,85	9 775 367 060	43,35	66,83	7 413 301 577
LMC SA	0	0	0	0	0	-	-	-
CVM SA	65 895 107	0,14	13 746 936	0,08	279 954 090	1,24	1 936,48	119 865 378
SNCC SA	4 135 087 106	8,52	3 938 557 719	22,08	3 944 563 282	17,5	0,15	4 006 069 369
ONATRA	3 134 655 507	6,46	8 026 074 298	45	8 546 338 99	37,91	6,48	6 569 022 932
CONGOAIRWAYS SA	4 088 012 435	8,42	0	0	0	-	-	1 362 670 812
POSTE ET TELECOM	140 396 757	0,18	273 112 265	0,25	395 834 240	0,29	44,93	269 781 087
SCPT SA	140 396 757	100	273 112 265	100	395 834 240	100	44,93	269 781 087
FINANCE ET BANQUE	10 081 722 203	13,01	10 545 518 887	9,55	13 025 862 842	9,61	23,52	11 217 701 311
SONAS SA	10 081 722 203	99,64	10 545 518 887	100	13 025 862 842	100	23,52	11 205 453 354
CADECO SA	36 743 869	0,36	0	-	0	-	-	12 247 956
TOTAL	77 506 788 214	100,00	110 368 979 222	100,00	135 589 157 122	100,00	22,85	107 821 654 853

Source : DGI

Les informations tirées du tableau ci-dessus révèlent que les entreprises publiques œuvrant dans la branche d'activité « Eau et Electricité » sont celles qui ont le plus reversé la TVA en 2023, avec une contribution de **99,4 milliards de FC** payée exclusivement par SNEL SA, suivi de la branche Transports avec **22,5 milliards de FC**.

Dans le même sens, sur la période allant de 2021 à 2023, la branche d'activité Eau-Electricité, dominée par la SNEL, a contribué à **75,3 milliards de FC** en moyenne, suivie de la branche Transports, avec **19,4 milliards de FC**.

Il convient de noter que la REGIDESO a retenu à la source près de **12,5 milliards de FC** sans les reverser.

V.1.1.1.1.4. Des recettes des douanes

Le présent rapport présente d'une part la situation des droits et taxes payés par les entreprises publiques à la **DGDA** et d'autre part ceux comptabilisés au **Compte Général du Trésor**.

Les droits et taxes payés par les entreprises publiques à la douane (DGDA) en termes de leurs importations et exportations pour l'exercice 2023, sont de l'ordre de **CDF 33 247 835 139** dont **7 869 843 124 milliards** comptabilisés au Compte Général du Trésor, soit **23,67%** et **25 377 992 015 milliards de FC** pour le compte des autres services publics¹, soit **76,33%**. Ce montant est ainsi réparti par nature des recettes :

Tableau n° 43 : Droits et Taxes payés par nature

Droits de Douanes à l'Importation = DDI	2 446 847 651
Droits de Douanes à l'Exportation = DDE	360 932
Taxes sur la Valeur Ajoutée = TVA	5 329 243 911
Droits de Consommation à l'Importation (Accises) = DCI	85 821 736
Taxes connexes : OGEFREM, FPI, FONER, ...	25 377 922 015
Amendes et Pénalités	7 568 894
Total	33 247 835 139

Source : DGDA

Comparés à leur niveau de l'exercice 2022 qui était de **23 344 845 120 milliards de FC**, les droits et taxes payés par les entreprises publiques, en 2023, ont connu une augmentation de plus de **9,0 milliards de FC**, soit un accroissement de **42,42 %**.

Tableau n° 44 : Evolution des Droits et taxes payés par branche d'activités par les entreprises publiques à la DGDA de 2021 à 2023.

N°	ENTREPRISES PUBLIQUES PAR BRANCHE D'ACTIVITES	2021		2022		2023		Variation 2022-2023
		Montant en CDF	Structure	Montant en CDF	Structure	Montant en CDF	Structure	
	MINES	6 036 909 970	16,87	2 914 680 815	12,49%	3 724 473 221	11,20%	27,78%
1	GECAMINISSA	5 582 777 040	92,48%	2 461 036 470	84,44%	3 352 078 950	90,00%	36,21%
2	SODIMICOSA	-	0,00%	-	0,00%	6 396 686	0,17%	0,00%
3	SOKIMOSA	-	0,00%	-	0,00%	0	0,00%	0,00%
4	SCMK/MnSA	304 695 368	5,05%	-	0,00%	19 735 294	0,53%	0,00%
5	SAKIMASA	149 437 562	2,48%	433 653 523	14,88%	346 262 291	9,30%	-20,15%
6	COMINIERESA	-	0,00%	-	0,00%	0	0,00%	0,00%
7	MIBASA	-	0,00%	19 990 822	0,69%	-	0,00%	0,00%
	HYDROCARBURES	14 658 857 978	40,95%	16 414 062 243	70,31%	8 877 577 385	26,70%	-45,91%
8	SONAHYDROC SA	4 621 231 707	31,53%	1 799 124 354	10,96%	1 686 281 817	18,99%	-61,07%
9	COBILSA	10 037 626 271	68,47%	14 614 937 889	89,04%	7 191 295 568	81,01%	45,60%
	EAU ET ELECTRICITE	13 678 101 829	38,21%	3 670 340 337	15,72%	19 465 999 013	58,55%	430,36%
10	REGIDESO SA	1 852 099 433	13,54%	207 453 374	-	3 417 724 500	17,56%	-88,80%
11	SNEL SA	11 826 002 396	86,46%	3 462 886 963	-	16 048 274 513	82,44%	-70,72%
	TRANSPORTS	1 408 883 330	3,94%	323 053 093	1,38%	814 138 497	2,45%	152,01%
12	RVASA	754 013 153	53,52%	42 604 647	-	174 086 748	21,38%	-94,35%
13	LMC SA	-	0,00%	105 504	-	-	0,00%	2,36%
14	CVM SA	183 412 764	13,02%	220 173 928	-	1 313 533	0,16%	0,00%
15	SNCC SA	359 111 163	25,49%	9 171 975	-	328 053 080	40,29%	-97,45%
16	ONATRA	-	0,00%	-	-	260 985 775	32,06%	0,00%
17	CONGO AIRWAYS SA	112 346 250	7,97%	50 997 039	-	49 699 361	6,10%	-54,61%
	POSTES & TELECOM	10 081 740	0,03%	22 708 632	0,10%	363 835 944	1,09%	1502,19%
18	SCPT SA	10 081 740	100,00%	22 708 632	-	363 835 944	100,00%	125,25%
	FINANCE ET BANQUE	4 671 862	0,01%	-	0,00%	1 811 079	0,01%	-
19	SONAS SA	4 671 862	0,00%	-	-	1 811 079	100,00%	0,00%
20	CADECO SA	-	0,00%	-	-	-	0,00%	0,00%
	TOTAL	35 792 834 847	100,00%	23 344 845 120	100,00%	33 247 835 139	100,00%	42,42

Source : DGDA

Il découle du tableau ci-dessus que l'évolution des droits et taxes payés par les entreprises publiques à la DGDA a subi une oscillation. Elle a connu une régression de **34,78 %** entre 2021 et 2022 suivie d'un accroissement de **42,42%** entre 2022 et 2023. Considérant l'ensemble de la période allant de 2021 à 2023, il s'observe une régression de **7,11 %**.

En moyenne, les droits et taxes payés par les entreprises publiques à la DGDA entre 2021 et 2023 se sont établis à plus de **CDF 30 milliards**. Les branches d'activités Hydrocarbures, Eau et Electricité, ainsi que Mines ont le plus contribué avec une moyenne respective de **43,24 % ; 39,85 % et 13,72 %** sur l'ensemble de la période.

En ce qui concerne ces droits et taxes payés par les entreprises publiques et comptabilisés au Compte Général du Trésor, il sied de signaler qu'en 2023, ils sont de l'ordre de **CDF 7 869 843 124 milliards** en 2023 contre **CDF 9 072 072 472 milliards** en 2022. Il se dégage une régression de **13,25%**.

Tableau 45 : Evolution des Droits et Taxes payés par les entreprises publiques par branche d'activités et comptabilisés au Compte Général du Trésor 2021-2023

N°	ENTREPRISES PUBLIQUES PAR BRANCHE D'ACTIVITES	2021		2022		2023		Variation 2023-2022 en%
		Montant en CDF	Structure	Montant en CDF	Structure	Montant en CDF	Structure	
	MINES	0	-	15 946 621	0,00	360 932	0,00	-98,00
1	GECAMINESSA	0	-	0	-	0	-	-
2	SODIMICOSA	0	-	0	-	360 932	0,99	-
3	SOKIMOSA	0	-	0	-	0	-	-
4	SCMK/MnSA	0	-	0	-	0	-	-
5	SAKIMASA	0	-	0	-	0	-	-
6	COMINIERESA	0	-	0	-	0	-	-
7	MIBASA	-	-	15 946 621	100,00	0	-	-
	HYDROCARBURES	7 439 569 809	0,90	8 482 777 643	0,94	1 851 772 407	23,53	-78,17
8	SONAHYDROC SA	85 325 775	1,15	39 560 488	0,47	42 324 637	2,29	6,99
9	COBIL SA	7 354 244 034	98,85	8 443 217 155	1,00	1 809 447 770	0,98	-78,57
	EAU/ELECTRICITE	574 560 080	6,97	342 304 456	0,04	5 441 662 897	69,15	1 489,71
10	REGIDESOSA	135 924 404	0,24	68 676 219	0,20	2 376 904 794	0,44	-
11	SNEL SA	438 635 676	0,76	273 626 237	0,80	3 064 758 103	0,56	-
	TRANSPORTS	214 153 180	2,60	212 253 577	0,02	268 669 929	3,41	21,00
12	RVA SA	14 687 884	6,86	9 215 700	0,04	75 180 594	0,28	-
13	LMC SA	0	-	0	-	0	-	-
14	CVM SA	68 133 903	0,32	177 281 018	0,84	836 335	-	-
15	SNCC SA	18 379 086	8,58	5 198 804	0,02	0	-	-
16	ONATRA SA	0	-	0	-	189 633 064	0,71	-
17	CONGO AIRWAYS SA	112 952 307	0,53	20 558 055	0,10	3 019 936	0,01	-
	POSTES & T ELECOM	20 256 392	0,00	18 790 175	0,00	306 051 050	3,89	93,86
18	SCPT SA	20 256 392	1,00	18 790 175	1,00	306 051 050	1,00	-
	FINANCE ET BANQUE	-	-	-	0,00%	1 325 909	0,02	-
19	SONAS SA	0	-	0	-	1 325 909	1,00	-
20	CADECO SA	0	-	0	-	0	-	-
	TOTAL	8 248 539 458	1,00	9 072 072 472	1,00	7 869 843 124	100,00	-13,25

Source : DGDA

Il ressort du tableau ci-haut que les entreprises publiques œuvrant dans la branche « Eau et Electricité » sont celles qui ont le plus payé les droits et taxes au compte général du trésor en 2023 avec une contribution de **69,15 %**, suivies de celles de « Hydrocarbures » **23,53 %**, « Postes et Télécommunications » **3,89 %** et « Transports » **3,41 %**.

En moyenne, les droits et taxes payés par les entreprises publiques à la DGDA et comptabilisés au Compte Général du Trésor entre 2021 et 2023 sont de l'ordre de **CDF 8 396 818 351,33**. Les branches d'activités « Hydrocarbures » et « Eau et Electricité » ont le plus contribué avec une moyenne respective de **70,56%** et **25,24%** sur l'ensemble de la période.

V.1.1.1.2. Des recettes non fiscales

Les recettes non fiscales évoquées dans ce point se rapportent non seulement aux contributions des entreprises publiques dans le budget général de l'Etat mais aussi aux différents droits, taxes et redevances payés par lesdites entreprises conformément à l'ordonnance-loi n°18/003 du 13 mars 2018 fixant la nomenclature des droits, taxes et redevances du Pouvoir Central telle que modifiée et complétée à ce jour.

La principale recette non fiscale traitée dans le cadre du présent rapport se rapporte essentiellement aux recettes de participation singulièrement celles en rapport avec la contribution des entreprises publiques au budget de l'Etat.

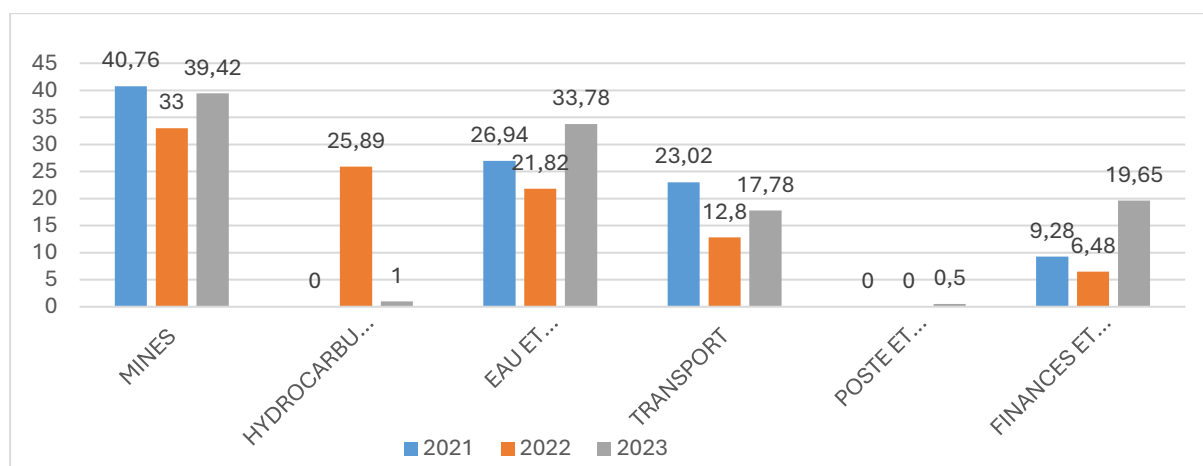
Tableau n° 46 : Evolution des contributions des entreprises publiques au budget de l'Etat par branche d'activités de 2021 à 2023 en FC

N°	ENTREPRISES PUBLIQUES PAR BRANCHE	2021		2022		2023		VARIATION 2022-2023
		MONTANT	PART %	MONTANT	PART %	MONTANT	PART %	
	MINES	2 686 533 333	40,76	2 642 000 000	33	2 869 666 667	39,42	8,62
1	GECA MINES SA	2 458 433 333	91,51	2 338 000 000	88,49	2 496 000 000	86,98	6,76
2	SODIMICO SA	152 600 000	5,68	126 500 000	4,79	120 000 000	4,18	-5,14
3	SCKM-Mn	0	0	0	0	2 000 000	0,07	0
4	SAKIMA SA	45 500 000	1,69	81 500 000	3,08	66 666 667	2,32	-18,20
5	COMINIÈRE	30 000 000	1,12	96 000 000	3,63	83 000 000	2,89	-13,54
6	MIBA SA	0	0	0	0	0	0	0
7	SOKIMO SA	0	0	0	0	102 000 000	3,55	0
	HYDROCARBURES	0	0	2 073 000 000	25,89	73 118 352	1	-96,47
8	SONAHYDROC	0	0	73 000 000	3,52	73 118 352	100	-0,16
9	COBIL	0	0	2 000 000 000	96,48	0	0	0
	EAU ET ELECTRICITE	1 775 200 000	26,94	1 747 000 000	21,82	2 459 004 000	33,78	40,76
10	REGIDESO SA	275 200 000	15,5	70 000 000	4,01	0	0	0
11	SNEL SA	1 500 000 000	84,5	1 677 000 000	95,99	2 459 004 000	100	40,63
	TRANSPORT	1 517 333 334	23,02	1 024 633 333	12,8	1 294 120 500	17,78	26,30
12	RVA SA	120 000 000	7,91	0	0	360 000 000	27,82	0
13	LMC SA	153 000 000	10,08	231 000 000	22,54	255 220 500	19,72	10,49
14	CVM SA	891 000 000	58,72	353 800 000	34,53	472 400 000	36,5	33,52
15	SNCC SA	93 333 334	6,15	89 833 333	8,77	136 500 000	10,55	51,95
16	ONATRA SA	260 000 000	17,14	350 000 000	34,16	70 000 000	5,41	-80
17	CONGO AIRWAYS SA	0	0	0	0	0	0	0
	POSTE ET TELECOM	0	0	0	0	36 101 000	0,5	0
18	SCPT SA	0	0	0	0	36 101 000	100	0
	FINANCES ET BANQUES	611 500 000	9,28	519 000 000	6,48	621 000 000	8,53	19,65
19	SONAS SA	578 500 000	94,6	480 000 000	92,49	579 000 000	93,24	20,60
20	CADECO SA	33 000 000	5,4	39 000 000	7,51	42 000 000	6,76	7,63
	TOTAL	6 590 566 667	100,00	8 005 633 333	100,00	7 353 010 519	100,00	-8,15

Source : Equipe de rédaction, sur base des données des loi de finances des exercices 2021, 2022 et 2023

Les contributions des entreprises publiques, sous examen, au budget de l'Etat s'élèvent à **7,35 milliards de FC** contre une prévision de **11,9 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **61,44%**. Comparées à l'année 2022, ces contributions ont connu une baisse de **8,15%**. Leur structure reste dominée par le volume des contributions des entreprises du secteur minier, chiffrées à **2,8 milliards de FC**, représentant **39,03%** de l'ensemble des contributions.

Graphique n° 23 : Structure des contributions des entreprises publiques au budget de l'Etat par branche d'activités de 2021 à 2023.



Il ressort du graphique ci-dessus que les entreprises publiques œuvrant dans la branche « Mines » sont celles qui ont le plus payé les contributions durant la période allant de 2021 à 2023 avec **37,73%** en moyenne.

En somme, les recettes fiscales et non fiscales (Contributions des entreprises publiques au budget de l'Etat) générées par les entreprises publiques en 2023 se sont établies à **317,94 milliards de FC**. Rapprochées aux recettes payées par les entreprises publiques en 2022 chiffrées à **258,1 milliards de FC**, il s'observe une hausse de **23,19%**. Cette progression est expliquée principalement par l'accroissement des activités dans le secteur des mines de suite au maintien d'une demande internationale soutenable des produits miniers.

Tableau n° 47 : Evolution des flux des entreprises publiques vers l'Etat par branche d'activités de 2021-2023

N°	ENTREPRISE PUBLIQUES PAR BRANCHE D'ACTIVITES	2021		2022		2023		VARIATION 2022-2023
		MONTANT	PART %	MONTANT	PART %	MONTANT	PART %	
1	MINES	43 570 673 108	21,34	47 292 005 773	18,32	56 124 389 658	17,65	18,68
	Recettes fiscales	40 884 139 775	20,02	44 650 005 773	17,30	53 254 722 991	16,75	19,27
	Recettes non fiscales	2 686 533 333	1,32	2 642 000 000	1,02	2 869 666 667	0,90	8,62
2	HYDROCARBURES	15 106 010 742	7,40	18 595 231 648	7,21	9 309 266 367	2,93	-49,94
	Recettes fiscales	15 106 010 742	7,40	16 522 231 648	6,40	9 306 148 015	2,93	-43,67
	Recettes non fiscales	0	0,00	2 073 000 000	0,80	3 118 352	0,00	-99,85
3	EAU ET ELECTRICITE	105 524 176 901	51,67	156 184 894 107	60,52	202 209 537 990	63,60	29,47
	Recettes fiscales	103 748 976 901	50,80	154 437 894 107	59,84	199 750 533 990	62,83	29,34
	Recettes non fiscales	1 775 200 000	0,87	1 747 000 000	0,68	2 459 004 000	0,77	40,76
4	TRANSPORT	27 859 879 498	13,64	23 385 811 835	9,06	33 289 906 367	10,47	42,35
	Recettes fiscales	26 342 546 164	12,90	22 361 178 502	8,66	31 995 785 867	10,06	43,09
	Recettes non fiscales	1 517 333 334	0,74	1 024 633 333	0,40	1 294 120 500	0,41	26,30
5	POSTES ET TELECOM	150 478 497	0,07	295 820 897	0,11	795 771 184	0,25	169,00
	Recettes fiscales	150 478 497	0,07	295 820 897	0,11	759 670 184	0,24	156,80
	Recettes non fiscales	0	0,00	0	0,00	36 101 000	0,01	#DIV/0!
6	FINANCES ET BANQUES	12 005 194 414	5,88	12 331 850 094	4,78	16 213 170 122	5,10	31,47
	Recettes fiscales	11 393 694 414	5,58	11 812 850 094	4,58	15 592 170 122	4,90	31,99
	Recettes non fiscales	611 500 000	0,30	519 000 000	0,20	621 000 000	0,20	19,65
	TOTAL	204 216 413 160	100,00	258 085 614 354	100,00	317 942 041 689	100,00	23,19

Source : Equipe de rédaction du rapport de la situation financière consolidée des entreprises et établissements publics, exercice 2022

Exprimées en ratio du PIB, ces rentrées de l'Etat au titre des recettes fiscales et non fiscales ont représenté **0,19%** du PIB⁷ contre **0,21%** en 2022.

V.1.2. Des flux de l'Etat vers les entreprises publiques

Les flux financiers de l'Etat vers les entreprises publiques sont essentiellement :

- les subventions et interventions économiques ;
- les ressources affectées à certaines entreprises publiques au titre de la parafiscalité ;
- les prêts rétrocédés et/ou garantis par l'Etat ;
- les prises de participation ;
- les prestations payées par l'Etat.

V.1.2.1. Subventions et interventions économiques versées aux entreprises publiques de 2021 à 2023

L'article 37 de la Loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques telle que modifiée et complétée à ce jour, dispose que les dépenses courantes du budget général de l'Etat sont groupées sous six titres ou grandes natures, parmi lesquelles figurent **les transferts et interventions**. Ces derniers sont notamment constitués des rubriques budgétaires « **Subventions** » et « **Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques** »⁸.

A travers ces deux natures de dépenses, l'État appuie les entreprises du portefeuille dans le but de promouvoir l'intérêt public et d'atteindre certains objectifs économiques et sociaux.

En 2023, les dépenses de transferts payées par le Gouvernement en faveur des entreprises publiques faisant l'objet du présent rapport se sont établies à **2,5 milliards de FC** dont **1,6 milliards de FC** au titre des subventions et **0,9 milliards de FC** pour les interventions économiques. Comparé à l'année 2022, il s'observe une régression de **87,2%**.

Tableau n° 48 : Evolution des Interventions économiques accordées aux entreprises publiques de 2021-2023 en CDF

Entreprise publique		2021			2022			2023		
		Montant Voté	Exécution	Taux Exécution	Montant Voté	Exécution	Taux Exécution	Montant Voté	Exécution	Taux Exécution
49300	Société Nationale des Hydrocarbures	149 789 733		-	149 789 733	10 178 630 952	6 795,3	149 789 733	0	0,0
51305	Congo Air Ways	2 000 000 000	1 730 238 600	86,5	1 000 000 000		-	2 000 000 000	0	0,0
51308	Lignes Maritimes Congolaises	628 031 705		-	628 031 705		-	11 948 914 205	898 202 350	7,5
51309	SCTP Société Commerciale des Transports & des Ports	840 884 466		-	840 884 466	654 958 959	77,9	1 840 884 466	0	0,0
51816	Société Nationale des Chemin de Fer du Congo	1 000 000 000	6 048 496 502	604,8	1 000 000 000	8 642 031 512	864,2	1 000 000 000	0	0,0
Total Interventions économiques		4 618 705 904	7 778 735 102	168,4	3 618 705 904	19 475 621 422	538,2	16 939 588 404	898 202 350	5,3

Source : Equipe de rédaction, à partir des données de la DGPPB/Ministère du Budget, Etats de Suivi Budgétaires.

⁷ Cadre budgétaire à Moyen Terme 2024-2026

⁸ Nomenclature budgétaire 2015, Ministère du Budget, nature 6-6413

Tableau n° 49 : Evolution des Subventions accordées aux entreprises publiques de 2021 à 2023 en CDF

Entreprise publique		2021			2022			2023		
		Montant Voté	Exécution	Taux Exécution	Montant Voté	Exécution	Taux Exécution	Montant Voté	Exécution	Taux Exécution
52805	Société Congolaise de Poste et Télécommunication (SCPT)	2 056 456 790	268 308 132	13,0	2 056 456 790	201 231 099	9,8	2 056 456 790	1 623 672 849	79,0
Total Subventions		2 056 456 790	1 703 737 838	82,8	2 056 456 790	201 231 099	9,8	2 056 456 790	1 623 672 849	79,0

Source : Equipe de rédaction, à partir des données du Ministère du Budget/DGPPB, Etats de Suivi Budgétaires.

Suivant le tableau ci-dessus, une seule entreprise publique, en l'occurrence SCPT SA, a reçu l'appui du Trésor public chiffré à près de **1,6 milliards de FC** au titre de subventions en 2023, contre les prévisions budgétaires de **2,1 milliards de FC** représentant **79,0%**. Comparé à l'exercice 2022, cette exécution indique un accroissement de **706,9%**, justifié par les besoins de relancer ladite entreprise.

V.1.2.2. Taxes affectées aux entreprises publiques

Quatre taxes sont affectées à cinq entreprises publiques sous examen. Il s'agit :

- des droits de trafic au profit des LMC SA ;
- de la redevance logistique terrestre pour le compte de SCTP SA et SNCC SA ;
- de la Redevance Additionnelle et Conventionnelle d'Appui au Dragage « RACAD » pour CVM ;
- de la Redevance de Développement des Infrastructures Aéroportuaires (IDEF) pour la RVA SA.

Instaurés par l'Arrêté ministériel n°409/CAB/MIN/TC/0052/TOW/2003 du 06 novembre 2003, **les droits de trafic** constituent une redevance de régulation due à l'État par les transporteurs ou les opérateurs maritimes, du fait de l'usage ou de l'exploitation de son espace maritime. Ils ont été confiés par l'Etat, comme fonds de commerce à exploiter, aux Lignes Maritimes Congolaises « LMC », à sa création, en sa qualité d'instrument de la politique des transports maritimes du pays et d'instrument privilégié de son commerce extérieur.

Affectée au financement de la réhabilitation et/ou de nouveaux projets ferroviaires de ONATRA SA et de SNCC SA, la **Redevance Logistique Terrestre** dont les nouvelles modalités de perception sont fixées par l'Arrêté Interministériel n°024/CAB/MIN/FINANCES/2022, 00020/CAB/MIN/TVCD/2022 et 018/CAB/MIN/ECONAT/2022 du 21 mai 2022 instituant la redevance logistique terrestre au profit exclusif de l'ONATRA et de la SNCC , qui constitue une parafiscalité cédée par l'Etat au profit exclusif de l'ONATRA SA et de la SNCC SA.

Créée en mars 2009, la **Redevance de Développement des Infrastructures Aéroportuaires (IDEF)**, autrement appelée « **Go pass** » a été cédée à la Régie des Voies Aériennes « **RVA** » pour la modernisation des infrastructures aéroportuaires et l'acquisition d'équipements et matériels adéquats à la navigation aérienne.

Par ailleurs, il sied de souligner que, dans le souci d'améliorer les conditions de navigation dans le bief maritime du fleuve Congo, les opérateurs économiques privés exploitant les lignes maritimes, ont conclu via la FEC, à travers sa branche CPAM (CSP), un protocole d'accord avec la CVM selon lequel, il a été créé la **Redevance Additionnelle et Conventionnelle d'Appui au Dragage (RACAD)**, ex RDNA (Redevance de Navigation Additionnelle) permettant aux navires de haute mer de desservir en toute sécurité les ports maritimes de la République Démocratique du Congo.

Tableau n° 50 : Taxes affectées aux entreprises publiques 2021-2023

Entreprise	Libellé Taxe	2021		2022		2023	
		MONTANT \$	MONTANT CDF	MONTANT \$	MONTANT CDF	MONTANT \$	MONTANT CDF
Régie des Voies Aériennes RVA	Redevance de Développement des Infrastructures Aéroportuaires (IDEF)	20 590 956	40 964 472 291	29 130 868	58 754 338 716	33 002 957	-
Congolaise des Voies Maritimes CVM	Redevance Additionnelle et Conventionnelle d'Appui au Dragage (RACAD)	6 654 202	-	2 236 248	-	5 239 097	-
Société Commerciale des Transports et Ports ONATRA	Redevance logistique terrestre (RLT)	23 596 957	46 943 585 003	28 472 056	57 425 574 608	26 414 099	
SNCC	Redevance logistique terrestre (RLT)	44 408 166	88 345 226 954	56 365 169	113 683 472 784	88 856 056	
Lignes Maritimes Congolaises LMC	Les droits de trafic	15 930 391	31 691 784 108	27 423 184	55 310 094 041	34 261 609	
Total		111 180 672	207 945 068 356	143 627 525	285 173 480 149	187 773 818	0

Source : Equipe de rédaction, à partir des données fournies par la RVA, SCTP, SNCC et LMC.

En 2023, les taxes affectées aux entreprises publiques se sont établies à **USD 187,8 Millions**, contre **USD 143,6 millions** en 2022, dégageant ainsi un accroissement de **30,80 %**.

V.1.2.3. Prêts rétrocédés et/ou emprunts garantis

Pour rappel, le prêt rétrocédé est un emprunt de l'Etat contracté auprès d'un bailleur de fonds étranger par l'Accord de financement et qui est ensuite rétrocédé, par un Accord de prêt subsidiaire ou de rétrocession, à une entité du secteur public ou une entreprise publique. Généralement, la rétrocession de l'emprunt se fait avec l'accord préalable du créancier étranger.

Par ailleurs, le service de la dette (remboursement du principal et paiement des intérêts) est assuré par l'entité publique bénéficiaire du prêt rétrocédé. Très souvent, un mécanisme spécifique de remboursement via un compte séquestre est prévu. Dans ce cas, un accord de mécanisme spécifique de remboursement est signé entre l'Etat, le Créancier et l'Entité publique Bénéficiaire.

En cas de défaut de paiement de service de la dette par l'Entité publique, l'Etat, emprunteur principal ou débiteur primaire (Garant de l'engagement), peut, sur demande expresse de l'emprunteur secondaire, assurer le service de la dette.

Les prêts garantis sont des prêts directs contractés par une entreprise publique ou privée ayant la garantie de l'Etat.

Les relations entre l'Etat et les entreprises du portefeuille à travers les prêts rétrocédés suscitent diverses interrogations relatives au règlement du service de la dette de ces entreprises du portefeuille.

En effet, malgré la réforme de juillet 2008 transformant les entreprises publiques, selon le cas, en sociétés commerciales, établissements publics ou services publics, les entreprises publiques ayant bénéficié des prêts rétrocédés et/ou garantis continuent à éprouver des difficultés pour assurer correctement leurs engagements.

A ce jour, nonobstant les allègements leur accordés autrefois, ces entreprises accumulent encore des arriérés de paiement.

A fin 2023, le stock de la dette des prêts rétrocédés aux entreprises publiques faisant l'objet du présent rapport s'élève à près de **1,5 milliards de USD** soit **3.956,78* milliards de FC** dont **1,13 milliards de USD** soit **3.021,05*⁹ milliards de FC** de l'encours représentant **76,35 %** du total, et **0,35 milliards de USD**, soit **23,65%** des arriérés tel que l'illustre le tableau n°43 ci-dessous.

Tableau n° 51 : Prêts rétrocédés aux entreprises publiques 2021-2023 en USD

N°	ENTREPRISES PUBLIQUES	2021	2022	2023							
		Stock de la Dette au 31/12/2021	Stock de la Dette au 31/12/2022	Encours (1)	Principal (2)	Intérêts dus à l'Etat (3)	Prime de Gestion (4)	Comd'enga (5)	Service de la Dette (6) = (2+3+4+5)	Stock de la Dette (7) = (1+6)	Observations
1	REGIDESOSA	13 505 243	13 505 243	9 174 723	2 387 749	1 942 772	232 820	-	4 563 341	13 738 064	Au31/12/2021
2	SCPTSA	241 410 711	241 410 712	191 986 452	38 397 290	11 026 970	9 588 804	-	59 013 064	250 999 516	Au31/06/2019
3	SNCC			-	-	-	962 700	-	962 700	962 700	Au24/11/2022
4	GECAMINES			-	-	-	2 371 597	-	2 371 597	2 371 597	Au31/12/2020
5	SNELSA	1 143 668 634	1 143 668 634	889 339 731	156 650 896	97 678 008	20 615 938	-	274 944 842	1 164 284 573	Au31/12/2019
6	MIBA	2 487 946	2 487 946	-	2 000 000	506 938	140 584	-	2 647 522	2 647 522	Au31/12/2022
7	RVASA	62 716 407	62 716 407	49 090 912	-	4 230 043	-40 434	-	4 189 609	53 280 521	Au21/07/2023
	Total	1 463 788 941	1 463 788 942	1 139 591 818	199 435 935	115 384 731	33 872 009	-	348 692 675	1 488 284 493	

Source : Equipe de rédaction, à partir des données fournies par la DGDP

Le tableau ci-haut présente la situation des prêts rétrocédés aux entreprises publiques à fin 2023. Un accroissement de **1,67 %** est observé, principalement dû à la prise en compte de la situation de la Gécamines et de la SNCC ainsi qu'à la conciliation des chiffres effectuée entre la DGDP et la RVA SA au cours de l'année 2023.

⁹ * Montant équivalent en FC à partir du taux de change 1 USD = 2.673,50 FC à fin 2023

V.1.2.4. De prise de participation

Au cours de l'exercice 2023, Les états de suivi budgétaire de l'exercice 2023 ne renseignent aucune prise de participations de l'Etat dans les entreprises publiques.

V.1.2.5. Prestations payées de l'Etat

Le manuel des finances publiques du FMI, dans sa version de 2014, définit les prestations de l'Etat comme des transferts courants ou en nature destinés à soutenir les ménages ou les institutions sans contrepartie directe.

Ces prestations peuvent prendre plusieurs formes notamment celle des transactions économiques dans lesquelles l'Etat achète ou utilise des services fournis par des unités productrices. C'est le cas des services des entreprises publiques, aujourd'hui transformées en entreprises commerciales.

Dans le présent rapport, il conviendra d'analyser essentiellement les données financières relatives aux prestations des entreprises, fournisseuses des services en faveur de l'Etat congolais, à travers les Instances officielles et Ayants droit.

Il sied de rappeler, par ailleurs, qu'en RDC ces prestations font l'objet d'une centralisation au Ministère du Budget dans leur budgétisation et sont reconnues dans la rubrique budgétaire dénommée **charges communes**, en vertu de l'Arrêté ministériel N°003/CAB.MIN.BUDGET/2006 du 06 Avril 2006 déterminant les critères d'éligibilité des charges communes de l'Etat supportées par le Trésor public.

Cette rubrique budgétaire donne les montants totaux des créances des entreprises prestataires dont les factures des consommations de service par les Instances officielles et Ayants droit sont soumises à une certification par le Ministère du Budget et ce, selon la **ligne budgétaire** ou la **nature économique de la dépense** concernée.

Pour l'exercice 2023 et compte tenu des données disponibles, l'analyse ne porte que sur deux lignes budgétaires, à savoir **l'électricité** et **l'eau**, fournies respectivement par **SNEL SA** et **REGIDESO SA** et ce, dans une approche comparative aux deux années précédentes.

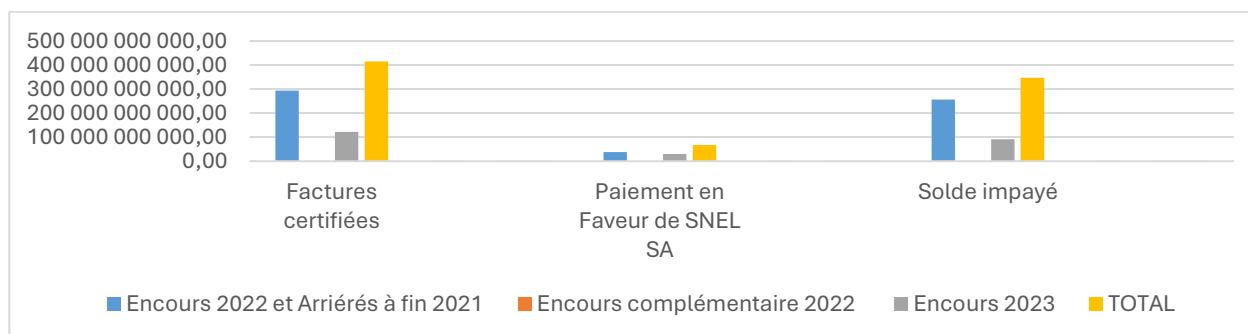
Les deux tableaux ci-dessous présentent la situation du stock de la dette de l'Etat envers SNEL SA et REGIDESO SA au 31 décembre 2023, et 2021 étant prise comme année de base.

Tableau n° 52 : Evolution de la Dette de l'Etat envers la SNEL 2021-2023

Periode	Factures certifiées		Paiement en Faveur de SNEL SA		Solde impayé	
	CDF	USD	CDF	USD	CDF	USD
Encours 2022 et Arriérés à fin 2021	293 900 270 990	155 588 673	37 524 910 508	18 275 771	256 375 360 482	137 312 902
Encours complémentaire 2022	1 442 610	710	0	0	1 442 610	710
Encours 2023	121 535 575 274	50 719 506	30 365 935 290	11 545 983	91 169 639 984	39 173 523
TOTAL	415 437 288 874	206 308 889	67 890 845 798	29 821 754	347 546 443 076	176 487 135

Source : Equipe de rédaction du rapport, extrait des données du PV n°007/2024 de conciliation des comptes au 30 juin 2024.

Graphique n° 24 : Evolution de la Dette de l'Etat envers la SNEL 2021-2023



Comparé à son niveau de l'année précédente, le stock de la dette de l'Etat-client due à la fourniture de l'énergie électrique par la SNEL aux Instances officielles et ayants droit en 2023, après croisement des titres, s'élève à **CDF 347 546 443 076**, équivalent de **USD 176 487 135**, soit un accroissement positif de **36%**.

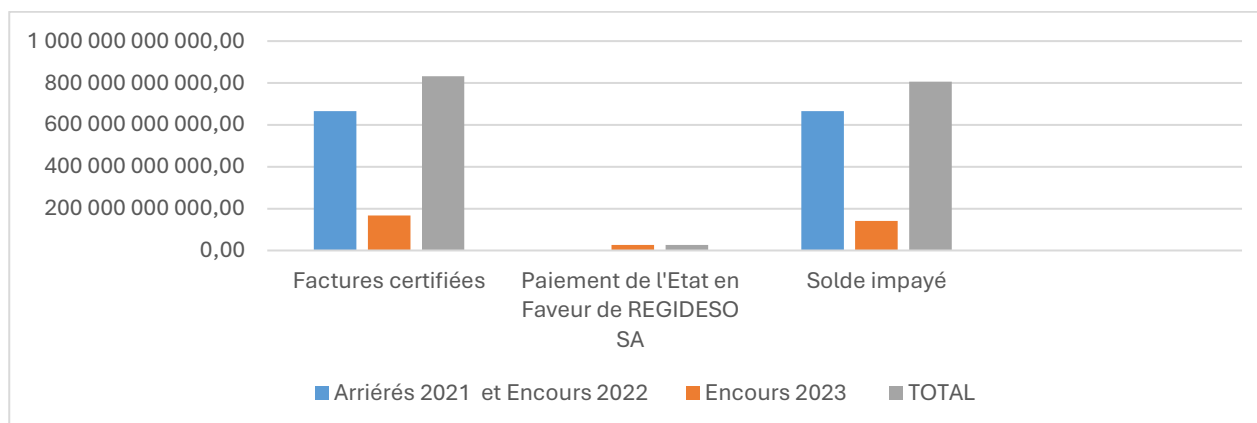
Il convient de signaler par ailleurs que durant la période sous examen, SNEL SA a bénéficié en 2022 et 2023 de deux paiements indirects par Exim bank pour le projet de poste à haute tension de Kinsuka à Kinshasa pour des montants respectifs équivalents en **USD de 18 275 771,46** et de **11 545 983**, du reste, non substantiels comparativement au niveau total du stock de la dette de l'Etat envers SNEL SA en 2023, soit **16,90%**.

Tableau n° 53 : Evolution de la Dette de l'Etat envers la REGIDESO 2021-2023

Période	Factures certifiées	Paiement	Solde impayé	
	CDF	CDF	CDF	USD
Arriérés 2021 et Encours 2022	665 927 623 118	0	665 927 623 118	420 101 783
Encours 2023	166 542 127 870	25 902 041 950	140 640 085 920	61 111 558
TOTAL	832 469 750 988	25 902 041 950	806 567 709 038	481 213 341

Source : *Equipe de rédaction du rapport, à partir des données tirées du PV n°02/2025 de conciliation des comptes*

Graphique n° 25 : Evolution de la Dette de l'Etat envers la REGIDESO 2021-2023



Le tableau ci-dessus montre la situation de la dette de l'Etat congolais envers l'entreprise publique REGIDESO SA dont le stock s'est établi à **CDF 806 567 709 038,36** (équivalent

de **USD 481 213 340,71**) au 31 décembre 2023 contre, représentant un taux d'accroissement de **14,5%** par rapport à l'année 2022.

Cependant, il sied de noter que la dette de l'Etat congolais envers REGIDESO SA a connu une situation décroissante des arriérés durant la période de 2022 à 2023, bien que les encours budgétaires demeurent croissants. Cette évolution baissière est justifiée par le paiement direct du Gouvernement de l'ordre de **CDF 25 902 041 950** en 2023.

Mesures envisagées par le Gouvernement

Pour éponger sa dette envers SNEL SA et REGIDESO SA relative à la fourniture d'électricité et d'eau respectivement et ce, en vue de permettre celles-ci de faire face à leurs charges d'exploitation respectives et à la concurrence à laquelle elles sont soumises, depuis 2014 pour SNEL SA et 2015 pour REGIDESO SA, le Gouvernement de la République entend notamment, dès 2026 :

- Rationaliser ses dépenses liées aux charges communes de l'Etat par la revisitation de l'Arrêté ministériel n°003/CAB.MIN/BUDGET/2006 du 6 avril 2006 déterminant les critères d'éligibilité aux charges communes supportées par le Trésor public d'une meilleure définition des critères de sélection des Instances officielles et des Ayants droit, tendant à en minimiser le nombre et de dégager les faiblesses constatées dans ce cadre réglementaire ;
- Actualiser les fichiers des Instances officielles et Ayants droit à la prise en charge des consommations d'électricité et d'eau par le Trésor public fournies notamment par la SNEL et la REGIDESO ;
- Activer et rendre régulier l'Ordre de Paiement Permanent (OPP) en faveur de la SNEL et de la REGIDESO, tel que convenu entre l'Etat congolais et ces deux entreprises publiques ;
- Amener les deux entreprises publiques à poser des compteurs afin d'éviter la forfaitarisation des prix et à établir des factures sur base de consommations réelles d'électricité et d'eau.

V.2. RELATIONS FINANCIERES ETAT-ETABLISSEMENTS PUBLICS EN 2023

En matière des recettes, les établissements publics étant le prolongement de l'Etat, ils n'étaient point soumis au paiement des droits, taxes et redevances dus au Pouvoir central. Cependant, la loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques telle que modifiée et complétée à ce jour, en son article 35, dispose que les excédents des établissements publics font partie des rendements d'impôts, droits et taxes.

V.2.1. Des flux financiers des Etablissements publics vers l'Etat

Les flux financiers des établissements publics vers l'Etat ont porté essentiellement sur les excédents de gestion et les Impôts et taxes.

V.2.1.1. De l'Excédent de gestion

L'Ordonnance-loi n°18/003 du 13 mars 2018 fixant la nomenclature des droits, taxes et redevances du Pouvoir central telle que complétée et modifiée à ce jour, en son point XIX relatif aux recettes du Portefeuille, a rendu obligatoire le paiement des Excédents de gestion

par les établissements publics dont le fait générateur est le produit sur les charges annuelles.

Cette situation a été clarifiée par l'article 83 de la loi de finances n°22/071 du 28 décembre 2022 pour l'exercice 2023, en apportant des précisions sur les éléments constitutifs des excédents de gestion.

En 2023, ces Excédents ont été captés à hauteur de **13.777.792.181,78 CDF** soit **85,29%** de leurs assignations budgétaires, contre **4.482.999.999 CDF** en 2022, soit **40,26%** des assignations budgétaires ; soit **207,33%** en variation.

Le tableau ci-dessous renseigne l'évolution de cet acte générateur pour les deux exercices 2022 et 2023, et se décline comme suit :

Tableau n° 54 : Excédents de gestion des Etablissements Publics exercice 2023

N°	Etablissements Publics	2022			2023			Variation Réalisations %
		Prévisions	Réalisations	Part %	Prévisions	Réalisations	Part %	
1	OGEFREM	1 500 000 000	1 500 000 000	33,46	2 296 192 460	2 296 192 460	16,67	53,08
2	INPP	500 000 000	83 000 000	1,85	565 000 000	177 166 667	1,29	113,45
3	OCC	1 700 000 000	1 699 999 999	37,92	2 522 192 460	2 522 192 460	18,31	48,36
4	FPI	1 800 000 000	600 000 000	13,38	2 635 192 460	2 715 593 112	19,71	352,6
5	FONER	2 000 000 000	0	0	2 393 598 325	4 762 514 716	34,57	0
6	CEEC	600 000 000	600 000 000	13,38	1 279 192 460	1 172 593 088	8,51	95,43
7	FPC	0	0	0	644 358 325	53 696 527	0,4	0
8	RVF	0	0	0	84 919 800	77 843 150	0,56	0
9	ANAPI	0	0	0	0	0	0	0
10	ANADEC	0	0	0	0	0	0	0
11	FIKIN	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL	11 136 000 000	4 482 999 999	100	16 154 256 790	13 777 792 180	100	207,33

Source : Secrétariat Général au Portefeuille, Bureau Taxation

Il sied de souligner, qu'en 2023, les excédents de gestion des établissements publics se sont chiffrés à **CDF 13, 77 milliards** contre **CDF 4,5 milliards** en 2022, soit un taux d'accroissement de **207,33%**, influencé par le paiement de FONER, FPC et RVF. Ces réalisations représentent respectivement **0,07%** des recettes courantes ; **0,45%** des recettes non fiscales et **9,60%** des recettes de participation

V.2.1.2. Des Impôts et Taxes

Les Impôts et taxes reprennent tous les versements obligatoires à l'Etat et aux collectivités ainsi que tous autres versements institués par l'autorité publique permettant de financer des actions particulières. Ces derniers comprennent : les autres types d'impôts et taxes y compris les excédents de gestion en dehors de l'impôt sur les bénéfices.

Les impôts et taxes sont passés de **CDF 1 493 072 455** en 2022 à **CDF 9 610 508 824** en 2023 soit une augmentation de **543,67%** due principalement aux contributions de l'INPP dont les impôts et taxes sont passés de **CDF 106 279 239** à **CDF 8 073 074 249** soit un accroissement de **749,6%**.

Tableau n° 55 : Evolution des impôts et taxes payés par les établissements publics 2022-2023

N°	Etablissements Publics	2022	2023
1	FONER	0	0
2	FPI	0	0
3	OCC	0	0
4	OGEFREM	925 590 038	1 455 894 864
5	RVF	0	0
6	INPP	106 279 239	8 073 074 249
7	CEEC	0	0
8	FPC	0	0
9	ANAPI	457 160 397	41 672 585
10	ANADEC	4 042 781	24 527 241
11	FIKIN	0	14 339 885
	TOTAL	1 493 072 455	9 610 508 824

Source : Equipe de rédaction

V.2.2. Des flux de l'Etat vers les Etablissements publics

L'année 2023 a été marquée par des dynamiques financières significatives concernant les flux de l'État vers les établissements publics. Ces transferts, cruciaux pour le bon fonctionnement de ces entités, sont déterminants pour la mise en œuvre des politiques publiques et le développement des services offerts à la population.

V.2.2.1. Interventions économiques versées aux établissements publics

Tableau n° 56 : Evolution des interventions économiques en faveur des établissements publics 2021-2023

N°	Etablissements publics	2021			2022			2023			Variation 2023-2022
		Voté en FC	Exécution en FC	Taux Exéc	Voté en FC	Exécution en FC	Taux Exéc	Voté en FC	Exécution en FC	Taux Exéc	
1	ANADEC	600 000 000	1 704 685 377	284%	600 000 000	8 153 660 732	1359%	600 000 000	637 779 436	106%	-92,2%
2	ANAPI	-	-		-	-		-	-		0,0%
3	CEEC	-	-		-	-		-	-		0,0%
4	FIKIN	400 500 000	-	0%	549 579 465	309 198 928	56%	12 549 579 465	668 240 783	5%	116,1%
5	FONER	-	-		-	-		-	-		0,0%
6	FPC	-	-		-	-		-	-		0,0%
7	FPI	-	-		-	-		-	-		0,0%
8	INPP	-	-		-	-		-	-		0,0%
9	OCC	-	-		-	-		-	-		0,0%
10	OGEFREM	-	-		-	-		-	-		0,0%
11	RVF	-	-		-	-		-	-		0,0%
	TOTAL	1 000 500 000	1 704 685 377	170%	1 149 579 465	8 462 859 660	736%	13 149 579 465	1 306 020 219	10%	-84,6%

Source : Equipe de rédaction, à partir des données des ESB

Le tableau ci-dessus illustre l'évolution des interventions économiques de l'État aux Établissements Publics sous examen sur la période de 2021 à 2023, en mettant en évidence les prévisions et les montants effectivement exécutés. Une attention particulière est accordée à la variation des crédits exécutés entre 2022 et 2023, qui montre une diminution significative de **84,6 %**, passant de **CDF 8,4 milliards** en 2022 à **CDF 1,3 milliard** de FC en 2023, reflétant les priorités budgétaires de l'Etat.

V.2.2.2. Subventions de l'Etat aux Etablissements Publics 2022-2023

Les flux financiers dont il est question s'articulent essentiellement autour des subventions accordées par l'Etat aux établissements publics ayant un compte d'exploitation déficitaire ; elles couvrent l'écart négatif dûment justifié entre les ressources propres et les charges d'exploitation desdits établissements, appuyées par l'analyse des états financiers de trois derniers exercices et le plan de redressement dûment approuvé par la tutelle. Confère la circulaire contenant les instructions relatives à l'élaboration de la loi de finance de l'exercice.

Le tableau ci-dessous renseigne de l'évolution du financement de l'Etat en faveur desdits établissements et se décline comme suit :

Tableau n° 57 : Evolution des Subventions de l'Etat aux Etablissements Publics 2021-2023

N°	Etablissements publics	2021			2022			2023			Variation 2023-2022
		Voté en FC	Exécution en FC	Taux Exéc	Voté en FC	Exécution en FC	Taux Exéc	Voté en FC	Exécution en FC	Taux Exéc	
1	ANADEC	-	-	0%	-	-	0%	-	-	0%	0,0%
2	ANAPI	-	-		-	-		-	-		0,0%
3	CEEC	-	-		-	-		-	-		0,0%
4	FIKIN	-	-	0%	-	-	0%	-	-	0%	0,0%
5	FONER	-	-		-	-		-	-		0,0%
6	FPC	-	-		-	-		-	-		0,0%
7	FPI	-	-		-	-		-	-		0,0%
8	INPP	99 042 520	-		99 042 520	-		99 042 520	-		0,0%
9	OCC	-	-		-	-		-	-		0,0%
10	OGEFREM	-	-		-	-		-	-		0,0%
11	RVF	3 000 000 000	1 435 429 706	48%	3 000 000 000	2 000 000 000	67%	3 000 000 000	2 262 740 421	75%	0,0%
	TOTAL	3 099 042 520	1 435 429 706	46%	3 099 042 520	2 000 000 000	65%	3 099 042 520	2 262 740 421	73%	13,1%

Source : Min Budget/DGPPB/ESB

Le tableau présenté ci-dessus met en lumière les prévisions budgétaires par rapport aux montants effectivement exécutés au titre des subventions accordées par l'État aux Établissements Publics sous examen sur la période de 2021 à 2023. Il s'observe une augmentation des crédits exécutés entre 2022 et 2023, avec une variation de **13,1 %**, passant de **2,0 milliards** de FC à près de **2,3 milliards de FC**, reflétant les priorités stratégiques et un soutien accru de l'État vis-à-vis des établissements publics.

V.2.2.3. Evolution des Rémunérations de l'Etat aux Etablissements Publics 2022-2023

Le tableau présenté ci-dessus illustre l'évolution de l'enveloppe de la rémunération que l'État a versée aux Établissements Publics sous examen de 2021 à 2023, en comparant les prévisions budgétaires avec les montants effectivement exécutés. Il est observé une augmentation des crédits exécutés entre 2022 et 2023, avec une variation de **12,3 %**, passant de **16,9 milliards de FC** à **19,0 milliards de FC**.

Au cours de la période 2021-2023, l'enveloppe de rémunération montre une dynamique d'accroissement qui reflète l'intention de l'État de soutenir financièrement les établissements publics.

La hausse de **12,3 %** des crédits exécutés, passant de **16,9 milliards de FC** en 2022 à **19,0 milliards de FC** en 2023, témoigne d'un effort significatif de l'État pour améliorer les conditions de travail des employés des établissements publics.

Tableau n° 58 : Evolution des Rémunérations de l'Etat aux Etablissements Publics 2021-2023

N°	Etablissements publics	2021			2022			2023			Variation 2023-2022
		Voté en FC	Exécution en FC	Taux Exéc	Voté en FC	Exécution en FC	Taux Exéc	Voté en FC	Exécution en FC	Taux Exéc	
1	ANADEC	-	-	0%	12 730 035 268	11 790 515 778	0%	13 105 804 896	13 086 198 915	0%	0,0%
2	ANAPI	1 264 334 712	1 264 334 712	100%	2 014 334 712	1 876 334 712	93%	2 489 307 390	2 494 000 716	100%	0,0%
3	CEEC	-	-	0%	-	-	0%	-	-	0%	0,0%
4	FIKIN	2 237 674 008	2 237 674 008	100%	2 242 562 526	2 217 233 994	99%	2 214 185 028	2 394 152 250	108%	0,0%
5	FONER	-	-	0%	-	-	0%	-	-	0%	0,0%
6	FPC	-	-	0%	-	-	0%	-	-	0%	0,0%
7	FPI	-	-	0%	-	-	0%	-	-	0%	0,0%
8	INPP	1 071 141 132	1 071 141 132	100%	1 074 936 948	1 071 038 703	100%	1 071 004 560	1 070 347 896	100%	0,0%
9	OCC	-	-	0%	-	-	0%	-	-	0%	0,0%
10	OGEFREM	-	-	0%	-	-	0%	-	-	0%	0,0%
11	RVF	-	-	0%	-	-	0%	-	-	0%	0,0%
	TOTAL	4 573 149 852	4 573 149 852	100%	18 061 869 454	16 955 123 187	94%	18 880 301 874	19 044 699 777	101%	12,3%

Source : Equipe de rédaction, à partir des données des ESB du Ministère du Budget

V.2.2.4. Evolution des Investissements de l'Etat aux Etablissements Publics 2022-2023

Tableau n° 59 : Evolution des Investissements de l'Etat aux Etablissements Publics 2021-2023

N°	Etablissements publics	2021			2022			2023			Variation 2023-2022
		Voté en FC	Exécution en FC	Taux Exéc	Voté en FC	Exécution en FC	Taux Exéc	Voté en FC	Exécution en FC	Taux Exéc	
1	ANADEC	5 696 278 536	458 684 029	0%	15 842 200 870	1 359 364 033	0%	1 990 990 000	-	0%	0,0%
2	ANAPI	150 611 099	293 997 072	195%	-	-	#DIV/0!	535 259 800	-	0%	0,0%
3	CEEC	-	-	0%	-	-	0%	-	-	0%	0,0%
4	FIKIN	1 265 938 586	-	0%	4 837 164 153	58 192 000	1%	6 837 164 153	-	0%	0,0%
5	FONER	-	-	0%	-	-	0%	-	-	0%	0,0%
6	FPC	-	-	0%	-	-	0%	-	-	0%	0,0%
7	FPI	-	-	0%	-	-	0%	-	-	0%	0,0%
8	INPP	53 495 596	-	0%	3 048 092 781	-	0%	741 670 061	-	0%	0,0%
9	OCC	-	-	0%	-	-	0%	-	-	0%	0,0%
10	OGEFREM	-	-	0%	-	-	0%	-	-	0%	0,0%
11	RVF	-	-	0%	-	-	0%	-	-	0%	0,0%
	TOTAL	7 166 323 817	752 681 101	11%	23 727 457 804	1 417 556 033	6%	10 105 084 014	-	0%	-100,0%

Source : Equipe de rédaction, à partir des données des ESB du Ministère du Budget

Le tableau ci-haut illustre l'évolution des dépenses d'investissements de l'État à destination des Établissements Publics sous examen entre 2021 et 2023, en comparant les prévisions budgétaires aux montants effectivement exécutés. Un constat alarmant se dégage, à savoir les crédits exécutés entre 2022 et 2023 ont

connu une diminution totale de **100 %**, passant de **1,4 milliard de FC** en 2022 à **0,0 milliard de FC** en 2023.

La transition vers une exécution nulle indique un arrêt complet des financements alloués pour les projets d'investissement dans les établissements publics, reflétant une réorientation des priorités budgétaires de l'Etat durant cette période.

CHAPITRES VI : RISQUES BUDGETAIRES LIÉS A LA GESTION DES ENTREPRISES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

Le risque budgétaire désigne tout événement aléatoire, qu'il soit d'origine externe ou interne, susceptible de compromettre la mise en œuvre de la programmation budgétaire établie dans le Cadre Budgétaire à Moyen Terme¹⁰.

Les risques budgétaires évoqués dans cette section sont relatifs à ceux auxquels la Loi de finances pour l'exercice 2023 était susceptible d'être exposée en raison de la gestion des entreprises publiques.

VI.1. RISQUES BUDGETAIRES LIÉS A LA GESTION DES ENTREPRISES PUBLIQUES

VI.1.1. Description des risques et canaux de transmission

La description de la situation globale des entreprises du portefeuille de l'Etat, en particulier celle des entreprises publiques, révèle plusieurs risques budgétaires ayant compromis l'exécution de la Loi de finances 2023. Ces risques se situent tant au niveau des recettes qu'à celui des dépenses.

En recettes, ils se sont traduits par une diminution des recettes fiscales et non fiscales par rapport aux prévisions initiales. En dépenses, ils se sont manifestés par un dépassement par rapport aux prévisions de la dette publique, des transferts et des interventions de l'État en faveur des entreprises publiques.

VI.1.1.1. Au niveau de recettes

VI.1.1.1.1. Recettes non fiscales

Les entreprises publiques sont soumises au paiement des droits, taxes et redevances divers relevant de leurs secteurs d'activités respectifs, notamment, la redevance minière, la taxe d'implantation, la taxe rémunératoire annuelle et de pollution ainsi que les dividendes.

En général, la hauteur de ces paiements est tributaire du niveau d'activités et du rendement de ces entreprises. En effet, une entreprise publique confrontée à plusieurs difficultés dans la mise en œuvre de ses activités, consécutives à des facteurs internes ou externes, sera amenée à payer moins de droits, taxes et redevances. Ceci impacterait négativement les recettes non fiscales dans le budget.

Il sied de préciser, en ce qui concerne les dividendes que, depuis plusieurs décennies, les entreprises publiques ne décrètent plus des dividendes en raison de résultats négatifs récurrents.

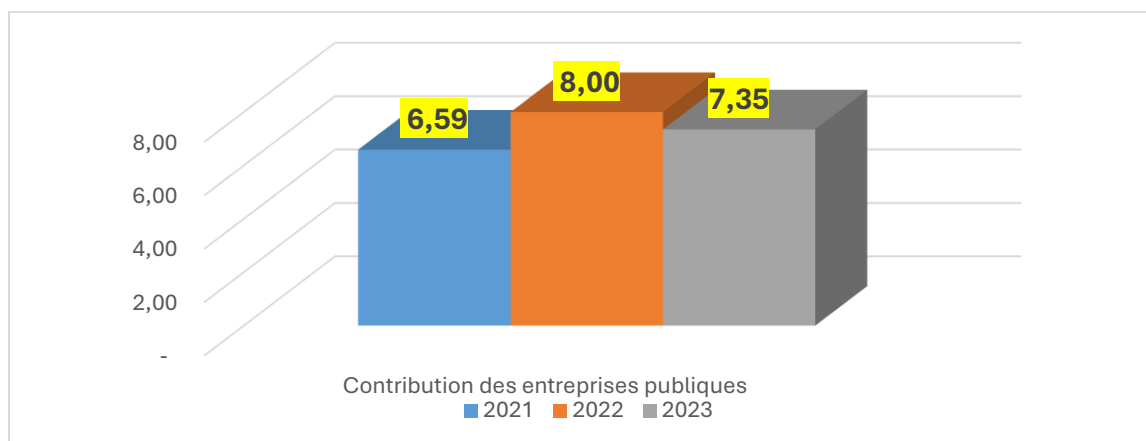
¹⁰ Déclaration sur les risques budgétaires 2025-2027

Néanmoins, elles versent à l'Etat des montants forfaitaires au titre de contribution au budget de l'Etat.

Le graphique ci-dessous, indiquant l'évolution des contributions des entreprises publiques, révèle une tendance générale à la hausse entre 2021 et 2023.

En 2023 les contributions se sont élevées à **CDF 7,35 milliards** contre **CDF 8,0 milliards** en 2022 **et CDF 6,59 milliards** en 2021, soit une variation respectivement de **- 8,09%** et de **21,40%**.

Graphique 26 : Evolution des contributions des entreprises publiques en milliards de FC (2021-2023)



Source : Equipe de rédaction, élaboré sur base des Lois des finances 2022, 2024 et 2025

Cependant, la situation de 2023 révèle une variation préoccupante de **-8,09 %** par rapport à l'année précédente. Cette baisse indique un retournement de tendance dû à divers facteurs tels que des difficultés opérationnelles, une baisse de la demande pour les services ou produits offerts par ces entreprises, ou encore des contraintes économiques plus larges affectant leur rentabilité.

VI.1.1.1.2. Recettes fiscales

Les entreprises publiques sont des entités détenues ou contrôlées par l'Etat sous la forme de société commerciale. De ce fait, elles sont soumises au régime de droit commun et assujetties au paiement notamment de l'IPR, l'IBP et de la TVA.

Le non-respect de ces obligations fiscales, résultant de divers facteurs, entre autres l'inefficacité de gestion, les difficultés de trésorerie, des erreurs comptables ou des problèmes de conformité fiscale, engendre des dettes fiscales des entreprises publiques vis-à-vis de l'Etat, ce qui constitue **des manques à gagner** en termes des recettes fiscales dans le budget général.

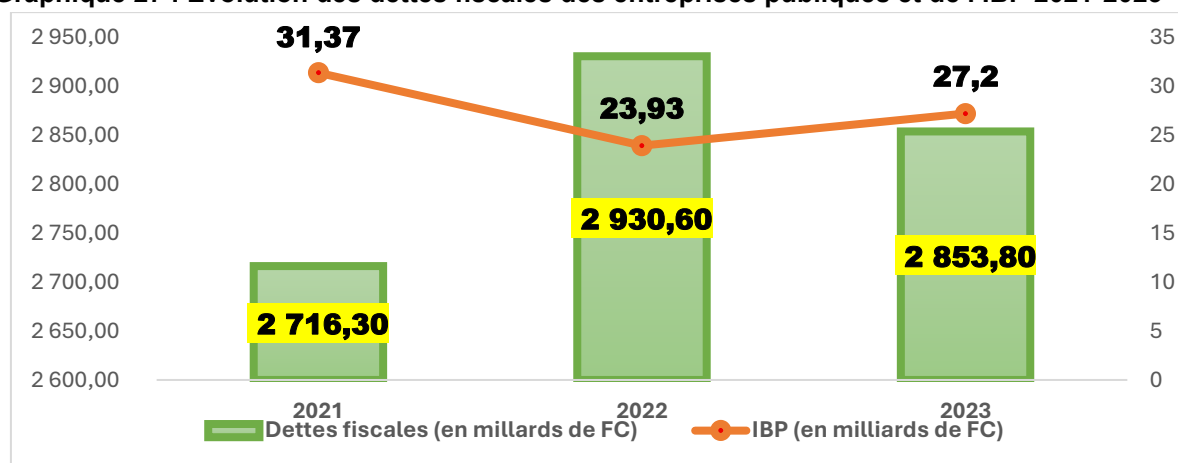
Le graphique ci-dessous illustrant l'évolution des dettes fiscales des entreprises publiques entre 2021 et 2022 révèle une dynamique préoccupante.

En 2021, les dettes fiscales s'élevaient à **2.716,30 milliards de FC**, tandis qu'elles ont augmenté à **2.930,60 milliards de FC** en 2022, ce qui représente un rythme de croissance de **7,9%**.

Parallèlement, le montant de l'impôt sur bénéfice et profit (IBP) payés par les entreprises publiques a connu une diminution significative de **23,7 %** entre 2021 et 2022, passant de **31,37 milliards de FC** à **23,93 milliards de FC**. En 2023, cette dette a décliné de **2,6%** par rapport à 2022 pour s'établir à **2.853,80 milliards de FC**.

Ce comportement témoigne de la corrélation inverse qui existe entre l'augmentation des dettes fiscales et l'IBP observé sur la même période.

Graphique 27 : Evolution des dettes fiscales des entreprises publiques et de l'IBP 2021-2023



Source : Equipe de rédaction, à partir des données du CSP

La diminution de l'IBP traduit le fait que les entreprises publiques n'ont pas été en mesure de s'acquitter de leurs obligations fiscales, ce qui a conduit à une accumulation de dettes fiscales. Cette situation pose des questions sérieuses sur la viabilité financière des entreprises publiques et leur capacité à contribuer aux recettes fiscales de l'État.

Ainsi, une augmentation des dettes fiscales, couplée à une baisse de l'IBP, constitue un risque budgétaire pour le Gouvernement, car ce phénomène implique la réduction des ressources disponibles de l'État pour financer des projets de développement et des services publics essentiels.

VI.1.1.2. Au niveau de dépenses

VI.1.1.2.1. Transferts et interventions économiques

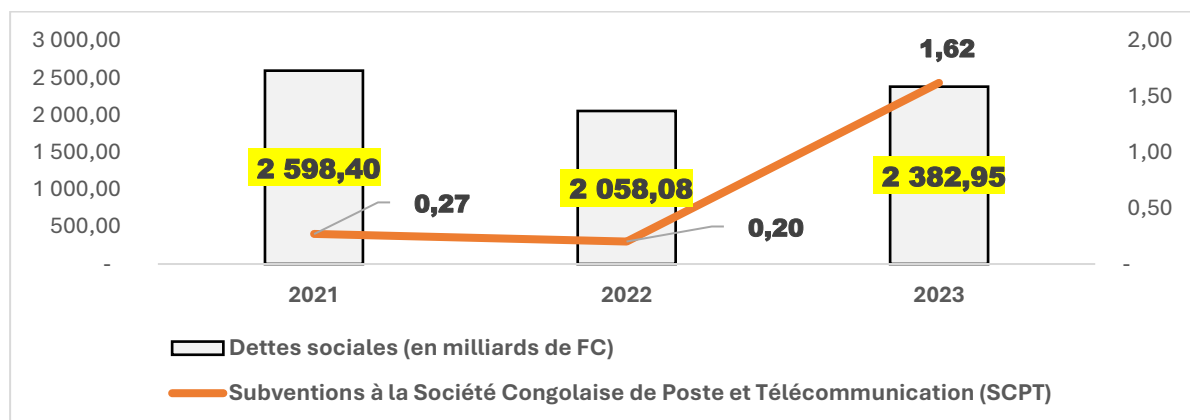
En sa qualité de puissance publique, l'Etat est appelé à apporter son appui aux entreprises publiques, sous forme de subventions, d'interventions économiques et de prise de participation. Ces subventions et interventions, justifiées par un intérêt public, servent soit au renouvellement de leurs équipements soit au soutien de leur exploitation.

La détérioration de l'outil de production entraîne, entre autres, la contre-performance des entreprises publiques, l'éffritement des capitaux propres et la génération des dettes sociales importantes susceptibles d'exiger l'intervention de l'Etat.

Le graphique n° 28 ci-dessous, illustrant l'évolution des dettes sociales des entreprises publiques montre une dynamique intéressante entre 2021 et 2023.

En 2021, les dettes sociales étaient de **2.598,40 milliards de FC**, et elles ont diminué à **2.058,08 milliards de USD** en 2022, représentant un rythme de croissance de **-20,8 %** (une diminution des dettes sociales). Cette tendance pourrait indiquer une meilleure gestion des obligations sociales par ces entreprises ou une amélioration de leur rentabilité. En 2023, ces dettes ont cru de **15,8%** comparée à 2022, car elles se sont établies à **2.382,95 milliards de FC**.

Graphique 28 : Evolution des dettes sociales des entreprises publiques en milliards de CDF



Source : Equipe de rédaction à partir des données du CSP et des ESB

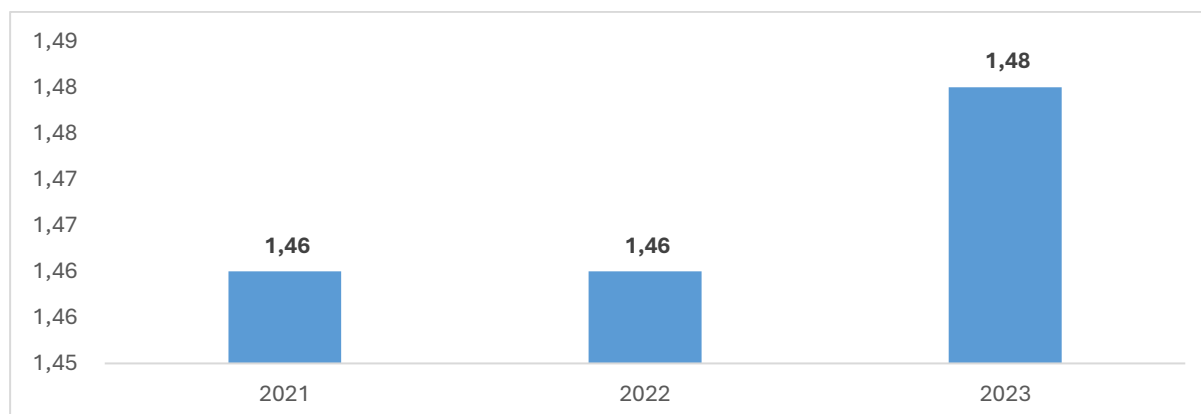
VI.1.1.2.2. Dette publique

Les entreprises publiques, en particulier celles œuvrant dans les secteurs comme l'énergie ou les transports, nécessitent de lourds investissements pour maintenir et développer leurs activités (construction de nouvelles lignes de train, centrales électriques, rénovations, etc.). Ces investissements sont souvent financés par l'emprunt.

Pour leur permettre d'accomplir leurs missions de service public et de développement économique, l'Etat intervient dans le processus d'endettement de certaines entreprises publiques à travers les prêts rétrocédés et les emprunts garantis.

En cas de défaut de paiement de ces prêts par les entreprises publiques, l'Etat est tenu de les rembourser. Ce qui constitue une pression sur les dépenses liées à la dette publique. A fin 2023, le stock de la dette des prêts rétrocédés aux entreprises publiques faisant l'objet du présent rapport s'est élevé à **USD 1,48 milliards**, soit **CDF 3.956,78 milliards** dont **USD 1,13 milliards** soit **CDF 3.021,05 milliards** de l'encours représentant **76,35 %** du total, et **USD 0,35 milliards**, soit **23,65%** des arriérés tel que l'illustre le graphique ci-dessous.

Graphique 29 : Stock de la dette publique liée aux prêts rétrocédés aux entreprises publiques en milliards de USD (2020-2023)



Source : Equipe de travail

VI.1.2. Analyse des risques budgétaires survenus en 2023

L'analyse de l'impact des risques budgétaires précités permet de déterminer les limites à partir desquelles ceux-ci sont considérés comme **faible**, **moyen** ou **élevé**. En effet :

- **un risque à impact faible** est celui dont l'impact budgétaire cumulé global est inférieur à **1%** des recettes ou de dépenses totales ou soit à **0,5%** du PIB ;
- **un risque à impact budgétaire moyen** est celui dont l'impact budgétaire est compris entre **1** et **10%** des recettes ou dépenses totales ou soit entre **0,5** et **1%** du PIB ; et
- **un risque est considéré à impact élevé** lorsque son impact est supérieur à **10%** des recettes ou dépenses totales ou soit à **1%** du PIB¹¹.

VI.1.2.1. Des Recettes Fiscales et non fiscales

VI.1.2.1.1. Des recettes fiscales

Les recettes fiscales payées par les entreprises publiques ont varié de **9,57%** passant de **250,08 milliards de FC** en 2022 à **274 milliards de FC** en 2023 telles que illustrées dans le tableau 57 ci-dessous. En dépit du fait que les recettes fiscales aient cru, le trésor public a connu un manque à gagner chiffré à près de **2.853,78 milliards de FC** au titre de stock de la dette fiscale des entreprises publiques en 2023.

¹¹ FMI : Guide Méthodologique de rédaction des risques budgétaires

Tableau n° 60 : Ventilation du stock des dettes fiscales par entreprise publique en milliards de FC 2021-2023

N°	Entreprises publiques	2022	2023	Variation (23-22)
1	GECAMINES	373,76	496,66	32,88%
2	REGIDESO	427,38	-	-100,00%
3	SNEL	847,77	860,16	1,46%
4	ONATRA	123,96	155,46	25,41%
5	S.N.C.C.	39,71	48,41	21,93%
6	SONAS	99,65	125,55	25,99%
7	SONAHYDROC	9,96	19,31	93,91%
8	C.V.M.	19,56	27,10	38,54%
9	R.V.A.	694,65	796,14	14,61%
10	L.M.C.	11,22	10,95	-2,45%
11	SOKIMO	-	-	
12	CADECO	-	-	
13	SCPT	-	-	
14	SCMK-Mn	3,74	5,96	59,61%
15	SODIMICO	130,84	130,59	-0,19%
16	CONGOAIRWAYS	-	-	
17	SAKIMA	-	-	
18	COBIL	63,00	67,83	7,67%
19	COMINIÈRE	-	-	
20	MIBA	85,42	109,66	28,37%
	TOTAL	2 930,61	2 853,78	-2,62%

Source : Equipe de rédaction, à partir des données fournies par le CSP

Au regard de ce qui précède, les dettes fiscales de l'ordre de **2.853,78 milliards de FC** constatées représentent le risque budgétaire qui s'est matérialisé à fin 2023 ; rapporté au PIB nominal, ce risque est élevé car il a représenté **1,7%** du PIB.

VI.1.2.1.2. Des recettes non fiscales

Concernant la contribution des entreprises publiques au budget de l'État, celle-ci a enregistré une diminution de **8,13%**, soit une baisse de **0,65 milliard de FC** ; passant de **8,0 milliards de FC** en 2022 à **7,35 milliards de FC** en 2023. Rapportée au PIB nominal, cette baisse demeure marginale et représente seulement **0,0004% du PIB nominal** pour la période considérée.

VI.1.2.2. Des dépenses

VI.1.2.2.1. Des subventions d'équilibre ou d'exploitation

En 2023, l'État a attribué aux entreprises publiques des subventions totalisant **1,6 milliard de FC**, soit une baisse de **27,3 %** par rapport à l'année 2022, où le montant s'élevait à **2,2 milliards de FC**. Cette réduction reflète l'absence de tout facteur ayant pu entraîner une augmentation des subventions en 2023, celles-ci ayant été octroyées dans la limite ou en-deçà des prévisions initiales.

VI.1.2.2.2. Des interventions économiques

En ce qui concerne les interventions économiques, leur montant s'est élevé à **0,9 milliard de FC en 2023**, contre **25,8 milliards de FC en 2022**, soit une baisse de **96,5 %**. Cette diminution s'explique par l'absence de facteurs ayant pu générer une hausse des interventions de l'Etat au cours de l'exercice 2023 car, celles-ci ayant été accordées dans la limite ou en-deçà des prévisions initiales.

VI.1.2.2.3. Des interventions d'investissements

En 2023, aucune intervention d'investissement n'a été versée par l'Etat aux entreprises publiques sous-examen. En revanche, c'est seulement en 2022 que quelques entreprises publiques sous examen ont bénéficié des interventions de l'Etat en termes d'investissement à concurrence de **25,8 milliards de FC** sur les prévisions de montant de **6,6 milliards de FC**, représentant un taux d'exécution de **389,4%**.

VI.1.2.2.4. De la dette publique

En 2023, le stock de la dette rétrocédée et/ou garantie est demeuré inchangé par rapport à 2022, s'établissant à près de **1,5 milliard USD**, soit **2 952,3 milliards FC**. Ce montant constitue le risque budgétaire pesant sur la dette publique du pouvoir central, dans la mesure où un défaut de paiement de la part des entreprises publiques concernées obligerait l'Etat à assurer leur remboursement. Rapporté au PIB nominal de l'année considérée, cet impact est jugé **élevé**, atteignant **1,8 % du PIB**.

Tableau n° 61 : Résumé des risques budgétaires survenus en 2023 et leur niveau d'impact

N°	Risques budgétaires	Impact		Niveau d'impact
		Montant (en milliards de FC)	En % du PIB	
	En recettes			
1	Baisse des recettes fiscales	2.853,78	1,7	Elevé
2	Baisse de contribution	0,65	0,0004	Faible
	En dépenses			
4	Hausse de la dette publique	2 952,3	1,8	Elevé

Source : Equipe de rédaction

VI.1.3. Mesures d'atténuation

L'atténuation des risques que présentent les entreprises du portefeuille de l'Etat sur les finances publiques devra passer par la mise en œuvre des recommandations formulées dans le chapitre II du présent document.

VI.2. RISQUES BUDGÉTAIRES LIÉS AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

La gestion des finances publiques en République Démocratique du Congo (RDC) fait face à des défis considérables, exacerbés par des risques budgétaires qui menacent

la soutenabilité et l'efficacité des politiques économiques. Parmi ces risques, ceux liés aux établissements publics revêtent une importance particulière, en raison de leur impact direct sur les recettes et les dépenses de l'État.

Deux risques budgétaires majeurs sont abordés dans ce point, à savoir :

- la baisse des recettes non fiscales issues d'excédents de gestion des établissements publics ;
- la hausse des dépenses de subventions et d'interventions économiques de l'État envers ces établissements publics.

Ce point se propose d'analyser ces deux risques budgétaires, en examinant leurs mécanismes de transmission, leurs impacts potentiels sur les finances publiques et les mesures d'atténuation nécessaires pour préserver la stabilité budgétaire de la RDC.

Une compréhension claire de ces enjeux est essentielle pour garantir une gestion rigoureuse et proactive des finances publiques, dans un contexte où les défis économiques et sociaux demeurent prégnants.

VI.2.1. Description et canaux de transmission des risques

VI.2.1.1. Baisse des excédents de gestion des établissements publics

La baisse des recettes non fiscales provenant des excédents de gestion des établissements publics constitue un risque budgétaire dans la mesure où ces établissements, souvent générateurs de revenus additionnels pour l'État, peuvent rencontrer des difficultés financières en raison de divers facteurs, tels qu'une gestion inefficace ou des conditions économiques défavorables.

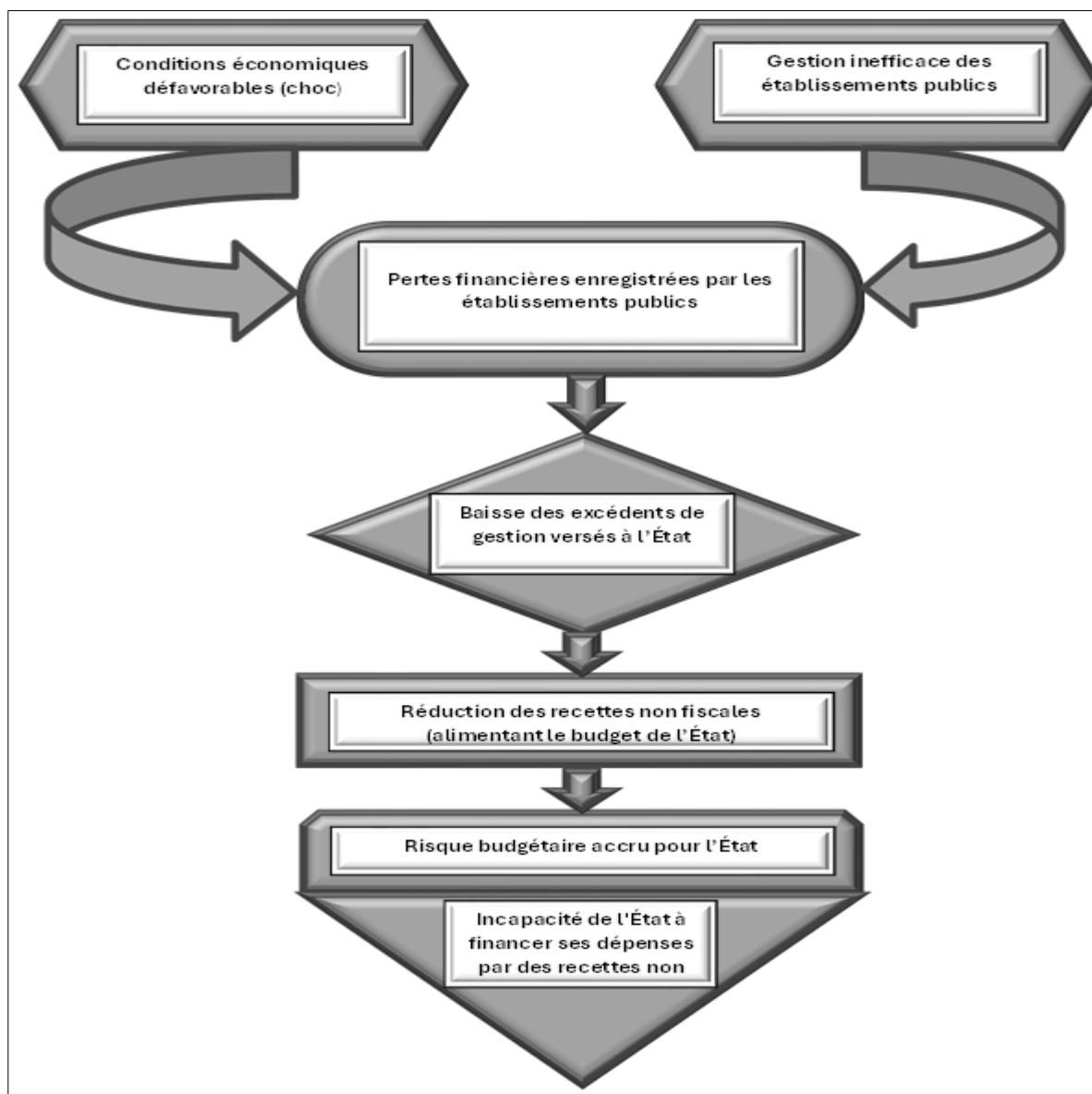
Lorsque ces établissements enregistrent des pertes, les excédents de gestion diminuent, entraînant inévitablement une réduction des recettes non fiscales qui alimentent le budget de l'État, compromettant ainsi les prévisions budgétaires et la capacité de l'État à financer ses engagements.

La figure n° 01 ci-dessous met en évidence, en cinq (5) étapes, la chaîne de transmission où chaque étape conditionne la suivante, illustrant comment un choc au niveau de la gestion ou de l'environnement économique international ou national peut remonter et impacter directement la solidité financière de l'État.

En effet, les conditions économiques défavorables (ex. : crise sécuritaire, contraction de la demande, inflation) ou une gestion inefficace (ex. : mauvaise allocation des ressources, manque de contrôle interne) (étape 1) mènent à des pertes financières dans les établissements publics (étape 2). Ces pertes entraînent une baisse des excédents de gestion qu'ils versent à l'État (étape 3). Les recettes non fiscales issues de ces excédents diminuent, réduisant les ressources disponibles pour le budget de l'État (étape 4). Cette réduction crée un risque budgétaire : incapacité à financer

certaines postes, déficit accru, ou nécessité de recourir à l'emprunt ou à des ajustements budgétaires (étape 5).

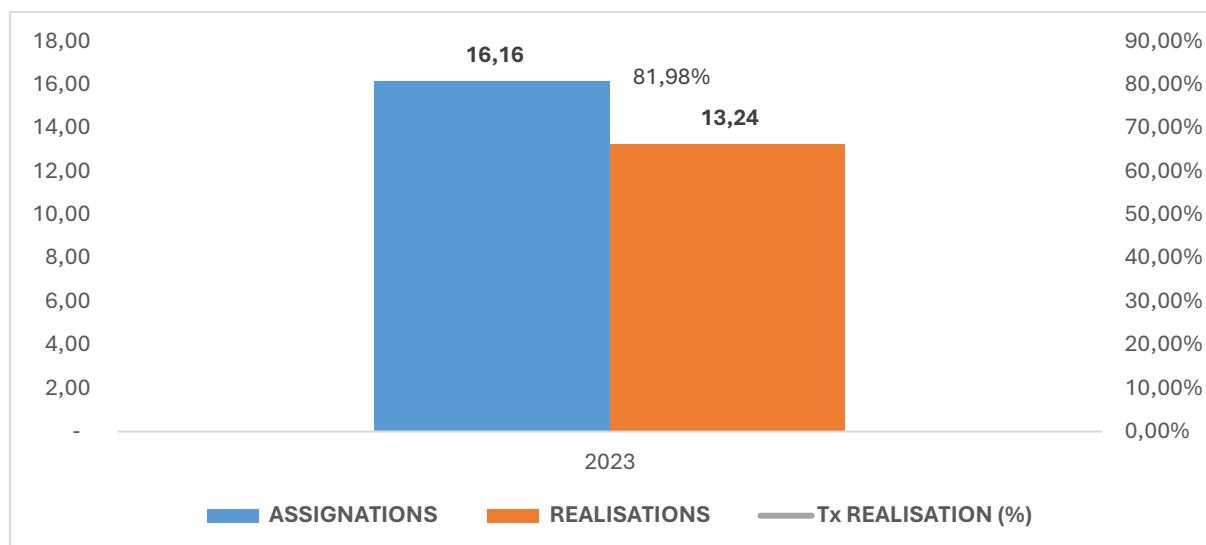
Figure n° 01 : Canaux de transmission des risques budgétaires liés aux établissements publics en recettes



Source : DGPPB

En outre, la baisse des ressources peut affecter la qualité et la disponibilité des services offerts par ces établissements, créant un cercle vicieux de détérioration de la performance.

Graphique n°30 : Excédent de gestion versés les établissements publics en milliard se CDF en 2023



Source : DGPPB, à partir de la Loi de finances 2024 et la Loi de finances rectificative 2025

Le graphique n°30 présenté ci-dessus indique qu'entre 2023 et 2024, le montant total des excédents de gestion réalisés par les établissements publics examinés n'a pas atteint les objectifs fixés. En effet, sur les prévisions de **CDF 16,6 milliards**, **CDF 13,24 milliards** ont été exécuté, soit un taux de réalisation de **81,98%**. Cette situation s'explique soit par un contexte économique défavorable, soit par une gestion insuffisamment efficace.

VI.2.1.2. Hausse des dépenses de subventions et des interventions

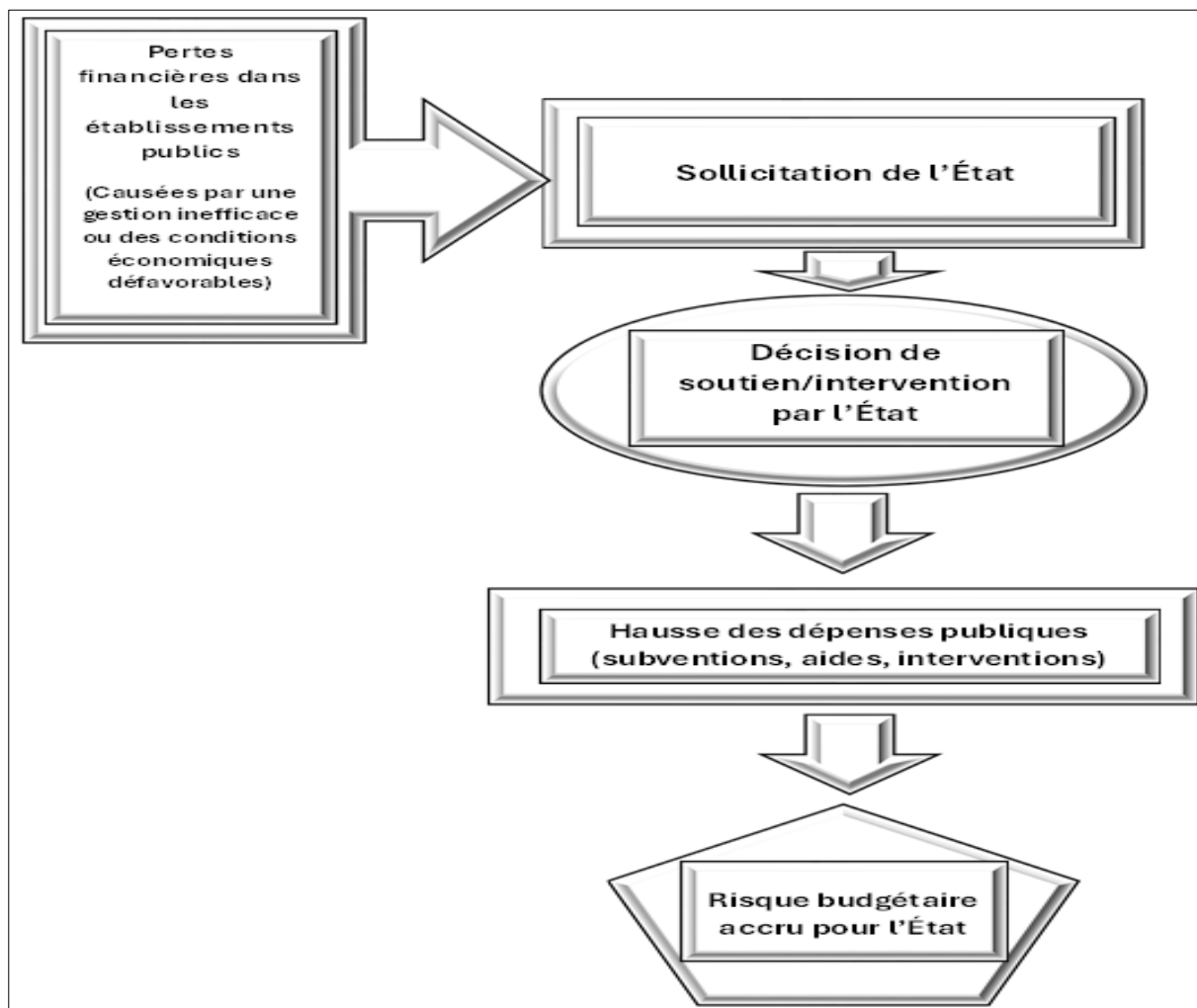
La hausse des dépenses de subventions et d'interventions économiques, scientifiques ou culturelles de l'État envers les établissements publics représente un autre risque budgétaire.

Afin de soutenir ces établissements confrontés à des difficultés financières croissantes, le Gouvernement se voit dans l'obligation d'accroître ses subventions et interventions afin d'assurer la continuité des services publics.

Ces subventions et interventions, bien que nécessaires, exercent une pression supplémentaire sur les finances publiques et réduisent les ressources pour d'autres besoins.

La figure n° 02 ci-dessous illustre, en cinq (5) étapes, les canaux de transmission du risque budgétaire associé à une augmentation des dépenses de subventions et interventions du Gouvernement envers les établissements publics consécutives aux pertes financières subies par ces derniers

Figure n° 02 : Canaux de transmission des risques budgétaires liés aux établissements publics en Dépenses



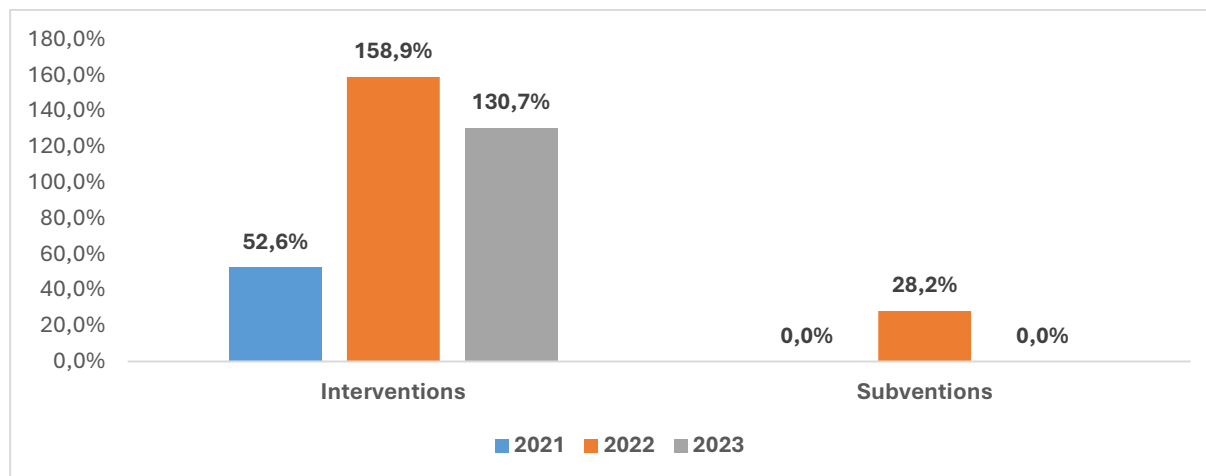
Source : DGPPB

.En effet, les pertes financières dans les établissements publics, générées notamment par une gestion inefficace ou par des conditions économiques défavorables (étape 1), impliquent la sollicitation d'aide ou de soutien financier supplémentaire adressée au Gouvernement par ces établissements confrontés à des difficultés (étape 2). Pour assurer la continuité de services publics, la décision de soutien ou d'intervention est souvent prise par le Gouvernement (étape 3) et reflété (e) dans les lois des finances. Ce choix d'accorder de nouvelles subventions ou d'aides se matérialise par l'augmentation concrète des dépenses de transferts et interventions de la part de l'État vers les établissements concernés (étape 4).

Cela peut entraîner d'autres risques budgétaires tels qu'une augmentation du déficit ou de l'endettement public, la réduction des marges de manœuvre budgétaires et l'exposition à des tensions financières (étape 5). Par ailleurs, les fonds destinés à

d'autres secteurs peuvent être redirigés vers ces subventions, réduisant ainsi les investissements dans d'autres domaines cruciaux.

Graphique n° 31 : Evolution du taux d'exécution de dépenses de subventions et d'interventions des établissements publics 2021-2023



Source : DGPPB, à partir des Etats de suivi budgétaire (ESB)

Le graphique n°... ci-dessus indique qu'entre 2022 et 2023, les dépenses d'interventions du Gouvernement envers les établissements publics sous examen ont subi une pression accrue car, leur exécution s'est établie à **158,9%** en 2022 et à **130,7%** en 2023.

Quant aux dépenses de subventions de la même période, elles ont été exécutées dans les limites de la contrainte budgétaire.

VI.2.2. Impacts sur les Finances Publiques

VI.2.3.1. Baisse des Recettes Non Fiscales

- **Impact direct** : Une diminution des recettes non fiscales de 10 à 20 % pourrait entraîner un manque à gagner significatif, compromettant les prévisions budgétaires.
- **Impact indirect** : La baisse des ressources peut engendrer des coupes budgétaires dans d'autres secteurs, affectant ainsi le développement économique global.

VI.2.3.2. Hausse des Dépenses de Subventions

- **Impact direct** : Une augmentation des dépenses de subventions de 15 à 30 % pourrait exacerber le déséquilibre budgétaire, rendant difficile le financement des autres priorités de l'État.
- **Impact indirect** : Cette hausse pourrait engendrer une dépendance accrue des établissements publics vis-à-vis de l'État, limitant leur capacité à générer des recettes autonomes.

VI.2.3. Mesures d'Atténuation

VI.2.4.1. Pour la Baisse des Recettes Non Fiscales

- **Amélioration de la Gestion** : le Gouvernement entend renforcer les capacités de gestion des établissements publics par des formations et des audits réguliers.
- **Transparence et Responsabilité** : le Gouvernement envisage mettre en place des systèmes de suivi et d'évaluation des performances des établissements pour assurer une utilisation efficace des ressources.

VI.2.4.2. Pour la Hausse des Dépenses de Subventions

- **Évaluation des Besoins** : le Gouvernement compte réaliser des études approfondies pour évaluer les besoins réels des établissements publics avant d'accorder des subventions.
- **Diversification des Sources de Financement** : le Gouvernement entend encourager les établissements à explorer d'autres sources de revenus, telles que des partenariats public-privé, pour réduire leur dépendance aux subventions de l'État.

Ainsi, la gestion proactive des risques budgétaires liés aux établissements publics est essentielle pour garantir la soutenabilité des finances publiques de la République Démocratique du Congo.

En identifiant et en atténuant ces risques, le Gouvernement peut non seulement protéger ses ressources financières, mais aussi favoriser un environnement propice à la croissance et au développement durable.

CONCLUSION

Le présent rapport dresse le portrait de la situation économique, financière, fiscale, parafiscale et sociale des entreprises et des établissements publics au cours de l'exercice 2023, abordée dans une optique pluriannuelle à certains égards, en faisant un recul sur les années 2021 et 2022.

Il présente également l'état des relations réciproques entre ces entités et l'Etat qui, d'une part, pour les entreprises publiques, est en même temps leur actionnaire de référence, le pouvoir régulateur de leurs activités statutaires et leur client, et d'autre part, pour les établissements publics, est propriétaire à part entière.

Il sied de noter que le présent rapport porte sur un périmètre de 20 entreprises publiques, contrôlées majoritairement par l'Etat en qualité d'actionnaire d'une part et de 11 établissements publics d'autre part.

L'analyse des performances financières de ces entreprises et établissements publics au cours l'exercice 2023 donne lieu aux constats suivants :

En ce qui concerne la gestion économique et financière. S'agissant des entreprises publiques, comme au cours de l'exercice 2022, la gestion économique et financière des entreprises publiques a été caractérisée globalement par des faibles performances opérationnelles qui ne permettent pas d'assurer la rentabilité d'exploitation de ces dernières, de dégager des marges suffisantes pour générer la croissance interne et de participer conséquemment au financement du budget de l'Etat, notamment au travers des dividendes qui devraient être décrétées.

Quant aux établissements publics, leur gestion se caractérise par un paradoxe entre leur indépendance financière et leur faible rentabilité.

En ce qui concerne les flux financiers de l'Etat vers les entreprises et établissements publics, constitués essentiellement des interventions économiques et subventions, de la parafiscalité et des dettes rétrocédées, ceux-ci ont connu globalement un accroissement entre 2022 et 2023.

S'agissant des flux financiers des entreprises et établissements public vers l'Etat, constitués entre autres des contributions, Excédent de gestion, et des recettes d'impôt, il s'avère que ces flux se sont accrus nonobstant la hauteur du stock de la dette fiscale auquel ils sont redevables.

En ce qui concerne la transparence et la communication financière, il se dégage un manque de rigueur de la part de nombreux entreprises et établissements publics et une évolution négative de l'opinion émise par les commissaires aux comptes en conclusion de leurs travaux

Au sujet des risques budgétaires tant pour les entreprises que les établissements publics, ceux-ci ont persistés, particulièrement en termes de baisse des contributions des entreprises publiques au budget de l'Etat quoique l'impact de celle-ci fut faible.

En définitive, cette édition du rapport sur la situation financière consolidée des entreprises et établissements publics est considérée comme une vitrine de l'information financière agrégée sur ces derniers.

Le Gouvernement entend déployer des efforts pour renforcer les mécanismes de suivi et évaluation des opérations financières des entreprises et établissements publics pour mieux éclairer la lanterne des Elus du peuple lors de l'examen des Projets de Lois des Finances soumis par le Gouvernement

ANNEXES

Annexe 1 : Situation des participations directes et indirectes de l'Etat au 31 décembre 2022

I. Entreprises Publiques

N°	Dénomination	Sigle	%	Secteur	Activités	Siège social
1	Général des Carrières et des Mines	GECAMINES SA	100	Mines	Prospection, extraction minerais et activités métallurgiques	Lubumbashi
2	Société de Développement Industriel et Minier du Congo	SODIMICO SA	100	Mines	Prospection, extraction minerais et activités métallurgiques	Musoshi
3	Société Minière Kilo-moto	SOKIMO SA	100	Mines	Prospection, extraction minerais et production de l'or	Bunia
4	Kisenge Manganèse S.A	SCMK/Mn SA	100	Mines	Prospection, extraction et production manganèse	Lubumbashi
5	Société Nationale des Hydrocarbures du Congo	SONAHYDROC SA	100	Hydrocarbures	Recherche, production et vente des produits pétroliers	Kinshasa
6	Régie de distribution d'eau SA	REGIDESO SA	100	Energie	Production et distribution d'eau	Kinshasa
7	Société Nationale d'Électricité	SNEL SA	100	Energie	Production, transport et distribution d'électricité	Kinshasa
8	Société Sidérurgiques de Maluku	SOSIDER SA	100	Industrie	Production des produits sidérurgiques (en contrat de concession)	Kinshasa
9	Régie des Voies Aériennes	RVA SA	100	Transport	Gestion des aéroports et de la navigation aérienne	Kinshasa
10	Les Lignes Maritimes Congolaises	LMC SA	100	Transport	Transport maritime	Kinshasa
11	La Congolaise des Voies Maritimes	CVM SA	100	Transport	Entretien et gestion bief maritime	Boma
12	Société Nationale des Chemins de Fer du Congo	SNCC SA	100	Transport	Transport par chemin de fer	Lubumbashi
13	Société des Chemins de Fer des Uélès	SCFUF SA	100	Transport	Transport par chemin de fer	Isiro
14	Société Commerciale des Transports et des Ports	SCTP SA	100	Transport	Exploitation et gestion des ports maritimes, fluviaux et lacustres ainsi que le transport sur les voies navigables et les lacs de la RDC, chemin de fer	Kinshasa
15	Société Commerciale des Postes et Télécom	SCPT SA	100	Poste & télécom	Activités de télécommunication par câble, sans fils et par satellite, activités postales	Kinshasa
16	Société Nationale d'Assurances	SONAS SA	100	Finances	Assurance et réassurance	Kinshasa
17	Caisse Générale d'Epargne du Congo	CADECO SA	100	Finances	Epargne et crédit	Kinshasa
18	Hôtel Karavia	HOTEL KARAVIA	100	Services	Hôtellerie, restauration et hébergement (en contrat de concession)	Lubumbashi
19	COBIL	COBIL SA	100	Hydrocarbures	Commerce des produits pétroliers	Kinshasa
20	Société Aurifère du Kivu et Maniema	SAKIMA SA	100	Mines	Extraction des minerais	Kinshasa
21	Congo Fleuve Hôtel	CFH	100	Servives	Hôtellerie, restauration & hébergement	Kinshasa
22	Société Congolaise de la Fibre optique	SOCOF SA	100	Telecom	Exploitation et commercialisation de la fibre optique	Kinshasa
23	Cimenterie Nationale	CINAT	92	Industrie	Fabrication du Ciment, Chaux et Plâtre	Kimpese
24	Société Congolaise d'exploitation minière	COMINIERE	90	Mines	Extraction de minerais d'étain	Manono
25	Parc Agro Industriel de Bukangalonzo	PARCAGRI	85	Agriculture	Agro-industrie	Bandundu
26	La minière de Bakwanga	MIBA SA	80	Mines	Extraction et production du diamant	Mbuji-mayi
27	Société d'exploitation du Parc-agro Industriel de Bukanga-lonzo	SEPAGRI	70	Agriculture	Agro-industrie	Bandudndu
28	Société Nationale de Loterie	SONAL SA	60	Finances	Jeux de hasards et de pari, loterie	Kinshasa
29	Congo airways	CONGO AIRWAYS SA	62,73	Transport	Transport aérien	Kinshasa
30	Société Financière de Développement	SOFIDE SA	56,73	Finances	Activités financières	Kinshasa

II. Sociétés mixtes paritaires et minoritaires de blocage

N°	Dénomination	Sigle	%	Secteur	Activité	Siège social
31	Société Anhui-Congo d'Investissement Minier	SACIM	50	Mines	Extraction des minerais et production du diamant	Tshibwe
32	Grands Hôtels du Congo	GHC SA	50	Services	Hébergement et restauration	Kinshasa
33	Société Congolaise des Industries de Raffinage	SOCIR SA	50	Hydrocarbures	Raffinage du pétrole brut	Kinshasa
34	Marché International de Kinshasa	MARIKIN SA	50	Industrie	Transformation et commercialisation des produits agricoles	Kinshasa
35	Sucrière de Kiliba	SUKI	49	Industrie	Production de sucre	Kiliba (Sud-Kivu)
36	Fina Logistique	FINA LOGISTIQUE	40	Hydrocarbures	Location des pipes lines et autres immobilisations	Kinshasa
37	Total RDC	TOTAL RDC	40	Hydrocarbures	Commerce de produits pétroliers	Kinshasa
38	Engen RDC	ENGEN DRC	40	Hydrocarbures	Commerce de produits pétroliers	Kinshasa
39	Chantier Naval de Construction SA	CHANIMETAL	40	Industrie	Fabrication d'ouvrages en métaux et fonderie des métaux, construction des barges	Kinshasa
40	Minoterie de Matadi	MIDEMA SA	40	Industrie	Fabrication des produits alimentaires et aliments pour bétails	Kinshasa
41	Compagnie Sucrière (Kwilu-ngongo)	LA SUCRIERE	40	Industrie	Fabrication de sucre et alcools	Kwilu ngongo
42	Société Textile de Kisangani	SOTEXKI SA	40	Industrie	Fabrication des textiles	Kinshasa
43	La Société Cotonnière et Agricole du Kasai	COTONNIERE	36,9	Agriculture	Production du coton	Kinshasa
44	Banque de Développement des Etats de Grand Lac	BDGEL	35,9	Finances	Activités financières	Goma
45	TRIOMF RDC	TRIOMF RDC	30	Industrie	Fabrication des engrais chimiques	Boma
46	Société d'exploitation du guichet unique	SEGUCE RDC SA	30	Services	Facilitations commerciales	Kinshasa
47	Dubai Port World RDC	DP WORLD RDC	30	Services	Activités portuaires	Kinshasa
48	Compagnie immobilière	CIM	25	Services	Achat, vente, location et exploitation des biens immobiliers	Kinshasa

III. Sociétés mixtes strictement minoritaires au 31 décembre 2022

N°	Dénomination	Sigle	%	Secteur	Activités	Siège social
49	Plantation et Huilleries du Congo SA	PHC	23,8	Industrie	Fabrication d'huile et graisse végétale	Kinshasa
50	Sociétés Congolaise des Pêches	SOCOPE	20,0	Pêche	Pêche	Moanda
51	Japan Petroleum compagny	JAPECO	20,0	Hydrocarbures	Extraction des produits pétroliers	Kinshasa
52	Société de Recherche et d'Exploitation Pétrolière du Littoral Congolais	SOREPLICO SA	20,0	Hydrocarbures	Extraction des produits pétroliers	Kinshasa
53	Société du Littoral Congolais	SOLICO	20,0	Hydrocarbures	Extraction des produits pétroliers	Kinshasa
54	Combinat Industriel de GEMENA	COMINGEM	20,0	Industrie	Fabrication du savon (en arrêt d'activités)	Gemena
55	Société minière du Kivu	SOMIKIVU	20,0	Mines	Extraction des minerais	Kivu
56	Kamoa Copper SA	KAMOA COPPER SA	20,0	Mines	Extraction des minerais	Katanga
57	Company pastorale du Haut-Lomami	PHL	18,5	Agriculture & élevage	élevage des bovins	Kamina
58	Equity Banque Commerciale du Congo	EQUITY BCDC	15,0	Finances	Activités financières	Kinshasa
59	FOXWHELP	FOXWHELP	15,0	Hydrocarbures	Extraction des produits pétroliers	Ituri
60	CAPRIKAT	CAPRIKAT	15,0	Hydrocarbures	Extraction des produits pétroliers	Ituri
61	Société Congolaise de Recherche et d'Exploitation de Pétrole	SOCOREP SA	15,0	Hydrocarbures	Extraction des produits pétroliers	Kinshasa
62	Kinrex	KINREX SA	15,0	Hydrocarbures	Extraction des produits pétroliers	Kinshasa
63	Cimenterie de LUKALa	CILU SA	5,0	Industrie	Fabrication de ciment, chaux et plâtres	Kinshasa
64	CHANIC SA	CHANIC SA	11,9	Industrie	Fabrication d'ouvrages en métaux, fonderie des métaux, construction des barges	Kinshasa
65	Sucrière Africaine SA	SUCRAF SA	10,0	Industrie	Financement activités industrielles	Bruxelles
66	Congo Cargo	CONGO CARGO	10,0	Transport	Transport aérien	Kinshasa
67	Crown Mining SARL	CM SARL	10,0	Mines	Exploitation minière	Kinshasa
68	Liberty Mining & Investments SARL	LMI SARL	10,0	Mines	Exploitation minière	Lubumbashi
69	GICC SARL	GICC SARL	10,0	Mines	Exploitation minière	
70	DOFA SARL	DOFA	10,0	Mines	Exploitation minière	Kolwezi
71	Industrial Promotion Services Congo SA	IPS CONGO	8,0	Industrie	Services	Kinshasa
72	Banque Africaine de Développement	BAD	7,0	Finances	Activités financières	Abidjan
73	InterLacs	ILACS SA	5,0	Industrie	Fabrication de ciments, chaux et plâtres	Katanga
74	FRONTIERS SPRL	FRONTIERS SPRL	5,0	Mines	Extraction de minerais	Lubumbashi
75	KGL SOMITURI SPRL	KGL SOMITURI SPRL	5,0	Mines	Extraction de minerais	Ituri
76	La Compagnie de Traitement de Kingamyambo	METALKOL	5,0	Mines	Extraction de minerais	Katanga
77	CHEMAF	CHEMAF	5,0	Mines	Exploitation minière	Katanga
78	Alphamin Bisie Mining	ABM SA	5,0	Mines	Exploitation minière	Nord-kivu
79	Congo Minerals Expl		5,0	Mines	Exploitation minière	Kinshasa
80	Gold Dragon Ress RDC SPRL		5,0	Mines	Exploitation minière	Katanga
81	Société d'Exploit. de KIPOI	SEK SA	5,0	Mines	Exploitation minière	Katanga
82	Silver Back Ressources		5,0	Mines	Exploitation minière	Katanga
83	Société d'Exploitation des Gisements de Malemba nkulu	SEGMAL	5,0	Mines	Exploitation minière	Katanga
84	Tantale Mining Katanga		5,0	Mines	Exploitation minière	Katanga
85	Kanuka		5,0	Mines	Exploitation minière	
86	Kisengo Mining		5,0	Mines	Exploitation minière	
87	Golden Africa Ressources		5,0	Mines	Exploitation minière	
88	Sase Mining		5,0	Mines	Exploitation minière	
89	Kalongwe Mining		5,0	Mines	Exploitation minière	
90	Kalukundi Mining		5,0	Mines	Exploitation minière	
91	Tourhotels SA	TH SA	5,0	Services	Hôtellerie, restauration et hébergement	Goma
92	Lamikal SA	LAMIKAL	5,0		Exploitation minière	
93	Socigaz	SOCIGAZ	1,0	Hydrocarbures	Extraction du gaz naturel	Goma
94	Agence Maritime Internationale du Congo	AMICONGO SA	0,8	Transport	Transport et fret maritime	Kinshasa
95	Manufacture Congolaise des Allumettes	MASAL	0,5	Industrie	Fabrication des allumettes	Kinshasa
96	Africa-Re	AFRICA-RE	0,3	Finances	Assurances et réassurances	Nigeria
97	Banque Mondiale	BIRD	0,2	Finances	Institution financière internationale	Washington

Annexe 2 : Situation des participations indirectes de l'Etat

N°	ENTREPRISES PUBLIQUES	N° FILIALES	FILIALES	PARTICIPATIONS %
1	GECAMINES SA	1	KAMBOVE MINING SAS	45
		2	LUALABA MINING RESOURCES « LMR SAS »	35
		3	SOCIETE MINIERE DE KOLWEZI « SMK SAS »	99
		4	SOCIETE D'EXPLOITATION DE SHAMITUMBA « SHAMITUMBA SAS »	30
		5	SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA CASSITERITE AU KATANGA « SECAKAT SAS »	30
		6	KIPUSHI CORPORATION « KICO SAS »	32
		7	KAPANDA MINING RESOURCES « KMR SAS »	35
		8	KINGA-KILA MINING « KIK MINING SASU »	Nd
		9	SOCIETE MINIERE DEZIWA « SOMIDEZ »	49
		10	SOCIETE POUR L'EXPLOITATION DES GISEMENTS DE KALUKUNDI "SWANMINES SAS"	25
		11	GRANDE CIMENTIERIE DU KATANGA « GCK SAS »	20
		12	COMPAGNIE MINIERE DE MUSONOIE « COMMUS SAS »	28
		13	CIMENTIERIE DU KATANGA « CIMENKAT SA »	97,13
		14	SOCIETE AURIFERE DU KIVU ET DU MANIEMA (SAKIMA SA)	0,01
		15	TENKE FUNGURUME MINING « TFM SA »	20
		16	SOCIETE DE TRAITEMENT DE TERRIL DE LUBUMBASHI « STL SAS »	100
		17	RUASHI MINING « RM SAS »	25
		18	MINIERE DE KALUMBWE MYUNGA « MKM SAS »	19,8
		19	KAMOTO COPPER COMPANY "KCC SA"	25
		20	SHITURU MINING CORPORATION « SMCO SAS »	27,5
		21	COMPAGNIE MINIERE DE LUISHA « COMILU SAS »	28
		22	SINO-CONGOLAISE DES MINES « SICOMINES SA »	32
		23	BOSS MINING « BM SAS »	49
		24	COMPAGNIE MINIERE DE KAMBOVE « COMIKA SAS »	30
		25	ENTREPRISE GENERALE DE COBALT « EGC »	100
		26	FREEPORT COBALT OY	20
		27	CENTRALE THERMIQUE DE LUENA « CTL SA »	67
		28	SINO-CONGOLAISE HYDROELECTRIQUE « SICOHYDRO »	7
		29	SOCIETE FINANCIERE DE DEVELOPPEMENT « SOFIDE SA »	1
		30	SOCIETE GENERALE DE TELECOMMUNICATION "SOGETEL SAS"	100
		31	CONGO AIRWAYS SA	5,73
		32	SOCIETE IMMOBILIERE DU CONGO « SIMCO SAS »	99
2	SODIMIKO	1	KISENDA COPPER COMPAGNY (KICC SA)	23
		2	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET MINIER DU KATANGA (SODIMIKA SA)	30
		3	ENTREPRISE MINIERE DE MUSOSHI (EMM SA)	30
		4	KASIMA SA	1
3	SOKIMO SA	1	MONGBWALU GOLD MINES (ex AGK)	13,78
		2	KIBALI GOLD MINES	10
		3	MINIERE DE ZANI KODO (MIZAKO)	20
		4	WANGA MINING COMPANY (WMC)	35
		5	NEW SOCIETE MOKU-BEVERENDI (SMB)	20
		6	GIRO GOLDFIELDS	35
4	SNCC SA	1	SAKIMA SA	0,01
		2	GHC SA	1
		3	SOFIDE	1,5
		4	SOGETEL SPRL	0,55
		5	IMMO KASAÏ SA	2,6
		6	CENWARRAN (ACTIVITES EN VEILLEUSE)	10,31
		7	NOUVELLE EXFORKA (ACTIVITES EN VEILLEUSE)	15
		8	SOCIETE SEAR SA (SOCIETE REPRISE PAR L'ETAT CONGOLAIS)	
			6 Sociétés liquidées ou encore en liquidation pour lesquelles la valeur de participation est à considérer comme nulle. Il s'agit de :	
		9	SOGETI SA	
		10	SABENA SA	
		11	BCCE	
		12	ZAIMAR	
		13	TRANZAM	
		14	SIZARAIL	
5	SCTP SA	1	T.C.K. SRPL (Term .Cont. de Kin.)	36
		2	AMICONGO	1,89
		3	ACEC CONGO	14,6

N°	ENTREPRISES PUBLIQUES	N° FILIALES	FILIALES	PARTICIPATIONS %
5	SCTP SA	4	ANAPHOR VENTURE	0,002
		5	BCDC SA	0,038
		6	BREDERODE STRIP VVP.880	
		7	BREDERODE	1,0165
		8	Cie FINANCIERE NEUFEOUR	
		9	BNP PARIBAS «FORTIS & GLOBAL»	
		10	SH EUR CC SHS CLASSIX «Fortis»	
		11	BDF SEUZ STRIP VVPR	0,000096688
		12	SUEZ ENVIRONNEMENT	0,00011374
		13	TEXAF NOMINATIF	0,050167
		14	ACEC CONGO SARL	
		15	EZA ASBL	
		16	EPARGNE DEXIA	
		17	SOGEFI (SOFIDE)	
		18	CONGO AIRWAYS	11,7
6	LMC SA	1	AMICONGO	42
		2	SOFIDE	0,5
		3	TOUR HOTEL	0,5
		4	TCK	1,5
7	SONAHYDROC SA	1	KINREX SARL	12,75
		2	LIREX SARL	15
		3	XOIL SARL	50
		4	SEP-CONGO	36,6
		5	ENI RD CONGO	8
		6	SURESTREAM RDC SARL	8
		7	ENERGULF AFRICA LIMITED	10
		8	SOCO E&P RDC	15
		9	PERENCO	10
8	LAC SARL (En liquidation)	1	GRANDS HOTELS DU CONGO	1
9	SONAS SA	1	AFRICA-RE	0,06
		2	ZEP-RE	0,5
		3	SOFIDE	
10	SCMK-Mn SA	1	SIMCO SAS	1
		2	MDDK SA	20
11	REGIDESO SA	1	BDGEL	
		2	X-OIL CONGO	
		3	BARRAGE KATENDE	
		4	TRANZAM	}
		5	ZAÏMAR LIQUIDEES	
12	SNEL SA	1	CIE INTERNATIONALE D'INVESTISSEMENT IMMOBILIERE	}
		2	SOFIDE	
		3	TRANZAM	
		4	BCCE	
		5	BCD LIQUIDEES	
		6	BBL	
		7	WESTCOR	
		8	S2GI	
		9	SOCIGAZ	
		10	ENERGO INVEST	
		11	X-OIL CONGO	
12	SCPT SA	1	STANDARD TELECOM CONGO (STC)	40
		2	FTTH NETWORK RESSOURCES	40
13	RVA SA	1	CONGO AIRWAYS	2,34

ANNEXE 3 : Liste des établissements publics

N° SECTION	SECTION	ETABLISSEMENTS PUBLICS	CARACTERISTIQUES
10	PRESIDENCE	Agence pour le Developpement et la Promotion du Projet Grand INGA ADPI	Scientifique et Technique
		Autorité de Régulation des Postes et Télécommunication (ARPTC)	Administratif
		Domaine Agro-Industriel Présidentiel de la N'sele (DAIPN)	Administratif
		Fonds Social de la République	Socio-culturel
11	PRIMATURE	Autorité de Régulation et de Contrôle de la Couverture Santé Universelle « ARC-CSU »	Administratif
		Autorité des Régulations des Marchés Publics	Administratif
25	INTERIEUR ET SECURITE	Office National d'Identification de la population (ONIP)	Administratif
27	DEFENSE	Collège de Hautes Etudes de Stratégie et des Défenses (CHESD)	Scientifique et Technique
30	FINANCES	Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances	Administratif
		Comité d'Orientation de la Réforme des Finances Publiques (COREF)	Administratif
		Fond de Lutte Contre le Crime Organisé (FOLUCCO)	Administratif
		Fond National de la Micro-Finance	Socio-culturel
32	PLAN	Agence Nationale Pour la Promotion de l'Investissement (ANAPI)	Scientifique et Technique
		Institut National des Statistiques (INS)	Scientifique et Technique
		Unité de Conseil et de Coordination Partenariat Public Privé (UCPPP)	Administratif
34	JUSTICE	Fonds de Reparation Pour l'Indemnisation aux Activités illicites de l'Ouganda en RDC (FRIVAO)	Socio et culturel
		Guichet Unique de Création d'Entreprise (GUCE)	Administratif
		Institut National de Formation Judiciaire (INAFORJ)	Scientifique et Technique
37	SANTÉ	Agence Nationale d'Ingénierie Clinique et du Numérique de la Santé « ANICNS »	Scientifique et Technique
		Autorité Congolaise de Régulation Pharmaceutique « ACOREP »	Administratif
		Fonds de Promotion de la Santé « FPS »	Administratif
		Hôpital du Cinquantenaire de Kinshasa « HCK »	Socio-culturel
		Hôpital du Cinquantenaire de Kisangani « HCKIS »	Socio-culturel
		Hôpital Provincial Général de Référence de Kinshasa « HPGRK »	Socio-culturel
		Institut National de la Santé Publique « INSP »	Scientifique et Technique
40	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE	Agence Nationale D'assurance Qualité De L'enseignement Supérieur Et Universitaire (ANAQ – ESU)	Scientifique et Technique
41	RECHERCHE SCIENTIFIQUE	Centre de Recherche en Science Appliquée et Technologique (CRSAT)	Scientifique et Technique
		Centre de Recherche en Science Humaine (CRESH)	Scientifique et Technique
		Centre de Recherche en Sciences Naturelles	Scientifique et Technique
		Centre de Recherche Agroalimentaire	Scientifique et Technique
		Centre de Recherche Géologique et Minière (CRGM)	Scientifique et Technique
		Centre National de Télé détection (CNT)	Scientifique et Technique
		Centre de Recherche Multidisciplinaire de BUNIA (CRMD-Bunia)	Scientifique et Technique
		Centre de Recherche Multidisciplinaire de MATADI (CRMD-Matadi)	Scientifique et Technique
		Service Spécialisé de maintenance et d'appui technologique (SEMATECH)	Scientifique et Technique
		Comité National de Protection contre les Rayonnements Ionisants (CNPRI)	Scientifique et Technique
		Commissariat General à l'Energie Atomique (CGEA)	Scientifique et Technique
		Fonds National de la recherche scientifique et de l'Innovation Technologique	Scientifique et Technique
		Institut de Recherche en Science de la Santé (IRSS)	Scientifique et Technique
		Institut National d'Etudes prospectives	Scientifique et Technique
		Centre de Recherche pour l'Enseignement de la Mathématique	Scientifique et Technique
		Institut Géographique du Congo	Scientifique et Technique
		Institut Nationale pour l'Etude et la Recherche Agronomique (INERA)	Scientifique et Technique
		Agence Congolaise des Grands Travaux (ACGT)	Scientifique et Technique
42	INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS	Fonds Nationale d'Entretien Routier (FONER)	Administratif
		Office des Routes (OR)	Scientifique et Technique
		Office des Voiries et Drainages (OVD)	Scientifique et Technique
			Scientifique et Technique
43	URBANISME ET HABITAT	Fonds National d'Habitat	Socio-culturel
		Agence Congolaise de Promotion Immobilière (ACOPRIM)	Scientifique et Technique
		Guichet Unique de Délivrance de Permis de Construire (GUPEC)	Administratif

44	AGRICULTURE	Office National des Produits Agricoles du Congo (ONAPAC)	Scientifique et Technique
		Centre de Recherche sur le Maïs	Scientifique et Technique
45	DEVELOPPEMENT RURAL	Agence Nationale d'Implantation et de Coordination des Centres de Développement Intégré (AN-CDI)	Scientifique et Technique
		Office des Voies de Desserte Agricole (OVDA)	Scientifique et Technique
		Office National d'Hydraulique Rural (ONRH)	Scientifique et Technique
46	INDUSTRIE	Agence de Zone Economique Spéciale (AZES)	Administratif
		Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI)	Socio - culturel
		Bureau National d'Etudes et Planification Industrielle (BNEPI)	Scientifique et Technique
		Direction Générale Des Corridors De Développement Industriel (DGCDI)	Administratif
47	COMMERCE EXTERIEUR	Foire Internationale de Kinshasa (FIKIN)	Scientifique et Technique
		Office Congolais de Contrôle (OCC)	Administratif
		Agence Nationale de Promotion des Eportations (ANAPEX)	Administratif
		Guichet Unique Integral	Administratif
48	MINES	Autorité de Régulation et de Contrôle des Marchés des Substances Minérales Stratégiques (ARECOMS)	Scientifique et Technique
		Centre de Retraitement des Minerais (CRM)	Scientifique et Technique
		Centre d'évaluation, d'expertise et de Certification des Substances Minérales Précieuses et Semi-Précieuses (CEEC)	Scientifique et Technique
		Service Géologique National du Congo (SGNC)	Scientifique et Technique
50	RESSOURCES HYDRAULIQUES	Agence Nationale d'Electrification et des Services Energétiques en milieux Rural et Périurbain (ANSER)	Administratif
		Autorité de Régulation du secteur de l'Electricité (ARE)	Administratif
		Autorité de Régulation du Service public de l'Eau (ARSPE)	Scientifique et Technique
51	TRANSPORT ET VOIES DE COMMUNICATION	Agence Nationale de Météorologique et Télédétection par Satellite (METTELSAT)	Scientifique et Technique
		Autorité de l'aviation Civile (AAC)	Administratif
		Trans Academia	Socio-culturel
		Transports au Congo (TRANSCO)	Socio-culturel
		Office de Gestion Multimodal (OGEFREM)	Administratif
		Régie des Voies Fluviales (RVF)	Scientifique et Technique
52	PTN-TIC	Autorité de Régulation de la Poste et de Télécommunication du Congo (ARPTC)	Administratif
		Fonds pour le Développement de Service Universel de Communication	Administratif
	Fonds pour le Développement de Service Universel de Communication	Agence Congolaise de Presse (ACP)	Scientifique et Technique
		Radio-Télévision Nationale Congolaise (RTNC)	Socio - culturel
		Réseau National des Télécommunications par Satellite (RENATELSAT)	Scientifique et Technique
54	DROITS HUMAINS 54	Fonds d'Indemnisation de Justice Transitionnelle	Socio - culturel
56	ENVIRONNEMENT 56	Agence Congolaise de l'Environnement (ACE)	Scientifique et Technique
		Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIP)	Scientifique et Technique
		Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN)	Scientifique et Technique
		Fonds Forestier National (FFN)	Scientifique et Technique
		Autotité de Régulation du Marché de Carbone (ARMCA)	Administratif
57	TOURISME 57	Office National du Tourisme (ONT)	Scientifique et Technique
		Site Touristique de N'Sele (STN)	Socio - culturel
58	CULTURE ET ARTS	Bibliothèque National du Congo	Scientifique et Technique
		Editions LOKOLE	Socio - culturel
		Fonds d'Assistance aux Artistes et Ecrivains Congolais (FASAE)	Socio - culturel
		Fonds de Soutien à la Création Artistique (FOSCA)	Socio - culturel
		Institut des Musées Nationaux du Congo (IMNC)	Socio - culturel
		Institut National des Archives du Congo (INACO)	Socio - culturel
		Fonds de Promotion Culturel (FPC)	Socio - culturel
59	JEUNESSE	Centre Culturel et Artistique pour les Pays de l'Afrique Centrale	Socio - culturel
61	FONCTION PUBLIQUE	Fonds Spécial pour la Promotion, l'entrepreneuriat et l'emploi des Jeunes	Socio - culturel
		Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents de Publics de L'Etat	Administratif
		Ecole Nationale d'Administration de la RDC (ENA-RDC)	Administratif
		Observatoire de Surveillance de la Corruption et de L'Ethique Professionnelle (OSCEP)	Scientifique et Technique

62	EMPLOI ET TRAVAIL	Institut National de Préparation Professionnelle (INPP)	Scientifique et Technique
		Office National de l'Emploi (ONEM)	Socio - culturel
		Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)	Socio - culturel
63	PREVOYANCE SOCIALE	Fonds de Solidarité de Santé « FSS »	Administratif
64	AFFAIRES SOCIALES	Fonds Nationaux Des Promotions des Services Social (FNPSS)	Socio - culturel
65	GENRE ET FAMILLE	Agence Nationale de Lutte contre les Violences Faites à la Femme, à la Jeune et Petite Fille « AVIFEM »	Socio - culturel
		Centre Régional de Recherche et de Documentation sur les Femmes, le Genre et la Construction de la Paix dans la Région des Grands-Lacs « CERED-GL »	Socio - culturel
		Fonds National pour la Promotion de la Femme et la Protection de l'Enfant « FONAFEM »	Socio - culturel
		Office National Pour La Promotion De La Stabilité De La Famille (ONAF)	Socio - culturel
68	PERSONNES VIVANT AVEC HANDICAP	Fonds National d'Appui à l'Accessibilité et à l'Autonomisation des PH	Socio - culturel
70	ACTIONS HUMANITAIRE	Caisse de Solidarité Nationale et de Gestions Humanitaires des Catastrophes (CSNGHC)	Socio - culturel
74	PORTEFEUILLE	Comité de Pilotage de la Réforme des Entreprises du Portefeuille de l'Etat (COPIREP)	Administratif
82	PECHE ET ELEVAGE	Office National de Développement et de l'Elevage	Scientifique et Technique
84	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Agence Nationale d'Aménagement du Territoire (ANAT)	Scientifique et Technique
		Fonds National d'Aménagement du Territoire (FONAT)	Administratif
		Observatoire National d'Aménagement du Territoire (ONAT)	Administratif
90	PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES	Agence Nationale de Développement de l'entrepreneuriat Congolais ANADEC	Scientifique et Technique
		Fond de Garantie pour l'Entrepreneuriat Congolais FOGEC	Socio - culturel
		Autorité de Régulation de la Sous-traitance dans le Secteur Privé ARSP	Administratif
		Agence pour la Promotion des Classes moyennes Congolaises (APROCM)	socio - culturel